



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 6 mars 2017

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 8)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 8)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 8)
Communication de monsieur le Président relative à la modification de la composition des commissions thématiques	(p. 8)
Approbation des procès-verbaux des séances publiques des 10 novembre et 12 décembre 2016	(p. 9)
Comptes-rendus des décisions prises par la Commission permanente des 21 novembre, 13 décembre 2016 et 9 janvier 2017, en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée (dossiers n° 2017-1732 à 2017-1734)	(p. 9)
Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président	
- en vertu de la délégation de principe accordée par délibérations n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 et n° 2016-1010 du 21 mars 2016 (dossier n° 2017-1735)	(p. 10)
- en matière d'actions en justice, en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2017-1736)	(p. 13)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés selon une procédure adaptée, en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 Janvier 2015 (dossier n° 2017-1737)	(p. 13)
Annexe : Plan des déplacements urbains (PDU) révisé (dossier n° 2017-1738) - Documents projetés lors de la présentation par madame la Vice-Présidente Guillemot et monsieur le Vice-Président Passi	(p. 98)

Les textes des délibérations n° 2017-1732 à 2017-1855 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n°20.

N° 2017-1732	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 21 novembre 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée -	(p. 9)
N° 2017-1733	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 13 décembre 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée -	(p. 9)
N° 2017-1734	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 9 janvier 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée -	(p. 9)
N° 2017-1735	Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 et n° 2016-1010 du 21 mars 2016 - Période du 1er novembre 2016 au 31 janvier 2017 -	(p. 10)
N° 2017-1736	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président de la Métropole de Lyon en matière d'actions en justice intentées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 -	(p. 13)
N° 2017-1737	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés selon une procédure adaptée entre le 1 ^{er} janvier et 31 décembre 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 Janvier 2015 -	(p. 13)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2017-1738	<i>Plan des déplacements urbains (PDU) révisé - Avis de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 15)
N° 2017-1739	<i>Société d'économie mixte Lyon parc auto - Prise de participation dans la société à responsabilité limitée (SARL) Coopérative France-Autopartage -</i>	(p. 85)
N° 2017-1740	<i>Lyon 2° - Projet de requalification du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon Perrache - Bilan et clôture de la concertation préalable unique -</i>	(p. 38)
N° 2017-1741	<i>Etude d'évaluation des impacts du plan de transport ferroviaire 2019 sur les déplacements et la qualité de service aux usagers - Modélisation multimodale partenariale de l'agglomération lyonnaise à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise : MODEL Y - Convention avec l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Demande de subventions -</i>	(p. 40)
N° 2017-1742	<i>Marcy l'Etoile - Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle - Convention de partenariat 2017-2020 -</i>	(p. 85)
N° 2017-1743	<i>Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 41)
N° 2017-1744	<i>Villeurbanne - Projet national de recherche MUltiRecyclage et Enrobés tièdes (MURE) - Attribution d'une subvention à l'association Institut pour la recherche appliquée et l'expérimentation en génie civil (IREX) pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 86)
N° 2017-1745	<i>Lyon 4°, Lyon 9° - Requalification des voiries du quai Gillet et du quai Gare d'eau - Mise en place et financement de travaux de protections acoustiques - Adoption d'une convention de subvention avec le propriétaire riverain -</i>	(p. 86)
N° 2017-1746	<i>Couzon au Mont d'Or - Projet de relocalisation de la caserne des sapeurs-pompiers et du parking de la gare - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 86)
N° 2017-1747	<i>Projet Anneau des sciences - Etudes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 42)
N° 2017-1748	<i>Limonest - Aménagement du chemin de la Sablière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 86)
N° 2017-1749	<i>Oullins - Requalification du boulevard de l'Yzeron - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 86)
N° 2017-1750	<i>Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - Réalisation de la VN14 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 86)
N° 2017-1751	<i>Saint Genis Laval - Requalification du chemin de Moly - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 86)
N° 2017-1752	<i>La Tour de Salvagny - Avenue des Monts d'Or - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 86)
N° 2017-1753	<i>Lyon 3° - Requalification de la rue Garibaldi - 2ème tronçon de la rue Bouchut à la rue d'Arménie - Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 49)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2017-1754	<i>Conseils d'administration des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 58)
N° 2017-1755	<i>Schéma d'accueil des entreprises - Approbation du schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) pour la période 2017-2020 -</i>	(p. 59)
N° 2017-1756	<i>Pôles de compétitivité Lyonbiopôle, Axelera, Techtera, LUTB TMS - Attribution de subventions à la société Theranexus pour son programme de recherche et développement (R&D) Cx-COG, à la société Montdor pour son projet DESIRE, à la société BMI pour son projet NHYCCO et à la société ForCity pour son projet DYNAMICITY -</i>	(p. 64)
N° 2017-1757	<i>Innovation - Attribution de subventions de fonctionnement aux pôles de compétitivité et clusters - Associations Axelera, LUTB Transport et mobility Systems, Lyonbiopôle, Techtera, Tenerrdis, Imaginove, Cluster Lumière, Clust'R Numérique - Programmes d'actions 2017 -</i>	(p. 64)
N° 2017-1758	<i>Pôle entrepreneurial de Givors - Demande de subvention du Fonds européen de développement régional (FEDER) auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes -</i>	(p. 87)

N° 2017-1759	<i>Attribution d'une subvention à l'association Espace numérique entreprises (ENE) pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 87)
N° 2017-1760	<i>Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Réalisation de la 10ème enquête sur les comportements d'achat des ménages - Convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint Etienne Roanne 2016-2017 - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2017 -</i>	(p. 87)
N° 2017-1761	<i>Attribution de subventions au profit des associations Espace Carco, Pépinière Cap Nord, Association San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), Techlid ainsi qu'à la Commune de Villeurbanne pour leurs programmes d'animation économique territoriale pour l'année 2017 -</i>	(p. 87)
N° 2017-1762	<i>Attribution d'une subvention à l'association Lyon Design pour l'organisation de l'événement Lyon City Demain du 15 au 18 juin 2017 -</i>	(p. 87)
N° 2017-1763	<i>Attribution d'une subvention à l'association Université populaire de Lyon (UNIPOP) pour l'organisation de sa saison 2016-2017 -</i>	(p. 88)
N° 2017-1764	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon - Organisation du forum mondial des sciences de la vie - Biovision - Edition 2017 -</i>	(p. 65)
N° 2017-1765	<i>Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty pour l'organisation de la 7° édition de la plateforme European Lab 2017, à Lyon du 24 au 26 mai 2017 dans le cadre du festival Nuits sonores aux Subsistances -</i>	(p. 87)
N° 2017-1766	<i>Organisation du Forum de l'international - 9° édition - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint Etienne Roanne - Année 2017 -</i>	(p. 88)
N° 2017-1767	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation Léa et Napoléon Bullukian - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Programme d'actions 2017 -</i>	(p. 87)
N° 2017-1768	<i>Association Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 89)
N° 2017-1769	<i>Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 89)
N° 2017-1770	<i>Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 1ère phase 2017 -</i>	(p. 89)
N° 2017-1771	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement aux organismes oeuvrant pour l'accompagnement vers l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Programmes d'actions 2017 - Approbation de l'avenant au protocole plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon -</i>	(p. 66)
N° 2017-1772	<i>Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Rhône insertion environnement (RIE) et Médialys - Programmes d'actions 2017 -</i>	(p. 70)
N° 2017-1773	<i>Organisation du prix du jeune chercheur et chercheuse - Edition 2017 -</i>	(p. 88)
N° 2017-1774	<i>Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Aide à la construction de logements sociaux étudiants - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Fixation du barème pour les aides -</i>	(p. 71)
N° 2017-1775	<i>Fonds de soutien aux colloques et évènements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques en 2017 -</i>	(p. 88)
N° 2017-1776	<i>Vie étudiante - Attribution de subventions à des associations étudiantes et-ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour l'année 2017 -</i>	(p. 88)
N° 2017-1777	<i>Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération SEDAQUA - Réhabilitation d'un bâtiment et acquisition d'équipements dans le cadre du projet SEDAQUA - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 -</i>	(p. 88)
N° 2017-1778	<i>Schéma de développement universitaire - Opération d'aménagement et d'acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Maison des étudiants - Individualisation d'autorisation de programme - Participation financière -</i>	(p. 88)
N° 2017-1779	<i>Groupement de commande AMPLIVIA 2016 : Avenant n° 1 au marché de services de communications électroniques pour la fourniture et mise en oeuvre et administration du réseau régional haut débit et très haut débit AMPLIVIA - Lot n° 1 : Volet ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel - Autorisation de signer l'avenant -</i>	(p. 87)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2017-1780	<i>Fonds départemental-métropolitain de compensation du handicap (FDMCH) - Versement de la dotation pour l'exercice 2017 -</i>	(p. 89)
N° 2017-1781	<i>Création de la carte mobilité inclusion (CMI) - Convention locale avec l'Imprimerie nationale et la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) -</i>	(p. 89)
N° 2017-1782	<i>Convention de reconnaissance mutuelle des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) tarifés entre la Métropole de Lyon et le Département du Rhône pour l'année 2017 -</i>	(p. 89)
N° 2017-1783	<i>Modernisation et professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Attribution d'une subvention aux associations Rhône développement initiative (RDI) et France Alzheimer Rhône pour l'année 2017 -</i>	(p. 13)
N° 2017-1784	<i>Saint Priest - Potager du parc technologique - Attribution d'une subvention en nature à l'association l'EPI San Priot pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 90)
N° 2017-1785	<i>Chassieu, Corbas - Attribution de subventions à l'Association régionale des Tsiganes et leurs amis gadjés (ARTAG) pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 14)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2017-1786	<i>Syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'Ecole nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Versement de participations et signature de protocoles financiers pour l'année 2017 -</i>	(p. 90)
N° 2017-1787	<i>Musée des Confluences - Attribution de la participation 2017 -</i>	(p. 72)
N° 2017-1788	<i>Attribution d'une subvention à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBA Lyon) pour l'organisation d'une résonance à la Biennale internationale du design 2017 -</i>	(p. 90)
N° 2017-1789	<i>Bron - Attribution d'une subvention à l'association Lire à Bron pour l'organisation de l'édition 2017 de la Fête du livre -</i>	(p. 90)
N° 2017-1790	<i>Collèges publics - Attribution de subventions d'investissement pour permettre l'acquisition d'équipements de cuisine -</i>	(p. 90)
N° 2017-1791	<i>Collèges publics - Dotations pour le transport des élèves vers les demi-pensions extérieures -</i>	(p. 90)
N° 2017-1792	<i>Collèges publics - Aide aux projets d'actions éducatives - Attribution de subventions - Année scolaire 2016-2017 -</i>	(p. 91)
N° 2017-1793	<i>Lyon 9° - Réhabilitation du gymnase de la Duchère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 91)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2017-1794	<i>Rapport annuel 2016 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) -</i>	(p. 91)
N° 2017-1795	<i>Mise en oeuvre des transferts de compétences à la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de transports scolaires et de planification de la prévention et gestion des déchets -</i>	(p. 81)
N° 2017-1796	<i>Financement des investissements - Agence France locale (AFL) - Octroi de la garantie à certains créanciers de l'AFL - Année 2017 -</i>	(p. 92)
N° 2017-1797	<i>Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Attribution de la participation 2017 -</i>	(p. 91)
N° 2017-1798	<i>Association Comité social du personnel - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 92)
N° 2017-1799	<i>Association la Gourguillonaise - Attribution d'une subvention et convention 2017 -</i>	(p. 92)
N° 2017-1800	<i>Association Lyon sport Métropole (LSM) - Attribution d'une subvention et convention 2017 -</i>	(p. 92)
N° 2017-1801	<i>Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole (ARLYMET) - Attribution d'une subvention et convention 2017 -</i>	(p. 92)
N° 2017-1802	<i>Cotisations et adhésions aux associations - Nouvelles demandes 2017 -</i>	(p. 91)

N° 2017-1803	<i>Projet de dématérialisation de la chaîne comptable - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 91)
N° 2017-1804	<i>Acquisition de micro ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché -</i>	(p. 92)
N° 2017-1805	<i>Acquisition de matériel informatique, de logiciels associés et réalisation de prestations d'intégration, et d'expertise pour ces équipements - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commandes -</i>	(p. 92)
N° 2017-1806	<i>Systèmes d'information - Projet d'acquisition d'un outil de pilotage des projets de la Métropole - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 82)
N° 2017-1807	<i>Convention avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour la mise à disposition d'un dossier de marché subséquent issu d'un accord-cadre relatif à la fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes et autorisation de signer le marché subséquent -</i>	(p. 93)
N° 2017-1808	<i>Acheminement et fourniture d'électricité et de services associés - Convention constitutive de groupement de commandes avec les Etablissements publics locaux d'enseignement - Lancement d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 93)
N° 2017-1809	<i>Conventionnement entre la Métropole de Lyon et le Fonds pour l'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) -</i>	(p. 92)
N° 2017-1810	<i>Mise à disposition de personnel auprès du Syndicat mixte de transport pour l'aire métropolitaine lyonnaise (SMT AML) - Convention 2017-2020 -</i>	(p. 93)
N° 2017-1811	<i>Mise à disposition de personnel auprès de l'Association pour le dépistage organisé des cancers dans le Rhône (ADEMAS-69) - Convention 2017 -</i>	(p. 93)
N° 2017-1812	<i>Mise à disposition de personnel auprès du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Convention 2017-2019 -</i>	(p. 93)
N° 2017-1813	<i>Mise à disposition de personnel auprès du Groupement d'intérêt public Maison départementale-métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) - Convention 2015-2017 -</i>	(p. 93)
N° 2017-1814	<i>Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire - Prolongation du dispositif pour les années 2016 à 2018 -</i>	(p. 92)
N° 2017-1815	<i>Ressources humaines - Tableau des effectifs - Création d'une activité accessoire -</i>	(p. 92)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2017-1816	<i>Commission métropolitaine d'aménagement foncier (CMAF) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 74)
N° 2017-1817	<i>Coopération décentralisée - Programme de 4 ans avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar - Année 2 - Attribution de subventions - Convention de mécénat avec la société Ecostation - Convention de partenariat avec l'ENGEES et l'ISST de Fianarantsoa - Convention avec l'association Trans-Mad'Développement pour le renouvellement de la présence d'un représentant permanent de la Métropole à Madagascar -</i>	(p. 93)
N° 2017-1818	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 5 projets de solidarité internationale -</i>	(p. 93)
N° 2017-1819	<i>Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) - Programme de résorption des points noirs du bruit - Règlement des aides pour les propriétaires de logements le long des voiries métropolitaines - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Isolation acoustique des logements le long des routes issues du Département du Rhône -</i>	(p. 75)
N° 2017-1820	<i>Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 94)
N° 2017-1821	<i>Agro-écologie - PAEC de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2017 et clôture du programme 2016 - Avenant à la convention partenariale 2016 - Convention avec les partenaires au titre de l'année 2017 - Demande de participations auprès de l'Europe (FEADER), l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, les Communautés de communes de l'est lyonnais et du Pays de l'Ozon -</i>	(p. 94)
N° 2017-1822	<i>Association Maison de l'environnement - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 94)
N° 2017-1823	<i>Agence locale de l'énergie (ALE) - Programme général et appui à la plateforme d'écocorénovation - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 77)
N° 2017-1824	<i>Saint Priest - Potager du parc technologique - Convention avec le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) et la société de l'Hôtel du Lac - Année 2017 -</i>	(p. 79)

N° 2017-1825	<i>Organisation du salon professionnel Planète appro - Attribution d'une subvention à la Chambre d'agriculture du Rhône -</i>	(p. 95)
N° 2017-1826	<i>Dardilly, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu - Aménagement foncier, agricole et forestier - Participation financière de la société des Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR) - Conventions entre la Métropole de Lyon et la société APRR -</i>	(p. 95)
N° 2017-1827	<i>La Tour de Salvagny - Avenue du Casino - Création d'un réseau d'eaux usées - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention -</i>	(p. 94)
N° 2017-1828	<i>Vaulx en Velin - Rue Saint-Exupéry - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement -</i>	(p. 94)
N° 2017-1829	<i>Mions - Assainissement des quartiers des Meurières et des Etachères - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 94)
N° 2017-1830	<i>Saint Fons - Etude globale et rénovation de la station d'épuration - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 80)
N° 2017-1831	<i>Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) - Modification des statuts -</i>	(p. 95)
N° 2017-1832	<i>Agglomération - Patrimoine réseau - Sécurisation renouvellement réseau - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 94)
N° 2017-1833	<i>Actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, l'eau potable et l'assainissement - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 94)
N° 2017-1834	<i>Attribution d'une subvention au Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 95)
N° 2017-1835	<i>Dispositif de surveillance DSM Flux sur les rejets d'effluents urbains par temps de pluie - Avenant n° 1 à la convention partenariale avec INSAVALOR pour l'année 2017 -</i>	(p. 94)
N° 2017-1836	<i>Fleurieu sur Saône, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or - Captage de Tourneyrand à Fleurieu sur Saône et captage de Charnaise à Curis au Mont d'Or - Demande de révision des déclarations d'utilité publique en vue de la modification des conditions d'exploitation et des périmètres de protection -</i>	(p. 94)
N° 2017-1837	<i>Réalisation de décors floraux pour la Préfecture du Rhône - Convention pour l'année 2017 -</i>	(p. 96)
N° 2017-1838	<i>Location et maintenance de balayeuses aspiratrices thermiques sans conducteur pour assurer des prestations de nettoyage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 3 - Location full service de balayeuses mid-size sur châssis - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 96)
N° 2017-1839	<i>Lyon 8° - Dispositif de propreté globale - Quartiers Mermoz et Langlet-Santy - Convention avec la Ville de Lyon et les propriétaires privées 2017-2020 -</i>	(p. 81)
N° 2017-1840	<i>Lyon 9° - Dispositif de propreté globale - Quartier de la Duchère - Conventions avec la Ville de Lyon et propriétaires privés 2017-2020 -</i>	(p. 81)
N° 2017-1841	<i>Stratégie et planification des déchets - Système d'information des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes (SINDRA) - Convention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour l'année 2017 -</i>	(p. 96)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2017-1842	<i>Saint Fons - Quartier Carnot-Parmentier - Concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Modification de périmètre arrêté par la délibération n° 2016-1384 du Conseil de la Métropole du 11 juillet 2016 -</i>	(p. 49)
N° 2017-1843	<i>Lyon 1^{er} - Mise à l'étude de la révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) des Pentès de la Croix-Rousse en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet -</i>	(p. 50)
N° 2017-1844	<i>Lyon 7°, Neuville sur Saône - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole de Lyon - Procédure de modification n° 13 - Approbation -</i>	(p. 50)
N° 2017-1845	<i>Saint Fons - Projet directeur Vallée de la chimie - Secteur Aulagne - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 52)

N° 2017-1846	<i>Vénissieux - Puisseux - Travaux d'accessibilité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 55)
N° 2017-1847	<i>Villeurbanne - Travaux d'accompagnement C3 - Réaménagement place Grandclément, boulevard Réguillon et rue Decorps - Approbation du bilan de la concertation, du programme et de la CMOU pour la place Grandclément - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subventions -</i>	(p. 55)
N° 2017-1848	<i>Décines Charpieu - Projet urbain partenarial (PUP) Multipôle - Approbation du bilan de la concertation préalable - Instauration d'un périmètre élargi de participation - Convention de PUP avec em2c - Programme d'aménagement - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 56)
N° 2017-1849	<i>Lyon 2° - Hôtel-Dieu - Aménagement des espaces publics attenants - Place de l'Hôpital - Réalisation de sondages archéologiques - Convention avec la Ville de Lyon -</i>	(p. 96)
N° 2017-1850	<i>Lyon 8° - Site Patay - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Lyon-Les Moteurs filiale de la société COGV - Programme des équipements publics (PEP) - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 96)
N° 2017-1851	<i>Saint Fons - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Aménagement terrain Foncière Logement (Arsenal) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 96)
N° 2017-1852	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) des Minguettes Max Barel - Aménagement des espaces extérieurs de la copropriété Montelier 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 96)
N° 2017-1853	<i>Lyon 2° - Programme d'intérêt général (PIG) Eco-rénovation du quartier Perrache Sainte Blandine - Avenant n° 1 à la convention -</i>	(p. 57)
N° 2017-1854	<i>Financement des dépenses du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône-Métropole - Exercice 2016 -</i>	(p. 97)
N° 2017-1855	<i>Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour programme d'actions 2017 -</i>	(p. 97)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 6 mars 2017 à 14 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 14 février 2017 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, si vous le voulez bien, nous allons commencer notre Conseil.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme lehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret puis à M. Odo).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Bret (pouvoir à M. Devinaz), M. Le Faou (pouvoir à Mme Brugnera), M. Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Laurent (pouvoir à M. Butin), M. Llung (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Berthilier (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Brugnera (pouvoir à M. Kimelfeld), M. George (pouvoir à M. Suchet), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), M. Barret (pouvoir à M. Moroge), Mme Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), Mme Berra (pouvoir à M. Huguet), M. Bravo (pouvoir à Mme Burricand), M. Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), M. Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Mme David (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), Mme Gardon-Chemain (pouvoir à Mme Maurice), Mme Ghemri (pouvoir à M. Millet), M. Gomez (pouvoir à M. Cachard), M. Hamelin (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), M. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Mme Panassier (pouvoir à Mme Frih), M. Piegay (pouvoir à M. Jeandin), Mme Poulain (pouvoir à M. Curtelin), M. Roche (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Runel (pouvoir à Mme Varenne), M. Sannino (pouvoir à Mme Peillon), M. Sécheresse (pouvoir à M. Sannino), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Veron (pouvoir à M. Germain), M. Vial (pouvoir à M. Moretton), M. Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

**Communication de monsieur le Président
relative à la modification de la composition des commissions thématiques**

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à la délibération numéro 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de sept commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que, suite à la dissolution du groupe Front national :

- M. Michel Casola (non inscrit) a fait le choix de siéger en commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville,
- M. Christophe Boudot (non inscrit) a fait le choix de siéger en commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale,

Le groupe Les Républicains et apparentés dispose de huit sièges par commission thématique au lieu de sept. De ce fait :

- M. Xavier Odo demande à siéger en commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale,
- M. Jean-Wilfried Martin demande à siéger en commission développement économique, numérique, insertion et emploi,
- Mme Alice de Malliard demande à siéger en commission éducation, culture, patrimoine et sport,
- M. Patrick Hugué demande à siéger en commission développement solidaire et action sociale,
- Mme Véronique Sarselli demande à siéger en commission déplacements et voirie,
- Mme Dominique Nachury demande à siéger en commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville,
- Mme Martine Maurice demande à siéger en commission proximité, environnement et agriculture.

Indépendamment de cette nouvelle répartition de sièges :

- Mme Marie-Christine Burrigand (Communiste, Parti de gauche et républicain) souhaite quitter la commission développement économique, numérique, insertion et emploi pour siéger en commission éducation, culture, patrimoine et sport,
- M. Bernard Genin (Communiste, Parti de gauche et républicain) souhaite quitter la commission éducation, culture, patrimoine et sport pour siéger en commission développement économique, numérique, insertion et emploi.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 10 novembre et 12 décembre 2016

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 10 novembre et 12 décembre 2016.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je les mets aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité).

Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

N° 2017-1732 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 21 novembre 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° 2017-1733 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 13 décembre 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° 2017-1734 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 9 janvier 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par les Commissions permanentes des 21 novembre 2016, 13 décembre 2016 et 9 janvier 2017 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet des dossiers numéros 2017-1732, 2017-1733 et 2017-1734.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2017-1735 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 et n° 2016-1010 du 21 mars 2016 - Période du 1^{er} novembre 2016 au 31 janvier 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 janvier 2017 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2017-1735.

La Conférence des Présidents a retenu un certain nombre de demandes de temps de parole. Je donne d'abord la parole au groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : L'intervention du groupe Synergies-Avenir reprend nos propos, donc je retire l'intervention du groupe UDI.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit d'une décision que vous nous avez fait connaître et que vous avez prise à propos des moyens des groupes politiques. Le groupe Synergies-Avenir tient à vous faire part de sa grande incompréhension, voire totale incompréhension et plusieurs incompréhensions qui sont à l'intérieur de cette décision que vous nous avez transmise par courrier du 17 février et qui a été signée de votre Vice-Président sur les moyens des groupes.

Mes propos font écho et relaient ceux d'autres Présidents de groupes qui abondent dans ce sens. Pour en avoir discuté avec bon nombre de mes collègues, cela reprend les avis des représentants de La Métropole autrement, de l'UDI, d'Europe Ecologie-Les Verts, du GRAM et des Républicains. Je tiens à préciser que nos propos ne relèvent pas de manœuvres politiciennes -il en suffit aujourd'hui- ni de manifestations d'opposition ou de soutien de majorité mais d'un étonnement et, surtout, de notre demande d'une répartition équitable et juste.

Tout d'abord, nous nous interrogeons sur le retard pris quant à l'objet d'une délibération des moyens des groupes. Il nous a été reproché notre non-disponibilité pour certains d'entre nous à la suite d'invitations mais ces invitations interviennent *in extremis*, avec des délais courts, alors que nous connaissons la nécessité des contraintes de chacun et des calendriers de chacun. Ce retard induit de nombreuses lourdeurs et coûts pour l'administration qui pourraient être évités si l'anticipation était de mise. Contrainte aussi pour les collaborateurs et collaboratrices comme l'édition d'un avenant à leur contrat pour seulement quelques mois, augmentant la précarité de leur emploi et les difficultés qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne. Mais plus, ces retards entraînent l'absence de clarté et de lisibilité qui nuit au fonctionnement de nos groupes et perturbe l'exercice de la vie démocratique.

Deuxièmement, notre étonnement porte sur la méthode retenue. Les Présidents des groupes ont été réunis le 6 janvier et, à la quasi-unanimité, à l'exception du groupe CIMET, ils se ralliaient à une position consensuelle, à savoir l'application du périmètre légal et des conditions légales. Depuis cette date, nous étions dans l'attente d'un retour ou d'un échange, nous aurions préféré un échange, le Premier Vice-Président nous ayant fait entendre qu'il ne recueillait que des débats et, par courrier du 17 février, nous avons été avertis que vous ne donniez pas une suite favorable à la position majoritaire des Présidents de groupes, sans trop motiver votre décision.

Vous décidez d'appliquer, par un mode de calcul inédit, la répartition de 2016. Nous savons tous que cette application relève d'une mesure exceptionnelle, produit d'une demande d'un effort de solidarité des groupes, ce que nous avons fait bien volontiers afin d'affecter les reliquats de certains groupes politiques pour assurer entre autres le financement de l'enveloppe ressources humaines d'un groupe en particulier, le groupe Socialistes, dont les coûts en personnel dépassaient ses moyens financiers annuels. Parallèlement, d'autres petits groupes -ou appelés "petits groupes", voire "très petits groupes"-, dont le budget est plus que contraint, se voient opposer des refus d'engagement de dépenses limités au seul périmètre de leur enveloppe. Pourquoi une telle différence de traitement ?

Après avoir eu la garantie que cette mesure serait exceptionnelle et par solidarité, nous avons tous décidé, et surtout les groupes concernés et principalement les contributeurs que sont Les Républicains, Synergies-Avenir et l'UDI, de participer bien volontiers à cet effort. Cependant, nous ne pouvons accepter que notre maîtrise des coûts au sein de nos groupes pénalise nos projets de recrutement à venir pour pallier le dépassement des coûts de nos voisins.

Dernière précision : derrière votre décision, un troisième point fait jour et nous nous sommes interrogés sur ce point-là. Que veut-on faire des groupes politiques et quel rôle attend-on des groupes politiques ? En les privant de moyens qui leur sont naturellement et justement dévolus selon une répartition équitable s'appuyant sur une répartition démocratique qui vous est chère, monsieur le Président, vous limitez de fait la participation des groupes à un projet collectif métropolitain.

Nous sommes bien conscients de la nécessité de limiter les dépenses de fonctionnement des collectivités et, vous le savez, nous avons travaillé d'arrache-pied sur ce secteur et nous sommes attachés au chantier marges de manœuvre que nous avons appelé de nos vœux dès le départ mais nous devons tenir compte du travail des groupes : ceux-ci doivent faire face, à l'instar des services, à un surcroît d'activité depuis la création de la Métropole. Ce travail est le fruit de l'engagement des élus au service des citoyens qu'ils représentent.

Vous vous êtes rangés derrière un refus sans même échanger avec l'ensemble des Présidents de groupes. Donc nous vous demandons et nous vous redemandons -et mes collègues en seront d'accord- que la collectivité et les groupes prennent leurs responsabilités pour appliquer la législation en vigueur sans user de calculs opportunistes et décident de ne pas retenir votre dernière proposition d'appliquer le mode de calcul des moyens des groupes prescrit par la loi, auxquels est appliquée une réduction de 6 % marge de manœuvre, que ce calcul soit adopté pour les années 2017 à 2020 afin que ce sujet ne revienne pas sur notre table année par année, afin d'assurer une lisibilité à moyen terme des enveloppes budgétaires des groupes, notamment pour leurs salariés.

Nos propos -et nous sommes nombreux à les tenir-, monsieur le Président, ne concernent pas uniquement et seulement le montant alloué. Cet argument ne peut pas nous être opposé, ce serait faux ; il s'agit d'une juste répartition et d'une présentation juste, une répartition juste des moyens des groupes politiques dont vous avez accepté le nombre et de ne pas favoriser des groupes par rapport à d'autres.

Collectivement, nous vous remercions de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, notre groupe ayant été cité, ciblé même -ce dont je souligne d'ailleurs l'élégance-, je me vois dans l'obligation d'apporter un certain nombre de clarifications au sujet des moyens financiers des groupes politiques de notre assemblée.

En introduction, permettez-moi de rappeler que notre statut d'élu, tout particulièrement dans le contexte actuel, nous oblige à être honnêtes et transparents. C'est évident mais je tiens à le rappeler. Plus encore, en tant qu'élus, nous devons être irréprochables, exemplaires et cohérents intellectuellement, aussi bien dans nos comportements individuels que dans nos prises de position.

Aussi, je me permets de corriger trois points que vous venez d'évoquer :

1° - Le débat concernant les moyens des groupes de notre assemblée n'est pas, contrairement à ce que vous laissez entendre, monsieur Grivel, celui de certains groupes contre d'autres car, contrairement à ce que vous venez de dire, plusieurs groupes et pas seulement le nôtre sont en situation de tension budgétaire, il est vrai, cette année comme l'année dernière suite à une baisse de l'enveloppe.

2° - Permettez-moi de préciser pour l'assemblée qu'il n'y a pas aujourd'hui d'unanimité sur ce sujet entre nous. La solution que vous défendez pour 2017 concernant l'enveloppe globale n'est pas souhaitée par tous. Nous sommes nombreux à préférer une solution plus modérée. Je remarque d'ailleurs que vous n'expliquez pas dans votre intervention la teneur exacte de votre demande et encore moins son coût.

3° - Oui, la loi liant les moyens des groupes aux indemnités des élus nous permettrait d'augmenter significativement les moyens RH de nos groupes pour 2017, c'est vrai. Mais la loi nous permet, elle ne nous oblige pas et il nous appartient dans cette assemblée, en conscience, d'en décider.

En ce qui nous concerne et sur le fond, notre position déjà exprimée en réunion est très claire et relève de plusieurs éléments à prendre en compte selon nous.

Tout d'abord, le cadrage budgétaire décidé s'applique aux différents projets portés par notre Métropole et il concerne aussi les moyens des groupes.

Ensuite, plus précisément, le cadrage rigoureux que nous avons défini en termes de ressources humaines dans cette maison ne doit pas être oublié au moment où nous traitons les moyens RH de nos groupes mais aussi l'accroissement du travail pour les collaborateurs, comme les élus, du fait de l'élargissement des compétences de notre nouvelle collectivité, ne peut être nié.

Ces trois faits doivent nous conduire à adopter une position mesurée, une position qui respecte la nécessaire rationalisation des dépenses et de l'usage de l'argent public et donc d'en prendre toute notre part ; une position qui respecte aussi le rôle des élus et le travail de nos collaborateurs. Ainsi, concernant ces derniers, il nous paraît souhaitable de trouver tous ensemble une solution afin que les contrats signés ne soient pas remis en cause chaque année.

Selon nous, une hausse modeste de l'enveloppe permettrait de sécuriser les contrats jusqu'en 2020, le temps du mandat, d'absorber le glissement vieillissement technicité (GVT) pour nos collaborateurs de la même façon que

pour les agents de la collectivité, ni plus ni moins. Une solution peut être trouvée. Ce sujet appelle de notre part responsabilité et modération, notamment parce qu'il s'agit d'argent public.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Par définition, je n'ai pas participé... Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Le groupe Les Républicains s'associe totalement aux propos du Président Grivel et vous me permettez simplement une petite digression, madame la Présidente du groupe Socialistes : en politique, il faut une cohérence. On ne peut pas dire quelque chose en réunion de groupes et dire l'inverse devant cette assemblée. C'est proprement incohérent !

Remarquez, je ne sais pas si vous êtes membre du Parti socialiste ou d'En Marche ; là aussi, je pense qu'il faut être aussi assez cohérent (*rires dans la salle*).

D'autre part, je trouve tout de même très étonnante l'agressivité que vous avez vis-à-vis d'un problème qui a été exposé de manière très posée et en profondeur par un Président de groupe. Si effectivement avoir une position différente de l'exécutif entraîne une telle attitude, on comprend mieux qu'il y ait un certain nombre de délibérations qui se votent ici mais qui ne se passent pas dans une certaine sérénité. Et donc nous renouvelons notre total soutien à ce qui a été évoqué par le Président Grivel du groupe Synergies-Avenir.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Chers collègues, je ne suis pas rentré dans les discussions entre les groupes, ce n'est évidemment pas ma fonction. J'ai simplement regardé quels étaient les moyens des groupes sur 2015 puisque l'on avait eu une chute temporaire en 2016. Ces moyens étaient de 779 097 €.

Ce que vous me proposez, chers collègues, c'est de passer à 1,004 M€, soit une augmentation de 28 %. Si, dans les circonstances qui sont les nôtres, où l'on demande un certain nombre d'efforts à la fois dans notre pays ou pour les personnels de la Métropole de Lyon, nous augmentions les moyens des groupes de 28 %, alors moi, je vous dis que, dans l'opinion publique, on ajouterait du trouble au trouble. Et je vois aujourd'hui beaucoup de trouble et je ne pense pas qu'il soit nécessaire que la Métropole de Lyon puisse ajouter à ce trouble. Donc j'ai proposé de calquer l'évolution des moyens des groupes sur l'évolution de la masse salariale globale de notre Métropole, soit + 2,2 %.

Voilà, si quelqu'un lève le doigt pour dire "Moi, je suis à + 28 %", qu'il le lève, ce ne sera pas moi. Merci, donc chers collègues...

Monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Ce n'est pas pour prendre les 28 %. Je voudrais faire deux remarques.

La première, c'est toujours intéressant de donner des leçons...

M. LE PRESIDENT : Je ne donne des leçons à personne !

M. le Conseiller GRIVEL : Je m'adresse à notre collègue du groupe Socialistes sur les valeurs, surtout dans ce type de séance. Je voulais simplement lui dire, avec un peu de complicité, que quand il a fallu faire preuve de solidarité -qui est une valeur, me semble-t-il-, le groupe Socialistes en a bien profité de toute façon parce qu'on a été d'accord tout de suite. Donc voilà la réponse que je voulais lui faire.

La deuxième chose c'est qu'il ne s'agissait pas d'avoir une position maximaliste, il s'agissait simplement, à partir d'une première réunion et d'un tour de table, d'avoir une seconde réunion sur laquelle on se serait mis d'accord avec bien sûr le côté raisonnable des choses et on n'était pas là pour avoir une position maximaliste, c'est clair.

M. LE PRESIDENT : Merci. Monsieur Jacquet.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, excusez-moi mais je voulais simplement indiquer que le groupe LMGS avait fait une proposition pour une hausse de 70 000 € -et non pas de l'importance que vous indiquez- dans le courrier qui avait été adressé en temps et en heure à votre Présidence. Ensuite, je voulais indiquer que, dans ces conditions-là, je m'associais à la démarche de monsieur Grivel et du groupe Synergies-Avenir.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Chers collègues, moi, je maintiens la position d'augmenter du même niveau que la masse salariale. S'il y a des problèmes de répartition entre les groupes, je veux bien les traiter mais moi, sur le fond, je ne ferai pas une augmentation maximaliste parce que demain nos concitoyens nous le reprocheraient.

Donc nous passons maintenant aux différents dossiers.

N° 2017-1736 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président de la Métropole de Lyon en matière d'actions en justice intentées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° 2017-1737 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés selon une procédure adaptée entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 Janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRESIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises :

- en matière d'actions en justice intentées sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 (dossier numéro 2017-1736),

- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés selon une procédure adaptée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 (dossier numéro 2017-1737).

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des Présidents*

N° 2017-1783 - développement solidaire et action sociale - Modernisation et professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Attribution d'une subvention aux associations Rhône développement initiative (RDI) et France Alzheimer Rhône pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Le Franc a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1783. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : La convention qui nous lie avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, qui vise à la modernisation et à la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap trouve dans cette délibération une déclinaison opérationnelle.

En effet, il s'agit, d'une part, de la mise en œuvre pour 2017 d'une convention et d'un subventionnement à l'association Rhône développement initiative pour la réalisation d'actions visant à soutenir et à accompagner les structures d'aide et d'accompagnement à domicile et, d'autre part, d'une convention et d'une subvention à l'association France Alzheimer Rhône pour la réalisation d'actions individuelles de soutien aux proches aidants, axe fondamental de la politique que nous souhaitons mener auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération porte effectivement sur deux axes, parmi les six actions qui ont fait l'objet d'une convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'un sur la modernisation de la gestion des SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile), plus précisément pour soutenir, accompagner les structures en difficulté, favoriser les mutualisations avec l'association Rhône développement initiative et le deuxième axe qui consiste à aider, accompagner les aidants là aussi, plus précisément soutenir les proches aidants par des actions individuelles avec l'association France Alzheimer Rhône.

Sur le premier point comme sur le deuxième, monsieur le Président, nous voterons cette délibération car tout ce qui peut concourir au mieux sur des actions aussi essentielles pour la population est bon à prendre. Nous proposons -nous Communistes- la création d'un service public de l'autonomie s'appuyant sur l'expérience des

services et associations existants, meilleure garantie pour nous de contrer la marchandisation -oserais-je dire la "macronisation"- de services qui sont en fait des droits, pour garantir l'égalité des droits et traitements sur le territoire.

Dans la situation présente, nous serons très attentifs à ce que les mutualisations répondent d'abord à l'exigence d'apporter le meilleur service possible et ne soient pas dominées par le souci de rigueur budgétaire.

L'association France Alzheimer Rhône a bien sûr fait la preuve de son sérieux et est parfaitement qualifiée pour les objectifs fixés mais elle n'est évidemment qu'un des éléments de la réponse qu'exige le poids social, financier et humain de cette maladie dans notre société et sur les familles qui en supportent toujours le poids essentiel.

Cela apparaît d'ailleurs en creux dans la délibération lorsque celle-ci dit, dans les trois objectifs fixés et notamment le troisième : "prévenir les situations de crise ou de maltraitance, notamment par le repérage, la prise en charge ponctuelle et le suivi des aidants isolés ou épuisés". Il y a donc bien des aidants qui sont isolés et épuisés. Et il nous semble, monsieur le Président, que par rapport à cette troisième situation la réponse ne peut pas être dans un maintien à domicile à tout prix et à n'importe quel prix. Et sur la question de structures adaptées qui soient accessibles financièrement pour les familles, qui leur font leur place et qui leur donnent confiance, je pense que ces structures-là sont absolument indispensables pour permettre aux familles de s'en sortir, indispensables pour les personnes confrontées à un handicap après un accident, un AVC ou par suite de maladie, pour que ces personnes aient le temps d'aller au bout de la récupération de toutes leurs possibilités.

C'est pourquoi, monsieur le Président, nous ne partageons pas le programme d'investissement des HCL (Hospices civils de Lyon) tel qu'il a été d'ailleurs présenté à la presse au mois de septembre et notamment la fermeture de l'hôpital Antoine Charial qui traitait les personnes âgées dans leur globalité et le transfert de l'EHPAD, jusque-là géré par les HCL, vers un opérateur privé au prétexte que cette activité n'est pas de la vocation des HCL -et d'ailleurs, nous voudrions bien savoir où cela en est sur la question de ce transfert à un opérateur privé-, pas plus que nous n'approuvons la fermeture de l'hôpital Henry Gabrielle et le transfert de ses activités vers Desgenettes : 38 M€ à Henry Gabrielle, ce serait 284 lits ; 30 M€ à Desgenettes, c'est 168 lits. La tentation sera grande, monsieur le Président, d'écourter les séjours, avec les conséquences que cela aura pour les personnes concernées. Il nous semble que, sur ces deux questions, il est encore temps de revenir sur les décisions qui ont été prises.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Juste une remarque, madame Burricand, pour dire qu'il n'y a pas que vous qui vous souciez de ces problèmes. Vous voyez, cela fait à peu près un an que nous travaillons sur la création d'une maison de répit. Nous avons d'ailleurs accueilli à la Ville de Lyon, il y a environ un mois et demi, le Congrès des maisons de répit et donc je peux vous annoncer qu'en coopération avec quelqu'un comme Alain Mérieux, une maison de répit va se créer sur Lyon.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANÇ.

N° 2017-1785 - développement solidaire et action sociale - Chassieu - Corbas - Attribution de subventions à l'Association régionale des Tsiganes et leurs amis gadjés (ARTAG) pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Ait-Maten a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1785. Madame Ait-Maten, vous avez la parole.

Mme la Conseillère AIT-MATEN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur l'attribution de subventions à l'Association régionale des Tsiganes et leurs amis gadjés (ARTAG) pour son programme d'actions 2017.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère HOBERT : Monsieur le Président, chers collègues, la loi NOTRe prévoit d'échelonner d'ici 2020 des transferts progressifs des champs de compétence pour les Communautés d'agglomération et de Communes. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier de cette année, les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) se sont-ils vus attribuer l'entretien, l'aménagement et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. La Métropole de Lyon, quant à elle, n'a pas entendu pour se préoccuper du sujet et s'apprête à gérer une dix-neuvième aire d'accueil.

L'engagement de l'ARTAG (Association régionale des Tsiganes et leurs amis gadjé) qui s'inscrit dans les champs de l'insertion, du logement, du social, de la défense des droits, de la santé mais aussi de l'éducation, de la

formation et de l'animation de l'action culturelle, notre collectivité le reconnaît et le soutient entre autres par l'attribution de subventions, objet de cette délibération. On notera un léger recul des montants au regard de ceux de 2016 mais l'important est la pérennisation d'un réel soutien et de cela nous avons lieu de nous réjouir.

A l'heure où toutes les formes de discrimination restent à combattre, il nous apparaissait important de souligner l'importance de les combattre toutes et bien évidemment celles qui touchent aux gens du voyage. Rappelons que le vocable "gens du voyage" est un terme administratif qui a été créé pour désigner, dans notre droit, la communauté des voyageurs qui n'avaient pas de domicile fixe. Rappelons aussi qu'un grand nombre de la communauté française, si elle est devenue largement sédentaire, perdue dans ses choix pour un habitat mobile.

Que d'idées reçues cependant planent encore sur les tsiganes, les gens du voyage en général, que d'amalgames, que de méconnaissance ! Il est des communautés sur lesquelles, au travers de l'histoire, l'opprobre a été jeté et cette communauté a dû affronter bien des tourments et des surveillances dans ses déplacements. Au XX^{ème} siècle encore, poursuivis, chassés, internés durant la seconde guerre mondiale, c'est seulement en 1946 que les camps où ils étaient détenus ont été ouverts. Avant, en 1912, ils avaient dû se soumettre au carnet anthropométrique puis, en 1969, ils se sont vu attribuer des carnets et livrets de circulation jusqu'à ce que ceux-ci soient enfin déclarés contraires à la Constitution en octobre 2012. Quelques jours plus tard, le Président François Hollande reconnaissait la responsabilité de notre pays dans l'internement des gens du voyage devant le Mémorial aux victimes.

Je suis heureuse de faire partie de leurs amis gadjés et à chaque festival itinérant qu'organise l'ARTAG, je me réjouis de la qualité de sa programmation et de la connaissance qu'il nous apporte sur la communauté des gens du voyage et des tsiganes.

Le groupe Parti radical de gauche votera et applaudit le soutien de la Métropole de Lyon à l'ARTAG.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, M. Casola (non inscrit) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Conseillère AIT-MATEN.

N° 2017-1738 - déplacements et voirie - Plan des déplacements urbains (PDU) révisé - Avis de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Peillon a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1738. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PEILLON, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Le 9 décembre dernier, le Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a approuvé le bilan de la concertation puis l'arrêt du projet de révision du plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise, afin d'engager la phase réglementaire de consultation obligatoire dans la perspective d'une approbation du document final fin 2017.

Il est important de souligner la qualité du travail des services et des élus du SYTRAL au regard des réunions multiples qui se sont tenues depuis 2015 et cette démarche d'information-concertation nourrie qui alimente la révision du plan local d'urbanisme (PLU) va bien au-delà des obligations légales.

Sur la base d'un diagnostic établi avec l'Agence d'urbanisme, le plan des déplacements urbains (PDU) ainsi révisé donne un cap ambitieux pour l'horizon 2030 avec quatre grands enjeux :

- le cadre de vie et la santé publique,
- l'équité et la cohésion sociale,
- une organisation des déplacements en phase avec l'ambition d'une agglomération multipolaire et attractive,
- et, enfin, placer les usagers au cœur de la démarche.

Ce PDU révisé porte l'ambition d'obtenir :

- 35 % des déplacements réalisés en voiture avec la volonté d'aboutir sur la réalisation par l'Etat d'un itinéraire de contournement de l'agglomération lyonnaise, l'Anneau des sciences et la transformation de l'axe A6-A7 déclassé,
- 35 % des déplacements réalisés à pied,
- 8 % des déplacements réalisés à vélo,

- 22 % des déplacements réalisés en transports collectifs, grâce à la réalisation de projets ambitieux comme le prolongement du tramway T6 des hôpitaux est jusqu'à La Doua, la ligne forte A8 Saint Fons-Vénissieux-Saint Priest-Bron-Vaulx en Velin, le prolongement du métro A à l'est, le prolongement du métro B jusqu'aux hôpitaux sud -voire jusqu'à l'A450, les études d'opportunité le diront- et la nouvelle ligne de métro entre le Vieux Lyon et Alaï, en lien avec le projet Anneau des sciences.

Il est important cependant de distinguer le PDU et son rôle de prospective à l'horizon 2030 et l'adaptation de l'offre qui se fait au quotidien avec les élus du SYTRAL en lien avec les territoires.

Je n'oublie pas les projets ferroviaires sur lesquels la Métropole de Lyon et le SYTRAL sont très impliqués, comme la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais. 421 M€ seront investis d'ici 2020, avec notamment, à court terme, la création de la voie L à la Part-Dieu dont les travaux vont débiter très prochainement et la création de deux voies supplémentaires entre Saint Clair, La Guillotière, Saint Fons et Grenay, avec la perspective d'un débat public dans les prochains mois. N'oublions pas non plus des projets comme la liaison Lozanne-Saint Paul ou encore la liaison Sathonay-Trévoux puisque la Région qui est compétente sur ces deux dossiers a de nouveau été saisie le 13 décembre 2016 par vous, monsieur le Président.

Ce PDU fait écho à différentes politiques et plans portés par notre collectivité, notamment le plan de protection de l'atmosphère, le plan Oxygène, la délibération-cadre sur les marchandises en ville et la logistique urbaine ou encore le plan d'actions pour les mobilités actives.

Nous avons également comme objectif de construire une Métropole soutenable, inclusive, attractive et responsable. Ce PDU garantit ainsi le projet de développement porté par le SCOT, avec la priorité aux modes actifs pour les déplacements de proximité et la priorité aux transports collectifs pour les déplacements de plus longue portée, avec également la volonté d'éloigner le trafic de transit du cœur de l'agglomération et de mieux distribuer les trafics locaux. Ce PDU tient compte des spécificités territoriales en présentant quatre focus pour décrire les actions par grands territoires.

Pour toutes ces raisons, il est proposé que la Métropole émette un avis favorable sur le projet de révision du PDU arrêté par le SYTRAL le 9 décembre dernier.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais donner la parole à madame Annie Guillemot.

Mme la Vice-Présidente GUILLEMOT : Merci, monsieur le Président. Personne, bien sûr, ne remettra en cause la révision du PDU de 2005 qui s'imposait et qui a été donc prescrite -comme l'a dit madame Peillon- lors du comité syndical du 5 mars 2015.

(Projection de diapositives -VOIR annexe page 98-).

Le nouveau périmètre du PDU -je vous le rappelle- concerne les 73 Communes du nouveau périmètre des transports de l'agglomération lyonnaise, soit celles bien sûr de la Métropole de Lyon, de la CCEL et les six Communes de l'ouest lyonnais.

Le SYTRAL a fait le choix stratégique d'un processus partenarial ouvert et transparent afin que le PDU approuvé par le comité syndical au terme de la procédure de révision constitue un document partagé par les acteurs en charge de sa mise en œuvre.

Je rappelle que, pour 4,5 millions de déplacements par jour, on compte à peu près 2 millions en voiture, 69 000 en vélo, 1,5 million à pied et 835 000 en transports en commun -ce sont les chiffres de 2015-. Pour élaborer une stratégie de cohérence d'organisation des déplacements à l'échelle du territoire, il était important que cette démarche soit partagée et débattue avec les acteurs et usagers concernés.

Je voudrais rappeler que nous avons eu une commission interne au SYTRAL, composée des représentants des territoires, un comité du pilotage du PDU composé des représentants des collectivités, des maîtres d'ouvrage, l'Etat et les deux syndicats mixtes porteurs du SCOT, le comité syndical du SYTRAL. De mars 2015 à aujourd'hui, la commission interne au SYTRAL s'est réunie à cinq reprises, le comité de pilotage des partenaires à six reprises et, à l'automne 2015 puis au printemps 2016, nous avons eu deux séries de réunions pour les quatre quadrants avec les Maires, soit huit réunions au total pour chacune des deux séries), environ une centaine de participants et je voudrais vraiment remercier tous ceux qui ont participé à ces réunions.

Bien sûr, c'est un exercice difficile le PDU puisque je vous rappelle qu'il y avait une double démarche, un double horizon temporel avec un horizon à moyen terme, 2022, une programmation à cinq ans, mais aussi un horizon prospective à l'échelle de 2030, avec une approche de type phasage ou de priorisation qui pourra faire l'objet de

précisions à l'occasion de l'établissement de futures programmations des collectivités concernées. Il est vrai que l'on a vu aussi dans les groupes de travail de la société civile qu'il était un peu difficile de se projeter à 2030 mais c'est bien l'objet de ce PDU.

Une double approche aussi, avec huit axes stratégiques, pour définir, organiser et programmer les actions et des focus par secteur pour territorialiser les actions majeures. C'est ce que nous avons retenu avec l'ensemble du comité de pilotage des différents représentants des territoires puisque ces huit axes stratégiques vont bien sûr définir l'horizon prospectif à 2030 mais il y a aussi des focus par secteur.

On en parle peu mais je voudrais revenir, avant les objectifs, sur la concertation. Il y a eu une concertation ambitieuse avec des groupes de travail. Je voudrais revenir sur tout le travail qui a été fait par la société civile. Nous nous en sommes fait l'écho bien sûr au SYTRAL avec une délibération spécifique mais je voudrais rappeler qu'il y a eu des groupes de travail avec des collectivités partenaires, des experts, des représentants d'associations de la société civile, des mini-publics qui nous ont aidés à voir quel était le vécu des déplacements, des appels à contribution aussi, où il y en a eu beaucoup et l'apport d'un travail technique avec les partenaires des territoires qui ont rassemblé bien sûr les élus représentants des collectivités de territoire (Région, Département, SYTRAL, Métropole, Communes et les syndicats), des territoires voisins aussi (la CAPI, la CABS) et bien sûr les Départements (Ain, Isère et tous les autres), l'Etat par la DDT. Les acteurs aussi spécialisés sur la thématique -je pense à l'Agence locale de l'énergie, à l'Agence régionale de santé-, les acteurs socio-économiques du territoire, universités, acteurs consulaires (aéroport Saint-Exupéry, port Edouard Herriot), les exploitants bien sûr du système de mobilité (Keolis, Lyon Parc Auto, etc.), les représentants du Conseil de développement et d'associations reconnues pour leur technicité sur ces sujets de mobilité (Darly, Frapna, Carpa, Lyon Métro, La ville à vélo, FFMC) et les organismes d'études et de recherches sur les mobilités (le Cerema, l'Agence d'urbanisme, l'ENTPE, l'IFSTTAR, le LAET). C'est important parce que l'on méconnaît cette ambitieuse concertation qui a nourri aussi ce PDU.

Je voudrais un peu reprendre les orientations d'ailleurs qui ont été mises en exergue par ces groupes de travail et qui aujourd'hui, je pense, nous obligent aussi dans la réflexion puisque l'on a parlé notamment du levier du stationnement et de la démotorisation des ménages, on a parlé de la lutte contre la sédentarité, du partage de l'espace public, de la rationalisation et l'amélioration de la performance environnementale, de la protection des populations, des pollutions et des nuisances liées à la circulation mais aussi l'adaptation des solutions de mobilités à apporter aux territoires les plus fragilisés, les conditions effectives d'accès à l'ensemble des services de mobilité, la diversification aussi des offres de mobilité tout en facilitant et en simplifiant leur accès, la lisibilité et la simplification de l'information multimodale et aussi l'accompagnement des changements de comportements, la sensibilisation du monde économique, l'attractivité et la fluidité de la chaîne intermodale. C'est vrai que toutes ces positions -j'en prendrai d'autres- ont nourri ce PDU et ont été aussi l'occasion de confronter ce qui est issu de la société civile avec l'ensemble des Maires.

Pour revenir aux quatre enjeux du PDU, les enseignements du diagnostic qui ont été réalisés par l'Agence et qui sont attendus, à l'horizon 2030, en matière de population et d'emploi ainsi que les attentes exprimées par les différents partenaires lors de la phase de concertation ont permis d'identifier quatre enjeux.

Le premier est le cadre de vie, la santé publique, avec des orientations -tel que je vous le disais tout à l'heure- sur la mobilité active, la protection des populations les plus en difficulté ou celles qui sont liées aux nuisances, à la circulation mais aussi le partage de l'espace public, la place de la voiture.

Le deuxième enjeu est l'équité et la cohésion sociale, avec l'adaptation des solutions de mobilité pour les territoires les plus fragilisés notamment, un système de mobilité pensé pour l'usager et l'habitant donc pour les usagers des villes, avec beaucoup de débats sur la diversification des offres de mobilité et sur les changements de comportements. On l'avait vu d'ailleurs lors de la grande réunion avec le professeur Lussault.

Un certain nombre de contributions ont parlé de la place de la voiture mais cela n'a pas fait l'objet d'un focus très antagoniste parce que si chacun a bien pris en compte que la voiture devait reculer -c'est d'ailleurs ce qu'elle a fait-, au niveau de l'évaluation du précédent PDU, il a été aussi beaucoup pointé qu'il fallait dépasser aussi ces changements de comportements et aller plus vers les modes doux, trouver de la place dans l'espace public et enclencher aussi et accompagner l'évolution des réseaux de voirie.

L'enjeu numéro 4, c'est bien sûr le système de mobilité au service d'une agglomération multipolaire, en n'oubliant pas bien sûr l'ensemble des grands projets de notre agglomération et donc d'être toujours en capacité d'accompagner aussi ce développement de notre Métropole et des territoires environnants, ainsi bien sûr que des grands équipements ; je veux parler par exemple aussi, bien entendu, de l'aéroport Saint-Exupéry.

Donc les objectifs du PDU, je vous les rappelle : ils sont de ramener la voiture de 53 % à 35 %, ensuite, les transports en commun de 13 % à 19 % en 2015 mais 22 % en 2030 et, pour le vélo, de passer très courageusement de 2 % en 2015 à 8 % en 2030, ce qui est là une gageure.

Sur les objectifs du PDU tels qu'ils sont sur ce diaporama, ils sont de :

- réduire d'au moins 5 % les véhicules par kilomètre en 2030 par rapport à 2015,
- réduire de plus de 85 % les émissions de NO_x et de plus de 60 % celles des particules liées aux transports en 2030 par rapport à 2007,
- inciter bien sûr à l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle pour permettre aux habitants de l'agglomération de réaliser les objectifs d'activité physique qui sont recommandés par l'OMS,
- réduire de moitié le nombre de tués et de blessés graves liés aux accidents de la circulation sur le territoire du PDU d'ici 2030.

Les objectifs du PDU, sur les enjeux dont je parlais tout à l'heure :

- sur l'équité et la cohésion sociale :
 - . conditions effectives d'accès à l'ensemble des services de mobilité,
 - . les publics les plus vulnérables,
 - . les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Vous savez qu'on a déjà lancé une étude sur Vaulx en Velin, Villeurbanne et Saint Fons, dans le cadre du PNRU ;
- en lien avec le système de mobilité pensé pour l'usager et l'habitant :
 - . simplification du vécu des habitants ; cela, on l'a eu beaucoup dans le groupe de travail habitants,
 - . renforcer les complémentarités avec les acteurs privés ;
- en lien avec un système de mobilité au service d'une agglomération multipolaire et attractive :
 - . organiser la multimodalité en lien avec les spécificités des territoires,
 - . renforcer les réseaux de transports collectifs pour répondre aux enjeux de développement de l'agglomération, tout en garantissant bien sûr leur viabilité financière - je pense que nous serons tous d'accord-,
 - . accompagner le dynamisme économique de l'agglomération en intégrant le transport de marchandises dans le système de mobilité aux différentes échelles de territoire,
 - . concevoir un espace public à échelle humaine, en luttant contre la sédentarité, en diminuant la place occupée par la voiture individuelle en circulation mais aussi en stationnement.

Enfin, sur l'ensemble des actions, huit axes stratégiques -je ne vais pas tout reprendre- ; 122 actions sont regroupées selon ces huit axes stratégiques pour leur mise en œuvre -je pense que vous avez tous pu les lire- dans le cadre du PDU :

- l'axe stratégique n° 1 : une mobilité sans couture,
- l'axe stratégique n° 2 : un espace public accueillant et facilitant pour les modes actifs,
- l'axe stratégique n° 3 : des transports collectifs performants et attractifs,
- l'axe stratégique n° 4 : une mobilité automobile régulée et raisonnée,
- l'axe stratégique n° 5 : susciter et accompagner le changement de comportements ; contrairement peut-être à ce que j'entends, en tout cas dans la concertation que nous avons eue, les citoyens et les habitants ont déjà changé leurs comportements et surtout les jeunes et les jeunes couples ; on s'en est beaucoup aperçu lors de cette concertation,
- l'axe stratégique n° 6 : favoriser l'accès à la mobilité pour tous, aux plus vulnérables et dans tous les territoires,
- l'axe stratégique n° 7 : des transports de marchandises intégrés,
- l'axe stratégique n° 8 : les modalités de mise en œuvre et de financement.

En tout cas, pour conclure, je voudrais dire que l'ensemble de la concertation, qu'elle soit d'ailleurs avec l'ensemble des Communes et de leurs élus et des Maires et tous les groupes de travail et les contributions très nombreuses que nous avons eues sur le site dédié, ont fait apparaître plusieurs axes.

La nécessité d'avoir une ville plus respirable ; c'est un enjeu de santé publique et c'est une priorité pour le PDU, avec une nécessité qu'est la réduction des nuisances générées par les véhicules polluants.

La deuxième ligne directrice est d'enlever à la voiture sa place centrale tout en reconnaissant sa pertinence pour certains déplacements ; cela aussi a été l'enjeu d'un gros travail.

Le troisième, c'est bien sûr limiter le trafic automobile dans le centre de l'agglomération, avec la réduction de l'accès au centre en voiture individuelle mais aussi jouer sur les vitesses de circulation, décourager l'auto-solisme et la motorisation des ménages et, sans aucun doute, repenser la ville pour une place moins centrale de la voiture.

Quatrième priorité : renforcer les transports collectifs urbains, avec la réduction des temps de parcours, les fréquences aussi, l'amélioration du maillage et de l'intermodalité.

Cinquième ligne prioritaire qui a aussi été beaucoup discutée dans les différents groupes de travail habitants : pour une ville des courtes distances -beaucoup d'usagers nous en ont parlé-, prendre mieux en compte le développement des nouveaux modes doux et sécuriser la marche à pied dans l'espace public.

Enfin, et je pense que vous serez tous d'accord avec la sixième priorité, c'est changer les comportements par la sensibilisation, l'éducation, l'accompagnement auprès des habitants et des professionnels et, bien entendu, d'ici 2030, nous avons alors beaucoup de travail à continuer à faire ensemble.

Merci, monsieur le Président, merci, mesdames et messieurs, de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je crois que monsieur Martial Passi va ajouter un certain nombre de réflexions.

M. le Vice-Président PASSI : Oui, monsieur le Président, merci. Quelques mots pour dire la partie Métropole de ce travail important qui a été piloté par le SYTRAL, redire que le comité syndical du SYTRAL a arrêté le projet PDU le 9 décembre 2016 et qu'il est bon de rappeler, puisque c'est un peu le type de discussion que nous avons eue, notamment avec les élus locaux, les Maires, les adjointes et adjoints aux déplacements, que le PDU est un document de planification pour les années 2020-2030 et n'entre pas dans une logique d'adaptation de l'offre qui, elle, bénéficie d'un travail quotidien réalisé au SYTRAL par notre collègue madame Michèle Vullien.

(Projection de diapositives -VOIR annexe page 98-).

Les quatre enjeux majeurs du PDU que madame Annie Guillemot, Présidente du SYTRAL, a rappelés prennent en compte et confortent les stratégies d'action de notre Métropole que nous essayons de mettre en œuvre pour améliorer le cadre de vie, renforcer l'attractivité et conforter les politiques de solidarité et d'inclusion. Pour mettre en œuvre ces objectifs, nous nous appuyons évidemment sur différentes délibérations et programmes : le plan Oxygène, le plan d'actions pour les mobilités actives, la délibération-cadre sur la logistique urbaine, le programme de développement économique 2016-2021, les contrats de ville et le contrat de ville global, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi, le schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

On peut noter déjà des résultats encourageants puisque la part modale de la voiture est en baisse de 6 % sur la Métropole, avec une baisse bien plus importante sur Lyon et Villeurbanne et de 3 % en première et deuxième couronnes, et ceci entre les années 2006 et 2015 et évidemment, cette baisse de la voiture, avec tout ce que cela comporte en termes de non-hausse des pics de la pollution.

Ce PDU garantit le projet de développement d'agglomération porté par le schéma de cohérence territoriale, avec deux grandes dimensions : la première, c'est des objectifs ambitieux de répartition modale et la deuxième de garantir le développement de l'agglomération dans le cadre d'une organisation multipolaire.

Donc, pour ce qui concerne les objectifs ambitieux de répartition modale, la priorité est clairement et une nouvelle fois affichée de donner une priorité aux modes actifs : la marche, le vélo pour les déplacements de proximité et une priorité là aussi conséquente aux transports en commun pour les déplacements de plus longue portée vers le centre, entre les polarités d'agglomération et depuis les territoires voisins. L'ambition de ce PDU est de faire reculer l'usage de la voiture de 23 %, de faire progresser les déplacements à pied de plus de 5 %, les déplacements en transports en commun de plus de 21 % et de faire augmenter les déplacements de mode actif vélo de plus de 35 %.

Ce PDU garantit le projet de développement porté par le SCOT dans le cadre d'une organisation multipolaire, dans le cadre d'une organisation qui consiste à éloigner le trafic de transit du cœur de l'agglomération et de mieux distribuer les trafics locaux, de réguler la circulation pour améliorer la fiabilité des temps de transports et d'inciter au covoiturage et à l'autopartage en alternative -comme l'a dit Annie Guillemot- de l'auto-solisme et en complémentarité aux transports en commun et aux modes actifs mais aussi définir une politique de stationnement cohérente et qui favorise la multimodalité. Il s'agit aussi de poursuivre le développement des transports en commun, notamment avec la mise en œuvre de nouvelles lignes fortes.

Ce PDU, qui est un document de planification -comme je l'ai dit- pour 2020-2030, tient compte des spécificités territoriales et les propositions qui sont formulées dans ce projet de plan de déplacements urbains sont issues de l'importante concertation qui a été menée. Annie Guillemot l'a dit, je n'y reviens pas mais je pense que l'on peut souligner les deux séries de réunions par quadrant (est, nord, ouest et centre), une première série en 2015 et une seconde série en 2016, où toutes les Communes ont été conviées et où la très grande majorité a répondu présente.

Et demain, bien sûr à partir de ce travail qui a été co-construit avec les élus locaux sur chacun des quadrants, la volonté de mettre en place des plans locaux de mobilité, avec bien évidemment la déclinaison territoriale de ce qui est inscrit dans ce plan global de déplacements urbains. Et tout ceci avec la révision générale du PLU-H.

Avant de vous proposer, sur le dernier slide, d'approuver ce projet de PDU, je voudrais souligner l'important travail de concertation et surtout dire que si le SYTRAL a mis en œuvre un important travail de concertation, il n'était pas obligé de le faire puisque cette concertation n'est pas obligatoire dans la révision du PDU.

Donc je voudrais remercier rapidement tous les élus de toutes les sensibilités politiques qui ont passé beaucoup de temps dans les différentes commissions, comités de pilotage, remercier et féliciter les services du SYTRAL et de la Métropole pour l'important travail de préparation et de synthétisation des documents que nous avons eu à étudier et à travailler dans le cadre de ces réunions.

Cette démarche d'information, d'écoute et de concertation, c'est tout cela qui a alimenté le document qui est présenté aujourd'hui à la Métropole.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, monsieur Passi. Donc un premier temps de parole pour monsieur Casola.

M. le Conseiller CASOLA : Monsieur le Président, chers collègues, le projet de révision du plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise est une nécessité afin d'offrir aux habitants des modes de déplacements en adéquation avec l'évolution de la Métropole.

Cependant, ce projet appelle à des remarques, tant sur le contexte que sur les orientations et ambitions de la Métropole.

Concernant le contexte, il faut rappeler qu'un des objectifs des actions du PDU était de diminuer l'usage de l'automobile au sein de la Métropole pour favoriser le mode doux ou les transports collectifs. On peut comprendre cet objectif pour des raisons de santé mais force est de constater que les résultats ne sont pas convaincants.

Ainsi, des travaux entrepris sur le cours Emile Zola aboutissent à déplacer la circulation sur d'autres axes, comme l'avenue Roger Salengro, créant ainsi des embouteillages monstres aux heures de pointe.

De même, le déclassement de la section autoroutes A6-A7 traversant l'agglomération lyonnaise dans sa portion entre Limonest et Pierre Bénite est une excellente décision pour les Lyonnais mais cela est fait au détriment des Communes de l'est lyonnais : les 20 000 véhicules passant sur l'A6-A7 en transit vont se répartir sur la périphérique et la rocade, déjà submergés.

De plus en plus d'habitants de l'agglomération sont contraints de prendre les transports en commun. Résultat : on constate que ces transports en commun sont saturés aux heures de pointe et incapables d'absorber le flot des voyageurs. Lors de la mise en service du métro, on voyageait confortablement assis. Depuis quelques années, les métros et les bus se sont transformés en boîtes à sardines.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, on est donc frappé du manque de cohérence et de l'ambition du projet de révision du PDU. Vous souhaitez densifier le territoire métropolitain et en faire un bassin d'emplois tout en diminuant l'utilisation de la voiture. Dans ce cas, il faut des transports en commun fiables, réguliers et en capacité d'absorber un flux de voyageurs qui sera exponentiel. De même, il faudrait avoir le courage de mettre en place des navettes fluviales et un réseau de RER digne de la Métropole que vous prétendez construire.

J'ose à peine évoquer le projet du contournement de l'ouest avec le COL, stoppé uniquement par manque de volonté politique alors qu'il s'avère indispensable afin que la totalité du report du trafic nord-sud ne soit pas uniquement dirigé vers l'est.

Malgré ces remarques, je vais voter ce rapport, tout en espérant, monsieur le Président, que lorsque vous dites "En marche", cela reste un slogan électoral et pas le seul mode de déplacement que vous offrirez au sein de la Métropole.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM). Personne ! Donc le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, chacun s'accorde à dire que la Métropole de Lyon est aujourd'hui un exemple européen en matière d'offre modale : trains, métros, bus, tramways, pistes cyclables. Le maillage territorial toujours en développement répond progressivement aux exigences modernes des déplacements urbains : se déplacer en polluant moins, en réduisant les émissions de gaz polluants, les nuisances sonores, les embouteillages, tout ce qui caractérisait hier la vie en ville.

La présente délibération relative à la révision du plan des déplacements urbains concrétise cette évolution vers l'instauration d'une mobilité durable. Proposer un maximum d'alternatives aux usagers pour qu'ils n'accèdent pas en cœur de ville en voiture, développer les réseaux de transports en commun dès la périphérie ainsi que les parkings-relais sont autant de mesures structurantes au service de cette amélioration du cadre de vie urbain qui a été réalisé durant les années précédentes dans le cadre du PDU de 2005.

Prolonger et confirmer ces évolutions semble indispensable pour répondre pleinement aux enjeux qualitatifs de la vie en ville. Ainsi, le PDU tel que présenté aujourd'hui, conjuguant le développement de l'intermodalité de demain au développement global de notre Métropole, montre la voie.

Il ne s'agit plus en effet de considérer l'espace urbain comme un lieu de transit où nous n'aurions aucun mal à faire traverser une autoroute en plein cœur de ville. Non, l'aire urbaine que nous souhaitons et pour laquelle nous approuvons ce PDU est celle d'un développement dynamique qui s'efforce de limiter la hausse de cette pollution chronique à laquelle nous ne devons absolument pas nous habituer.

Les mesures prises lors des derniers pics de pollution sont louables et marquent ce nécessaire accompagnement vers l'évolution de l'usage des voitures mais elles ne permettent pas de traiter le fond du problème que représentent les taux de pollution quotidiens, ceux qui -comme le répète souvent le Vice-Président Thierry Philip, Professeur de médecine également- nuisent véritablement à la santé.

C'est dans cette logique que s'inscrit l'heureux déclassement de l'autoroute ainsi que le projet de l'Anneau des sciences. Les études sur la finalisation du bouclage ouest de notre agglomération sont désormais bien orchestrées -et c'est l'objet du rapport qui nous sera soumis dans quelques instants- et, compte tenu de la pertinence du projet, nous pouvons raisonnablement espérer être soutenus pour sa réalisation à l'horizon 2030.

Pour notre groupe, l'urgence est résolument dans la création du grand contournement mais, nous en sommes persuadés aussi, l'Anneau des sciences est indispensable pour renforcer notre maillage modal et éviter nombre de traversées de la ville centre, synonymes de pollution et d'embouteillages difficilement supportés.

Mieux articuler les différents modes de déplacements dans le double objectif de faciliter les circulations et les liaisons, notamment domicile-travail ou formation, et de limiter les pollutions, c'est bien là tout l'enjeu des projets que nous lançons, c'est bien là tout l'enjeu de ce PDU 2017-2030, fixer un cap ambitieux en termes de lutte contre les émissions de gaz nocifs mais également un enjeu de développement économique et d'équité sociale par un rééquilibrage territorial en termes d'accès à l'emploi, à l'éducation, à la culture et aux loisirs.

Toutes les dimensions du PDU présentées aujourd'hui participent de l'aboutissement d'une Métropole humaine où l'urbain et la modalité sont au service du "mieux vivre ensemble". Les objectifs qui ont été rappelés et fixés grâce au large travail de concertation qui a été mené par le SYTRAL auprès des habitants et des différents partenaires -ce qu'a rappelé Annie Guillemot- sont particulièrement importants. Nous tenions également à les souligner et à vous en remercier.

L'accès à la mobilité ne doit pas être une source d'inégalités sociales et territoriales mais véritablement une possibilité de les endiguer, tout comme l'impact de la circulation automobile sur la pollution atmosphérique qui ne doit pas être une fatalité.

Autant d'enjeux que le PDU 2017-2030 s'attache à résoudre. Nous serons attentifs aux résultats du diagnostic prévu pour 2022, étape fondamentale dans le suivi de l'impact du cadre fixé aujourd'hui. Mais les élus du groupe Centre démocrate Lyon Métropole ont bon espoir. La protection de l'environnement et la préservation de nos santés commencent progressivement à être systématiquement prises en compte, signe que ces prises de conscience sont faites et qu'il serait regrettable de revenir en arrière.

Nous votons favorablement cette délibération qui n'engage que du positif pour l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, depuis trente ans, les PDU montrent leur utilité. Ils participent et aident aux changements de comportements dans les déplacements, les prises de conscience écologiques et les nouvelles mobilités multimodales.

Ce PDU 2017 est le résultat d'un énorme travail des services, des élus et des organismes de transport ainsi que de la concertation avec les associations, les habitants et le Conseil de développement et nous saluons ce travail de grande qualité avec ses très nombreuses propositions concrètes.

Les quatre enjeux du PDU sont partagés par notre groupe Lyon Métropole gauche solidaires avec en numéro un le service aux habitants. Nous apprécions aussi les constats des situations actuelles et futures, y compris quand ils montrent sans fard nos difficultés pour résoudre par exemple le manque de connexion entre lieux d'emploi et habitat.

Quelques remarques et propositions pas du tout exhaustives.

Premièrement, nous saluons le travail en cours, novateur pour la sécurité des femmes dans les transports en commun ; les femmes sont grandement utilisatrices des transports en commun et la liberté de circuler en sécurité est primordiale.

Deuxièmement, nous saluons aussi le travail sur l'inclusion des personnes à mobilité réduite de diverses sortes, soit 30 % de la population à l'instant T ; nous pouvons en être fiers et nous sommes en avance sur la plupart des grandes villes françaises.

Deux questions cependant :

- le métro ne sera réellement totalement accessible à 100 % que lorsque tous les écarts entre la rame et le quai seront comblés. On attend cet aménagement depuis des années sur la ligne A, à Hôtel de Ville par exemple. Cela sera-t-il enfin réalisé pour cette année 2017 comme promis ?

- le service Optibus doit être développé -et non "pourrait" comme dit dans le PDU- car la demande est forte et, à certaines heures, il est difficile d'obtenir un transport, si ce n'est pour le travail et la santé ; or, il y a un droit à la mobilité pour tous.

Troisième remarque, le PDU veut -je cite-" une mobilité sans couture", belle et juste formule. Nous plaidons donc pour une continuité sans couture des trajets à vélo avec la moindre rupture possible et il reste encore à faire.

Quatrièmement, concernant la signalétique, les zones de rencontre apaisées ne peuvent se concevoir sans indications écrites au sol et panneaux explicites, sinon les voitures continueront à rouler vite, sans s'arrêter pour les piétons, et ce d'autant plus que les feux rouges sont enlevés. Il y a là un vrai problème pédagogique à régler.

Cinquièmement, le PDU évoque abondamment les besoins d'inter-opérabilité des supports de billettique. Pour répondre à la complexité de cette question, nous renouvelons notre demande d'étudier la carte multimodale. Le PDU dit que le concept de carte de circulation multimodale "pourra" être approfondi. Il le devra. L'idée élaborée par le CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme) dès 2005 est un abonnement qui donne libre accès au réseau de voirie et au réseau TCL, en lien avec les parkings-relais. Cette carte aurait des vertus unificatrices pour l'ensemble des partenaires institutionnels et privés et simplificatrices pour les usagers en leur offrant de la visibilité et aussi de la souplesse tout en permettant de redessiner le paysage financier.

Sixième point et dernier, cela nous amène donc à une question prioritaire qui est celle du financement des grands projets inclus dans le PDU, en particulier le développement des transports en commun, l'Anneau des sciences, etc. Les transports en commun sont excessivement saturés aux heures de pointe pour ceux qui existent et reportés à 2030 -comme il est dit dans les annexes territoriales- pour ceux qui devraient exister, notamment les lignes fortes A7 et A8 pour le secteur "est", décisives pour établir des rocares et contrebalancer la structure presque exclusivement en radial. C'est une question de fond, inquiétante sur l'organisation du PDU, la question des finances, et pour laquelle il faudra travailler les réponses dont notre subvention au SYTRAL -j'en ai déjà parlé-.

Pour conclure, nous souhaitons que ce PDU réussisse aussi bien que le précédent avec 95 % des actions mises en œuvre et nous voterons ce PDU dans cet espoir.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère HOBERT : Monsieur le Président et chers collègues, il est clair que le nouveau modèle qui devrait prévaloir pour le prochain PDU est ambitieux et louable ; car à quoi cela servirait-il de discourir sur les vertus d'un modèle de déplacements urbains idylliques sans se pencher sur les véritables enjeux futurs qui viennent au demeurant dans le prolongement de la révision du PDU de 2005 et surtout de la mise en œuvre qui en a résulté ?

Le bilan d'une concertation organisée par le SYTRAL qui nous est soumis résulte de nombreux échanges, discussions et suggestions entre élus, collectivités, commerçants, résidents. C'est là un travail important qui permettra d'éclairer la future mise en œuvre du PDU en prenant en compte l'ensemble des propositions.

L'objectif général d'ores et déjà affiché nous semble constructif, qui prévoit d'accompagner des changements de comportements et d'usages, de les inciter même et de simplifier la vie au quotidien de tous les habitants dans un souci d'équité des territoires (73 Communes sont concernées), équité des catégories d'usagers, des personnes qui d'ailleurs dans une même journée peuvent changer d'usage, tantôt se déplaçant pour l'école, les études, le travail, tantôt pour les loisirs, la pratique d'une activité culturelle ou sportive, l'accès à un stade, une bibliothèque, un théâtre, des commerces ou dans un lieu médicalisé.

En vérité, les enjeux qui se posent à nous sont cruciaux. Il est nécessaire de réduire le nombre de déplacements journaliers sans nuire à la mobilité des parties de territoires les plus éloignées des infrastructures. D'ailleurs, à ce propos, je voudrais revenir sur l'axe stratégique numéro 5 qui figure dans la délibération et qui nous a été présenté en commission et ici même ; il préconise -je cite- "de travailler avec les générateurs de déplacements pour faire évoluer les pratiques". Il est, semble-t-il, entendu par là de considérer les stratégies d'installation d'entreprises afin justement de favoriser une diminution en termes de distance des déplacements dès lors que lieux de vie et lieux de travail sont proches. Or, pour encourager encore le recours à des modes de transports doux, on doit également penser en termes de facilitation de tous les temps de vie et ajouter hors centres urbains, à proximité du lieu de vie, infrastructures sociales, médicales, commerçantes, culturelles et sportives.

Oui, il est important d'accompagner le développement urbain de notre Métropole de manière globale. Nous ne pourrions déployer un réseau viable et performant sans agir sur la densité urbaine, sans agir sur l'installation de vrais centres urbains en périphérie des grandes villes. C'est à cette condition de réduction de la durée des trajets journaliers que nous pourrions véritablement développer la part du vélo, en l'accompagnant évidemment de double-sens de circulation, de sécurisation des zones cyclables et du développement des pistes cyclables sur l'ensemble du territoire et non pas uniquement sur les grands axes. La volonté de construire plus de 540 kilomètres de pistes cyclables d'ici à 2022 paraît donc indispensable et nous le saluons.

C'est en cela que l'axe stratégique numéro 2 est intéressant quant à la politique de déplacements envisagée d'ici 2030 : penser l'espace public pour le rendre plus accueillant et plus vivable est impératif. Il n'est par exemple pas satisfaisant que près de 60 % de l'espace public soit dédié à la voiture particulière alors que sa part modale n'est que de 26 % dans le centre.

Toujours à propos des transports collectifs, il ne semble pas cohérent de vouloir, comme certains le préconisent, les développer tout en augmentant de l'autre côté une section d'autoroute. Par ailleurs on ne peut entendre diminuer la part automobile si on ne diminue pas de manière substantielle le nombre de places de stationnement en centre-ville, lesquelles sont d'ailleurs dans certains secteurs sous-utilisées. Cette politique conduite en matière d'allègement de stationnement nous paraît responsable, de même que le déclassement de l'autoroute A6-A7.

Les modes de transport doivent également apporter une réponse à la segmentation socio-spatiale qui vient couper le centre de la Métropole et les communes plus excentrées. C'est le cas, par exemple, de l'est qui représente à la fois une zone d'opportunité en termes de développement économique, de logement, de lieux de vie mais qui est encore trop peu desservi. Un maillage structurant encore trop faible, un T3 saturé sont la cause d'une part automobile de près de 60 %, en très faible baisse par rapport à 2006.

De nombreuses actions sont déjà en place pour rendre notre Métropole inclusive, soucieuse des conditions spécifiques de déplacements pour nos concitoyens à mobilité réduite, pour les seniors, les habitants de quartiers éloignés ou sensibles.

Le PDU révisé pourra augmenter encore ces critères sociaux, humains, culturels dans un souci d'équité territoriale. A vouloir réduire les déplacements -et c'est nécessaire- nous ne nous couperons pas pour autant les uns des autres. Faisons de la jungle des villes et de l'éloignement physique et moral de certains territoires périphériques un tissu bien tramé, aéré, dont les fils se croisent avec le moins de tension possible, une grande toile sociale colorée, diverse, comme nous les aimons.

Notre groupe votera favorablement ce PDU.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, les élus UDI regrettent que l'avis du Conseil de la Métropole n'ait pas été sollicité après que chaque Commune se soit prononcée. Cette organisation de la consultation verrouille le débat dans les Communes, ce qui n'est pas respectueux des élus locaux.

Monsieur le Président, le 16 décembre 2016, lors d'une réunion intitulée "Quelle mobilité pour demain ?" le responsable du service mobilité urbaine de la Métropole a indiqué -je cite- : "Le PDU décrit la vision politique de la Métropole de Lyon en termes de mobilité". Pour les élus UDI, il y a là une contradiction manifeste. En effet, si le PDU décrivait la vision politique de la Métropole en termes de mobilité, il devrait être élaboré, adopté puis porté par la Métropole de Lyon, le SYTRAL étant dans ce cas la structure opérationnelle de mise en œuvre de l'axe transports urbains du PDU. Aujourd'hui, la Métropole ne donne qu'un simple avis.

Monsieur le Président, cette bizarrerie a été rendue possible grâce à votre cumul des mandats et à votre deuxième casquette, celle de législateur. En effet, la loi NOTRe du 7 août 2015 renforce les compétences des autorités organisatrices de la mobilité mais précise explicitement que pour l'agglomération lyonnaise le PDU sera du ressort du SYTRAL qui n'est pourtant pas une autorité organisatrice de la mobilité.

C'est ainsi que le PDU, élaboré et adopté par le SYTRAL, fixe également des objectifs en termes de report modal, de stationnement, d'évolution des voiries, de transport de marchandises, de gares routières, de covoiturage et d'autopartage, de développement des modes actifs, de déclassement de l'axe A6-A7, alors que sur l'ensemble de ces sujets c'est la Métropole, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, qui a la compétence et la légitimité politique pour intervenir. C'est peut-être pour cette raison que ces sujets sont traités de manière relativement superficielle dans le PDU. Nous approchons -vous m'excuserez du mot- de la schizophrénie.

Ce PDU nous engage jusqu'en 2030. Pourtant, le SYTRAL refuse d'intervenir dans les communes pour présenter aux élus et aux citoyens ce projet de PDU avant son adoption définitive. Organiser une réunion par commune était probablement trop lourd mais la Métropole de Lyon compte 14 Conférences territoriales des Maires, qui sont autant de bassins de vie où il aurait été pertinent d'organiser des réunions de présentation. C'était aussi l'occasion de commencer à donner une existence concrète pour les citoyens de ces territoires qui seront à priori les circonscriptions électorales de 2020.

Nous estimons que les questions soulevées par le déclassement de l'A6-A7, dossier clé de la Métropole de Lyon pour les quinze prochaines années, ne sont pas suffisamment traitées dans ce PDU.

A l'inverse, nous sommes satisfaits de la notion de corridors qui doit permettre de mettre en œuvre des lignes fortes métropolitaines. Nous espérons retrouver cette notion dans le prochain PLU-H avec des choix clairs en termes d'urbanisme. Nous sommes également satisfaits de la montée en puissance du réseau via notamment les prolongements des lignes de métro, avec à court terme Oullins et les hôpitaux sud, le renforcement de la capacité des lignes fortes même si, à ce niveau -et cela a été dit par des orateurs précédents-, la hausse annoncée des capacités est en-deçà des besoins réels.

En matière de report modal, les communes de la première couronne présentent un enjeu essentiel. En effet, c'est dans ces secteurs que les investissements doivent être renforcés afin d'offrir une solution de transport en commun efficace qui permette d'accompagner le changement de mentalité nécessaire pour passer de l'usage de la voiture à celui des transports en commun ou des modes doux.

Dernier point, nous regrettons le peu d'intégration du réseau TER dans ce projet de PDU. Or, pour réduire significativement le nombre de véhicules pénétrant dans l'agglomération, le développement d'un réseau express métropolitain est une condition indispensable.

Monsieur le Président, vous l'aurez compris, pour les élus UDI, ce PDU manque d'ambition ; aussi nous abstiendrons nous.

Je cède la parole maintenant à Yves-Marie Uhlrich, Maire d'Ecully, pour une explication de vote.

Je vous remercie.

M. le Conseiller UHLRICH : Monsieur le Président, après des années d'espérance, nous sommes aujourd'hui obligés de constater le retard considérable qui a été pris en matière d'infrastructures routières de contournement de notre agglomération. Le déclassement de l'autoroute A6-A7 a d'ailleurs mis en lumière cet échec.

Le premier anneau, le périphérique, est prévu pour être bouclé à l'horizon 2030 par la réalisation de l'Anneau des sciences. Le deuxième anneau, le grand contournement, n'est plus à l'ordre du jour par l'abandon du contournement ouest. La Métropole de Lyon est ainsi la seule grande métropole européenne dans cette situation.

S'ajoute à cela, pour Ecully :

- aucune précision sur la desserte d'Ecully par la ligne des transports en commun en site propre située sur le nouveau boulevard urbain ;

- aucune amélioration concrète planifiée du réseau de transports en commun, la réalisation de la ligne forte A4 devant le campus Lyon ouest-Ecully à Part-Dieu n'est prévue qu'à l'horizon 2030 ;

- aucun pôle d'échanges multimodal n'est prévu ni à Ecully-centre ni au niveau de l'entrée sud du pôle économique, tout juste un point d'interrogation au Pérollier à l'horizon 2030.

Ce projet de révision du PDU n'étant pas pour moi à la hauteur de l'ambition que nous voudrions porter pour notre territoire, je m'abstiendrai.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, j'ai ensuite le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, chers collègues, je débute en remerciant madame Guillemot et monsieur Passi pour leur présentation des enjeux de ce PDU et je m'associerai à leurs remerciements à l'ensemble des services pour leur travail. Je soulignerai aussi l'excellent travail de concertation, diversifié, original souvent, qui a été organisé.

Je reprendrai aussi la conclusion de madame Guillemot en associant à ce PDU -ce qui était notre volonté- les concepts de ville respirable : que l'on comprenne qu'il faut enlever des voitures, la place centrale de la voiture dans nos villes, qu'il faut décourager l'auto-solisme, renforcer les transports en commun et construire une ville des courtes distances. Je crois que c'est extrêmement important. J'ajouterai que, selon mes informations, nous n'avons pas encore le retour de la DREAL qui doit donner son avis sur l'impact environnemental de ce que l'on vote aujourd'hui.

Le document élaboré détermine quatre grands enjeux qui vous ont été largement cités. J'insisterai sur certains des objectifs qui en découlent et sur le plus emblématique, celui de répartition des parts modales d'ici 2030. Cela a été dit mais je crois qu'il faut vraiment insister sur cette volonté et cette possibilité de ramener la part de la voiture de 44 % à 35 % et d'élever parallèlement celle des modes doux et actifs de 55 % à 65 %.

Le deuxième objectif est tout aussi déterminant et je crois que c'est déterminant et important de l'avoir en tête : il s'agit de diminuer de 5 % l'ensemble des kilomètres parcourus en voiture particulière et transport de marchandises. C'est tout à fait possible puisque déjà entre 2006 et 2015, il y a eu 230 000 déplacements de ce type en moins sur un total de 2 millions de déplacements en 2015 et c'est donc dans cette continuité qu'il nous est proposé d'arriver à 450 000 déplacements "voiture" en moins d'ici 2030, avec une hausse globale des déplacements de 2 %.

En clair, cela veut dire que l'on continuera à se déplacer un peu plus mais beaucoup moins en voiture particulière. En effet -et c'est dit aussi dans le document-, la mobilité automobile se doit d'être beaucoup plus régulée et raisonnée. Cela implique aussi -et le document le précise bien- "d'accompagner la réduction du trafic automobile". Car est-ce bien raisonnable que la majorité des déplacements en voiture fassent moins de trois kilomètres ? Est-ce bien encore raisonnable que l'auto-solisme reste si largement majoritaire ? Il faut au contraire, pensons-nous, soutenir et amplifier le phénomène émergent qu'est la tendance à l'utilisation moins systématique, plus partagée, plus réfléchie de la voiture.

Pour exemple de transformation possible dans ce cadre, nous proposons de transformer le boulevard Laurent Bonneval en boulevard urbain avec une voie dédiée au covoiturage et aux transports en commun et la réduction de la vitesse à 70 kilomètres/heure sur les principales pénétrantes, à 50 sur les principaux axes et à 30 dans toutes les rues de nos communes, afin d'apaiser, de pacifier et de réduire toute l'accidentologie.

Et, malheureusement pour les "voituromanes", il n'y aura pas de miracle électrique, de voiture propre car une grande partie des émissions de particules fines est liée à l'usure des pneus et des plaquettes de freins. De plus, les enjeux d'occupation de l'espace public et de congestion automobile -cela a été dit aussi- resteraient des problèmes à résoudre pour assurer la qualité du cadre de vie. Pourquoi est-ce qu'un mode de déplacement minoritaire occuperait-il la majorité de l'espace public, y compris quand il ne se déplace pas ? Les citoyens qui se déplacent à pied, en vélo, en transport collectif, doivent pouvoir disposer largement de l'espace public, se le réapproprier de façon sécurisée, agréable, amène et prioritaire.

Beaucoup, y compris parmi les élus, continuent à croire qu'il y a un continuum entre le développement démographique, le développement économique et l'utilisation de la voiture et donc la construction de voiries, alors qu'il n'en est rien. Nous ne sommes plus au XX^{ème} siècle, je dois le rappeler ; les réseaux virtuels de communications, les visioconférences par exemple, ont largement diminué le besoin de déplacements de beaucoup d'acteurs économiques, tout comme le développement du télétravail, tout comme l'émergence des espaces de coworking. Mais ici il semble bien que la foi prenne le pas sur la raison.

Atteindre ces objectifs nécessite -cela a été dit aussi- un développement des transports en commun ambitieux. Pour rappel, plus d'un milliard d'euros est investi par le SYTRAL sur le plan de mandat, c'est remarquable, et ce malgré la diminution du périmètre du versement transport, malgré la baisse de notre dotation au SYTRAL, baisse que notre groupe -et il n'est pas le seul- regrette vraiment. Outre ceux de l'actuel plan de mandat du SYTRAL, des projets majeurs de lignes fortes sont inscrits à horizon 2030 ; je ne les citerai pas, ils ont été pour partie présentés.

Cela nécessite encore d'investir dans l'amélioration, dans l'optimisation de l'offre, son élargissement en soirée le week-end et bien sûr dans le maintien en bon état du réseau, dans la qualité du service. Ne faisons pas comme la SNCF qui a laissé aller toutes ses voies et qui se retrouve aujourd'hui avec des conditions de service offert aux usagers parfois dramatiques. Cette qualité passe par l'augmentation du niveau de performance, par l'amélioration de la régularité de nos lignes de bus et trolleys qui est bien souvent liée à leurs conditions de circulation : un bus, un trolley en site propre, en voie réservée dans son intégralité, offre la garantie d'un temps de parcours minimisé, non soumis aux aléas de la circulation automobile, nettement plus régulier, plus efficace et donc plus utilisé par nos concitoyens. Le PDU gagnerait à être plus ambitieux en la matière, et ce pour l'ensemble des territoires desservis.

Quelques mots sur le vélo pour dire que l'objectif -qui n'est pas, madame la Présidente du SYTRAL, une gageure mais un objectif atteignable- de multiplier par quatre sa part modale est réaliste, justement au vu de l'explosion de sa pratique démontrée par tous les comptages. La réalisation intégrale du plan d'action pour les mobilités actives voté au printemps dernier permettra de l'accompagner, d'en faciliter et sécuriser la pratique. Mais il faut anticiper déjà les aménagements liés à l'augmentation de cette pratique. Les pistes cyclables actuelles ne permettent pas,

par exemple, à des vélos-cargos de se croiser, imposent la file indienne sans guère de possibilité de dépassement pour les autres, etc. L'utilisation des couloirs de bus se généralise, quelle qu'en soit la largeur, force est de le constater. Ce phénomène ne pourra être endigué ; la réponse de bon sens consiste à élargir les voies dédiées aux bus et trolleys mais sans doute faut-il en accélérer le rythme.

Des questions cruciales soulevées par le document sont à résoudre : la continuité des aménagements, les franchissements des diverses coupures urbaines -cela a été dit aussi- : les voies ferrées, les périphériques, les fleuves et les rivières.

Concernant les aménagements structurants, le PDU donne l'importance nécessaire aux aspects touristiques (ViaRhôna et Anneau bleu en particulier) mais n'insiste pas assez sur ce que nous appelons les "REV" (les réseaux express vélo) comme en disposent aujourd'hui bien des métropoles européennes.

Au-delà des indispensables aménagements de voirie, le manque de stationnement sécurisé est criant, hormis les gares et les stations TCL. Or, c'est une condition de ce développement souhaité, entre autres avec le développement des vélos à assistance électrique. Un cruel oubli, celui d'une simple étude sur la possibilité de remonte-vélos qui, en quelques endroits, seraient indispensables.

Autres oublis d'importance -sujet sur lequel monsieur le Conseiller Quiniou m'accompagnera, je pense-, ce sont ceux concernant le transport par câble, alors qu'un aménagement de ce type, de Rillieux à Décines et desservant le Grand Parc, s'avère possible, tout comme entre Perrache et Francheville. Et oubli encore du transport fluvial. Cela ne nous met vraiment pas en tête des métropoles les plus innovantes en la matière.

Enfin, je voudrais parler des innovations qu'il nous faut inciter ou accompagner : la mise en œuvre des plans de déplacements interentreprises dans laquelle est engagée notre collectivité, avec succès souvent. C'est une solution efficace, originale, partagée, qui permet de réduire l'auto-solisme.

Mais réduire au plus cet auto-solisme, objectif affiché de notre PDU, nécessite de mettre plus encore l'accent sur le covoiturage et l'autopartage. Ces nouvelles pratiques ont un potentiel de développement énorme grâce aux plateformes Internet et aux nouvelles applications extrêmement facilitantes.

Ma phrase de conclusion sera un regret, celui que durant toute la phase de concertation, très riche, la question du tronçon ouest du périphérique a été imposée comme un intouchable invariant alors que nous aurions pu, à l'opposé, faire de l'abandon de ce projet une opportunité pour faire entrer notre Métropole un peu plus dans la modernité. Mais nous en reparlerons tout à l'heure.

Et ma vraie phrase de conclusion sera pour vilipender les thuriféraires de l'A45 qui, eux, n'ont vraiment mais vraiment rien compris aux enjeux environnementaux et de déplacements !

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes aujourd'hui amenés à donner notre avis sur le projet de plan des déplacements urbains révisé qui deviendra notre nouveau cadre de référence en matière de mobilités. Autant dire qu'il s'agit d'un document stratégique pour la Métropole, en particulier dans le contexte actuel ; je pense bien sûr au déclassement de l'A6-A7, qui vient tout juste d'être officialisé et qui doit constituer le point de départ de la mise en œuvre d'un projet d'ensemble visant à traiter les flux de circulations à l'échelle de l'agglomération.

L'analyse du contenu de ce projet de PDU révisé, tant au regard des objectifs qu'il fixe que des moyens pour les atteindre, révèle une vision équilibrée qui nous permet de répondre aux grands enjeux pour notre territoire.

Le premier de ces enjeux est de poursuivre la dynamique engagée en faveur de la baisse de l'usage de la voiture en faisant passer cette part modale de 44 % aujourd'hui à 35 % à l'horizon 2030. La dernière enquête ménages déplacements nous rappelle d'ailleurs le chemin déjà parcouru puisqu'elle était de l'ordre de 50 % en 2005.

Faire reculer l'utilisation de l'automobile est indispensable pour améliorer la qualité de vie dans nos villes mais aussi dans une perspective de santé publique. L'épisode de pollution particulièrement intense que nous avons vécu cet hiver en pleine Fête des Lumières a rappelé l'ampleur du problème, même si l'automobile n'est pas seule responsable et s'il faut reconnaître que la qualité de l'air sur la Métropole de Lyon s'est améliorée sensiblement.

Limiter le recours à l'automobile ne sera possible qu'en rendant plus incitatifs les modes doux, notamment pour les trajets les plus courts. Des marges de progression existent : avec une part modale du vélo aujourd'hui faible, de l'ordre de 2 %, et stable dans le temps, l'objectif d'atteindre 8 % en 2030 est, de ce point de vue, volontariste.

Nous disposons d'atouts pour cela grâce aux services innovants mis à la disposition des Grand Lyonnais, la réalisation de nouvelles pistes cyclables pour atteindre 1 000 kilomètres de voies d'ici à 2020, comme le prévoit le plan mobilités actives ou encore la reconduction de la prime d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Limiter le recours à l'automobile ne sera surtout possible qu'en renforçant toujours plus l'attractivité des transports en commun dont la part modale est déjà passée de 15 à 19 % en dix ans afin de la porter à 22 %. Cela passe par le développement d'une offre nouvelle sur l'ensemble du territoire, tant par train que par métro, tramway ou bus ainsi que par la mise à disposition des parcs-relais correspondants.

Pour y parvenir, nous pouvons compter sur l'ambitieux plan de mandat du SYTRAL qui prévoit déjà jusqu'en 2020 cette orientation autour de projets structurants, comme le prolongement du métro B ou la réalisation du T6.

Néanmoins, dans la perspective de la transformation de l'A6-A7, ce plan paraît déjà insuffisant. Il est donc nécessaire de se projeter au-delà et d'avancer rapidement sur les projets identifiés dans ce PDU, comme la création d'une ligne de métro E ou le traitement de l'entrée sud et sud-ouest de l'agglomération aujourd'hui complètement saturée, avec le prolongement du métro B jusqu'à l'A450 et de la ligne A vers le boulevard urbain "est", ce qui permettrait de capter en amont le trafic automobile. Le déclassement de l'A6-A7 et sa transformation en boulevard urbain rend également indispensable la réalisation de l'Anneau des sciences et d'un contournement "est" performant.

Le ferré doit aussi être un volet à part entière de cet effort global pour répondre aux enjeux en matière de déplacements sur notre territoire, avec un investissement important de la Région que nous appelons de nos vœux.

Nous le voyons bien, les enjeux autour de la révision du PDU sont immenses. Ce dernier nous donne de nouveaux objectifs et un plan d'actions. A nous de veiller à sa mise en œuvre, ce qui ne sera évidemment pas facile dans le contexte budgétaire actuel. Mais cela n'en reste pas moins nécessaire.

Je laisse maintenant la parole à Pierre Diamantidis qui prend le relais sur cette intervention pour une explication de vote.

Je vous remercie.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, ce plan de déplacements urbains ne prévoit aucun investissement en faveur de la desserte des Communes de nord-ouest de notre Métropole d'ici 2030 alors que les populations et les activités économiques y augmentent régulièrement, conformément aux préconisations du SCOT. Pour notre Commune, par exemple, la population s'est accrue de 15 % en dix ans alors que, dans le même temps, l'offre des transports en commun a diminué de 15 à 20 % selon les tranches horaires.

Devant cette situation et l'absence d'écoute du SYTRAL dans les différentes réunions de concertation, le Conseil municipal de notre Commune, en sa séance du 13 février 2017, a émis un avis défavorable. Par conséquent, je m'abstiendrai. Parce que les autres Communes sont satisfaites, je me contenterai de m'abstenir.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, comme mon collègue du groupe Les Verts, je dépasserai un peu sur cette intervention mais j'ai trois autres interventions de trois minutes auxquelles je ne consacrerai qu'une minute ; donc, au total, je contribuerai à l'efficacité de notre réunion.

Le nouveau plan des déplacements urbains intervient dans une situation marquée par les alertes sur la qualité de l'air. Il doit être l'occasion d'aller plus loin que l'émotion médiatisée et s'interroger sur la mobilité de manière générale, faire le bilan des politiques conduites depuis le précédent PDU.

Les actions conduites depuis 2005 dessinent une mobilité diversifiée dans laquelle la part modale de la voiture est en nette réduction. Mais la seule continuité de ces actions est-elle suffisante pour apporter une réponse au niveau des enjeux sociaux, économiques et environnementaux ? Nous ne le pensons pas et nous plaidons clairement pour une accélération des politiques publiques vers une part modale prioritaire des transports en commun sous toutes formes. En complément des mobilités actives, nous nous prononçons pour des décisions nouvelles sur les infrastructures publiques rail, métro, tramway, tram-train, jusqu'à innover sur la question de la proximité, du porte-à-porte qui est le défi de la mobilité de demain, à l'heure de l'économie collaborative.

De ce point de vue, les conditions de préparation de cette révision du PDU, malgré les efforts soulignés par Annie Guillemot et Martial Passi, n'ont pas permis un débat public à la hauteur de ces enjeux, loin par exemple du travail réalisé sur le PLU-H. Il faudra reprendre ce débat en y associant beaucoup plus fortement tous les acteurs du territoire (Communes, entreprises et acteurs sociaux), tout en l'articulant beaucoup plus avec les autres organismes compétents, dont la Région et la SNCF.

Une telle orientation est d'autant plus nécessaire que les débats médiatiques sur la qualité de l'air et ses risques sanitaires cachent derrière le choc des chiffres et les reportages alarmistes une réalité complètement différente. La qualité de l'air s'est fortement améliorée ces dernières années -les chiffres sont clairs- et nos enfants respirent un air bien meilleur, y compris sur les particules fines -c'est ce qui est écrit dans l'état des lieux de ce document-.

Les annonces de développement des maladies respiratoires doivent être étudiées dans ce contexte. Et quand les médias et malheureusement trop de responsables continuent à parler de milliers de morts sans précisions, plaçant implicitement l'enjeu sanitaire de la qualité de l'air au même niveau que celui des accidents de la route ou du tabagisme, non seulement ils mentent mais ils font appel aux peurs qui conduisent toujours au pire : le repli conservateur, le chacun pour soi.

Et ce sont les besoins humains et sociaux qui en pâtissent. Malheureusement, les études de déplacements ne nous donnent qu'indirectement la compréhension de ces besoins. Ainsi, on peut constater que les mieux formés, plus aisés, actifs et du coeur de la Métropole se déplacent moins, plus à pied et à vélo mais il faut évidemment tenir compte que plus on est loin du centre et plus on se déplace. A l'opposé, il est difficile d'évaluer l'impact du chômage pour objectiver ce que l'on ressent parfois, un enfermement dans les quartiers populaires des plus précaires et des plus pauvres ; on connaît la demande répétée d'habitants d'un tarif de transport adapté aux déplacements intra-communes, pour accéder au centre commercial ou administratif voisin (mairie, Pôle emploi, Caisse d'allocations familiales, etc.). Tout cela interroge donc sur une donnée essentielle des prévisions : faut-il se déplacer plus ou moins ? Le constat d'une baisse globale de 6 % depuis 2005 ne nous aide pas, sans en comprendre l'origine.

C'est la critique la plus forte que l'on peut faire sur le coeur de ce PDU, ses objectifs. Ce PDU ne nous dit pas si nous répondrons mieux aux besoins de mobilité, ne nous éclairant pas d'ailleurs sur les résultats prospectifs du modèle MODEL Y lui-même, en tout cas de manière quantitative. Or, si nous ne pouvons que partager l'objectif de réduction forte de la part modale de la voiture, nous constatons que l'augmentation proposée de la part des transports en commun n'est que de 3 % en quinze ans, soit deux fois moins que sur les dix dernières années. Nous devinons que ce n'est pas la réponse aux besoins qui guide ce chiffre mais la capacité limitée de financement des infrastructures.

C'est pourquoi nous voulons mieux éclairer la réponse aux différents types de mobilité, en réaffirmant que, bien entendu, il faut écarter la circulation de transit, que cela suppose de rompre avec les politiques nationales qui ont réduit le fret marchandise et donc réaliser le CFAL (contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise) sud et qu'il faut réaffirmer la nécessité du contournement ouest pour ne pas concentrer le trafic sur l'est.

Mais le premier besoin auquel ce PDU ne répond pas suffisamment, de notre point de vue, est celui de la mobilité d'accès à la Métropole pour les milliers de salariés qui viennent de son aire urbaine. Loin du développement des cars "à la Macron", nous demandons une stratégie affirmée de liaisons rail cadencées vers toutes les villes voisines, ce qui suppose de réouvrir des dossiers d'anciennes lignes comme celle de Trévoux et de douter de la transformation en transport collectif routier de l'emprise ferroviaire Pont de Chéruy-Meyzieu. Cela suppose aussi le renforcement des gares SNCF périphériques cohérentes avec le SCOT multipolaire (Vénissieux, Tassin la Demi Lune, Sathonay-Village, Rillieux la Pape), en s'interrogeant sur la Croix-Rousse ou même sur Saint Clair. Sur ce point, le travail partenarial avec la Région et la SNCF doit être à la hauteur de l'enjeu, condition pour aller vers la réduction forte du débit sur Bonnevey par un report modal des trajets pendulaires vers le rail, libérant les accès autoroutes et l'engorgement des jonctions au périphérique.

Ce développement de type RER permettrait d'autres réponses aux déplacements d'agglomération domicile-travail. Si le PLU et notamment le développement du logement social partout peut contribuer à réduire les distances domicile-travail, la logique d'agglomération ne peut que pousser au total à la hausse de cette mobilité, ce qui suppose des réponses en transports en commun à la hauteur des attentes de temps de parcours, de fréquence et de confort exprimées par les usagers. Le prolongement du métro vers Alai est une bonne chose, par exemple, tout comme les axes A7 et A8 -je ne veux pas tous les citer- mais nous pensons qu'ils ne suffisent pas à répondre aux besoins de déplacements autour de l'agglomération qu'illustre la croissance du trafic sur Bonnevey. Nous demandons l'étude d'un bouclage de l'Anneau des sciences par un transport collectif lourd réduisant fortement les délais et organisant un transfert modal. Et je rappelle à mes collègues que si nous avons transformé le nom du tronçon ouest du périphérique en Anneau des sciences, ce n'est pas pour n'en parler qu'à l'ouest.

L'objectif d'une mobilité sans couture devrait intégrer l'évolution vers une économie collaborative en la libérant de la domination des opérateurs rentiers de l'ubérisation. Vous connaissez le projet défendu par Henri Thivillier sur ces bancs dans les mandats précédents : un taxi collectif assurant cette couture nécessaire en allant jusqu'au porte-à-porte. En intégrant les technologies numériques, ce serait une vraie piste pour concilier justice sociale, prise en compte du handicap, articulation entre marche et transport collectif dans un maillage beaucoup plus fin que celui des tramways. Imaginez 1 000 taxis-bus collectifs électriques publics dans la Métropole pour des trajets sur demande, dynamiquement optimisés sur une plateforme numérique collaborative, ce serait une réduction drastique de la part modale de la voiture pour ces déplacements.

Notons quelques remarques complémentaires sur l'enjeu des trottoirs, notamment en première couronne, une action nécessaire sur les conditions de stockage des vélos dans l'habitat collectif, avec l'enjeu du parc ancien. Enfin, une interrogation sur la différence faite pour les règles de stationnement, avec une place de stationnement par logement pour l'accession et 0,5 place en logement social.

Notons enfin -mais chaque Commune aura l'occasion de donner son avis- l'objectif pourtant longuement discuté d'un nouveau pôle d'échanges au sud de Vénissieux, inscrit dans le SCOT, absent des cartes de ce PDU et qui n'est évoqué qu'au détour d'une phrase "quand les conditions seront réunies". Ce pôle serait pourtant l'ancrage d'une ligne forte à développer sur l'est de Vénissieux, la zone industrielle jusqu'à Corbas, elle-aussi absente de ce PDU bien qu'esquissée dans les cartes conformément au SCOT. Notons que la gare de Vénissieux, troisième gare intermodale, ne fait pas partie de l'agenda d'accessibilité programmé par la SNCF.

En conclusion, nous constatons bien les contraintes du financement qui conduit à dire dans le document : "Le nouveau modèle doit chercher à être économe en financements publics". Nous pensons qu'au contraire, il faut aller plus loin dans les dépenses d'infrastructures et comme le travail est de très loin le premier vecteur de mobilité, nous demandons une augmentation du financement transport des entreprises et la création d'un financement spécifique pour les activités commerciales de grandes surfaces et de centres commerciaux. Nous ne croyons pas beaucoup aux montages financiers innovants -dit le document- avec des opérateurs économiques privés, la rentabilité nécessaire aux opérateurs privés ne permettant jamais de répondre aux enjeux d'équité et d'égalité des besoins de mobilité.

Au total, nous soutenons les très nombreux projets proposés dans ce PDU et très bien présentés par Annie Guillemot et Martial Passi mais nous voulons marquer qu'il faut aller beaucoup plus loin dans le développement des transports en commun et donc nous nous abstenons, à l'exception de Martial Passi.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, avec les débats sur le déclassement des autoroutes A6 et A7, avec ce débat sur le plan des déplacements urbains, la mobilité est au cœur de nos échanges. Nous nous en réjouissons, tant les déplacements sont plus que des moyens de transport : ils façonnent nos villes et nos vies.

Le document qui nous est présenté aujourd'hui est donc crucial pour l'avenir de la Métropole. Un document sur lequel les élus du groupe La Métropole autrement émettront un avis favorable.

Nous partageons les valeurs portées par ce PDU en matière d'amélioration du cadre de vie, de la santé publique et de renforcement de la cohésion sociale et territoriale. Notre groupe salue également la qualité du document et du travail fourni. Nous partageons ses nouveaux enjeux, notamment celui de placer les usagers au cœur de la réflexion ou la centralité nouvelle de la périphérie. A ce titre, nous serons attentifs à ce que les actions menées pour améliorer la desserte de certains quartiers d'habitat social ne passent plus forcément au second plan.

Cette satisfaction générale ne nous empêche pas de soulever quelques interrogations. Elles nous semblent d'autant plus nécessaires qu'à l'issue de ce processus de révision, s'ouvrira une nouvelle étape. Une étape qui relève en propre de la responsabilité des élus, celle de faire des choix entre toutes ces actions ambitieuses. C'est pourquoi j'insisterai seulement sur quelques points en prévision des futurs débats.

Vingt ans après la parution du premier PDU, la délibération souligne, à juste raison, les avancées réalisées. Après des décennies de domination sans partage de l'automobile, nous avons réduit sa place pour en offrir plus à d'autres : le transport collectif, le vélo, la marche à pied. Aujourd'hui, ce sont plusieurs paliers supplémentaires qu'il faudra franchir et le PDU s'y emploie.

Il faut sortir d'une vision binaire qui articule voiture et transport collectif pour réfléchir en termes de bouquets d'offres. Il faut sortir du mythe des infrastructures magiques. Si certaines sont indispensables, il faut aussi s'appuyer sur une optimisation du réseau actuel de transports en commun et ferroviaires en développant la mobilité sans couture. Dit autrement, cela implique de travailler à l'intermodalité, c'est-à-dire de faciliter les transports et de favoriser le covoiturage à l'aide de voies dédiées et partagées avec les bus. Cela implique aussi un renversement de perspective : ce n'est plus la congestion qui fait la régulation mais plutôt la diversité des offres présentées à l'utilisateur pour qu'il choisisse le mode de déplacement le plus adapté en fonction de sa situation.

C'est en déplaçant le regard au niveau de l'utilisateur que nous pouvons apporter des réponses. C'est bien ce changement de focale que revendique le document. Il nous incite à réfléchir davantage aux incitations qui permettent aux habitants de prendre les transports en commun.

Dans ce cadre, nous insistons sur la priorité que constitue l'axe sur la mobilité plurielle comme le covoiturage. Nous souhaitons également une réflexion sur une évolution des temps du travail au sein des entreprises pour

rationaliser les déplacements à l'occasion, par exemple, de futurs plans de déplacements interentreprises. Plusieurs grandes agglomérations, comme Lille ou Rotterdam, ont mis en place des actions volontaristes pour déplacer les horaires de travail et ainsi réduire les pics réguliers de congestion. En parlant de ces dernières, nous regrettons que le plan d'actions du PDU n'aborde pas une initiative complémentaire à la création pertinente d'une zone à faible émission, celle de la gratuité des transports en commun à l'occasion des épisodes de pics de pollution. Cette possibilité est prévue par le plan de protection de l'atmosphère qui se trouve en introduction de ce document.

Autre regret, le changement de vision qui est amorcé par instants aurait pu être plus assumé. Par exemple, notre représentation est structurée autour d'un schéma un peu daté, celui du métro-boulot-dodo. L'enquête sur les déplacements le montre : seuls 26 % de l'ensemble des trajets sur la Métropole sont liés au travail. Cela signifie au moins deux choses :

- la première : pour une majorité de ses déplacements, l'usager n'est pas contraint. Il peut se déplacer autrement ou renoncer à certains trajets moins utiles. Il faut donc pouvoir renforcer sa palette de choix ;

- la seconde : au même titre que les usines ou les grands centres tertiaires, les grandes infrastructures de loisirs -je pense bien évidemment aux équipements sportifs mais également aux grands parcs de notre agglomération- doivent être intégrées dans une réflexion sur leurs accès.

Nos façons de nous déplacer organisent nos occupations, notre lieu de travail, notre lieu d'habitation, notre rapport à l'espace, nos relations aux autres. Les transports sont donc un levier de développement urbain et un vecteur d'attractivité pour les territoires. Encore faut-il anticiper ces conséquences.

Sans oublier la nécessité d'articuler le PDU et le PLU-H, je voudrais également évoquer deux questions qui constituent une forme d'angle mort de ce document. Elles sont liées à la nature même de ce dernier.

Rédigé par l'autorité organisatrice des transports à partir de ses compétences, ce PDU évoque peu l'articulation avec d'autres collectivités comme la Région, partenaire indispensable pour le développement des TER. Ensuite, le regard métropolitain -et c'est bien naturel- tend à se centrer sur son territoire en laissant dans l'ombre les liaisons avec les autres territoires. Là encore, une réflexion au niveau du Pôle métropolitain nous semble indispensable. Par exemple, si le PDU évoque des études sur une liaison entre Pont de Chéruy et Meyzieu, qu'en est-il de la réflexion sur les portes d'entrées multimodales, c'est-à-dire de véritables portes d'entrées sur la Métropole où les usagers pourraient laisser leur voiture pour prendre une ligne forte afin de rejoindre le centre de l'agglomération ? Une telle réflexion est déclinable dans l'ouest où l'articulation avec le tram-train progresse mais aussi dans l'Ain où plus de 35 000 déplacements par jour sont réalisés en direction de Lyon et Villeurbanne.

Autre interrogation concernant le manque de précision de certaines actions : ainsi la mise en œuvre des plans locaux de mobilité pour lesquels, j'espère, les Communes seront associées. Notre groupe s'interroge également sur le flou de certains projets comme la future rocade A8. Si nous partageons la création d'une ligne forte en périphérie, nous nous étonnons qu'une liaison avec le pôle multimodal de la Soie ne soit pas envisagée.

Pour conclure et sans relativiser les atouts et les objectifs de ce PDU, deux remarques :

- la première : ce document n'assume pas complètement un changement de modèle dans les politiques de mobilités. D'autres l'ont déjà fait ; je pense à Bordeaux et à sa charte des mobilités ;

- la deuxième : ce document n'intègre pas assez les impacts de certaines innovations futures qui adviendront d'ici 2030 comme le véhicule autonome.

Notre groupe donnera un avis favorable au PDU. Il nous restera à exercer notre responsabilité d'élus et à faire des choix, dans le cadre, par exemple, de l'élaboration du futur plan de mandat du SYTRAL.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous devons ce soir donner un avis sur le projet du plan des déplacements urbains. La délibération qui nous est présentée rappelle le contexte de cette révision avec la mise en œuvre des actions prévues par le PDU de 2005, fondées sur une mobilité durable avec un fort développement des transports collectifs urbains en périphérie du cœur d'agglomération, sans oublier une meilleure organisation et une maîtrise des flux routiers et d'un support nouveau à la voiture. Cependant le renforcement des itinéraires de contournement pour écarter le transit de l'agglomération fait apparaître un point dur persistant entre l'autoroute A89 et l'autoroute A6.

Les résultats de la nouvelle enquête ménages des déplacements de l'agglomération lyonnaise de 2015 font apparaître des éléments encourageants avec une diminution des déplacements voiture au profit d'un renforcement de l'usage des transports en commun. Il faut donc poursuivre cette politique voire même l'amplifier. Cela va dans le bon sens si l'on veut améliorer la qualité de l'air.

Ceci étant, notre agglomération se développe fortement tant sur le plan démographique qu'économique, tout en prenant en compte des évolutions sociétales. Notre agglomération doit répondre à ces nouveaux enjeux avec la prise en compte du SCOT, du PCET, du PPA ainsi que le schéma régional air-climat-énergie.

Le SYTRAL s'est vu conforté dans sa qualité d'autorité d'organisation des transports, ce qui lui permet d'élaborer un nouveau PDU sur un territoire élargi et plus pertinent. Ce projet de révision du PDU prend en compte le territoire de l'agglomération lyonnaise au sens large. La concertation très large mise en place a permis d'élaborer ce projet de PDU révisé qui a été arrêté par le SYTRAL qui l'a approuvé lors du comité syndical le 9 décembre 2016.

Il ressort de ce document quatre enjeux majeurs : cadre de vie et santé publique, équité et cohésion sociale, bonne utilisation du mode de déplacement au bon endroit, faire évoluer les comportements des usagers afin que chacun s'approprie les différents systèmes de mobilité. On ne peut qu'être d'accord sur ces quatre enjeux qui définissent les objectifs et niveaux de résultat à atteindre, à savoir limiter en priorité les déplacements réalisés en voiture et les deux-roues motorisés au bénéfice des déplacements à pied, en transport collectif (TCL, TER) et en vélo qui a pour but de réduire les gaz à effet de serre et, pour cela, renforcer le réseau de transports collectifs pour répondre aux enjeux de développement de notre agglomération. Nous ne pouvons qu'approuver les huit axes stratégiques qui regroupent les 122 actions définies.

L'analyse du projet de PDU insiste sur la mobilité des biens et des personnes en lien avec le développement urbain multipolaire porté par le SCOT et la révision du PLU-H. Il convient de relever le défi de la construction d'une métropole qui conjugue le développement économique, la maîtrise des risques et des ressources. Or, c'est par la mobilité que les usagers s'approprient la diversité de la ville et organisent ainsi leur vie en lien avec leurs activités et les autres habitants.

A ce sujet, les propositions du PDU prennent en compte la faisabilité du projet de territoire porté par le SCOT avec les spécificités du territoire sur les secteurs nord ou est, est et centre Lyon-Villeurbanne. Le PDU retient, à travers son plan, un certain nombre d'actions, comme en témoigne l'éclairage par focus territoriaux, soit l'identification de huit corridors prioritaires.

Il y a lieu de constater qu'il manque un secteur en plein développement, c'est le nord-ouest et aussi, d'une certaine façon, le secteur de Craponne-Saint Genis les Ollières qu'il conviendrait d'ajouter au corridor Tassin la Demi Lune-Francheville. Ce qui est surprenant, voire inquiétant, c'est que le secteur nord-ouest, qui englobe les communes de la zone Techlid (Champagne au Mont d'Or, Dardilly, Limonest, Lissieu, La Tour de Salvagny, voire Ecully) et les communes des Mont d'Or dont le bassin versant donne sur Vaise, comme Saint Cyr au Mont d'Or et Saint Didier au Mont d'Or, n'est absolument pas mentionné, d'autant plus que le déclassement de l'A6-A7 de Limonest à Pierre Bénite est intervenu après l'élaboration de ce PDU. Or, le projet de PDU révisé ne prend pas en compte notre secteur, ce qui est une grave lacune ; il y a urgence à inscrire un neuvième corridor dans ce projet de PDU révisé et cela pourrait être fait lors de l'enquête publique.

Nous aurons aussi à gérer le problème de temporalité par rapport à la réalisation des diverses infrastructures routières, sans oublier l'Anneau des sciences, de même qu'il est fait allusion dans le rapport de la coordination des transports collectifs lyonnais avec les TER. Or, quid des infrastructures ferroviaires telles que la ligne Saint Paul-Lozanne qui n'est pas inscrite dans le contrat de plan Etat-Région ? Quid des travaux à entreprendre sous le tunnel des Deux Amants afin de fluidifier le trafic ferroviaire, indispensable si l'on veut des liaisons rapides avec le centre-ville ?

Autre point qui n'est pas précisé dans ce rapport : quid de l'aménagement de nos infrastructures pour permettre une meilleure circulation de nos bus dans nos bourgs qui, dans le cadre du PLU-H, voient les constructions collectives se développer ? Le SCOT prévoit 150 000 habitants dans les années à venir. Or, même si des efforts en matière de transports collectifs ont été réalisés, il y a lieu de bien appréhender ces nouveaux enjeux.

Je trouve que le projet de PDU révisé ne met pas suffisamment l'accent sur les enjeux des transports en commun sur les communes de la deuxième couronne. S'il est vrai que des progrès sensibles ont été réalisés dans le centre Lyon-Villeurbanne et les communes de la première couronne, il y a lieu de "mettre le paquet" en matière d'investissement au niveau des déplacements et de la mobilité sur les communes de la deuxième couronne si l'on veut une mobilité harmonieuse sur toute la Métropole. C'est pourquoi il me paraît dommageable de diminuer la contribution de la Métropole au SYTRAL car cela ne peut que retarder la mise en œuvre des projets à venir et à réaliser, surtout si nous devons en rajouter.

Ce projet de PDU révisé est certes dense et positif mais il y a des territoires qui ne sont pas suffisamment pris en compte. Même si des progrès et des efforts ont été réalisés dans le domaine des transports en commun, il y a lieu de combler rapidement certaines lacunes. C'est la raison pour laquelle certains de nos collègues de Synergies-Avenir, suite aux délibérations prises par leur Conseils municipaux, se réservent le droit de s'abstenir ou de voter contre le projet de PDU révisé tandis qu'une grande partie du groupe approuve le projet de PDU révisé.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère délégué BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, je souhaite rappeler, au nom de notre groupe Socialistes et républicains métropolitains, tout notre soutien aux objectifs renouvelés et prolongés dans le cadre de ce plan des déplacements urbains.

Notre Métropole se développe, elle crée de nombreux emplois (+ 4 000 en moyenne par an) et se peuple chaque année d'avantage (+ 15 à 20 000 habitants chaque année). Si cette évolution positive illustre notre dynamisme et la qualité du travail que nous réalisons collectivement ici, elle augmente mécaniquement les flux de circulation qui traversent nos territoires.

Pour continuer notre travail d'amélioration des conditions de vie de tous, il est important que nous disposions d'outils de projection et de planification des déplacements car penser la mobilité, c'est à la fois répondre aux enjeux de santé publique, aux défis environnementaux d'aujourd'hui et de demain mais c'est également traiter des questions d'équité territoriale et de cohésion sociale de notre Métropole. C'est prévoir l'évolution démographique de notre territoire en même temps que l'amélioration du cadre de vie de chaque Grand Lyonnais. La mobilité est aussi au cœur des problématiques économiques et de l'accès à l'emploi pour chacun. La mobilité, enfin, est centrale dans un pôle universitaire tel que le nôtre.

Notre PDU est un projet global au sein duquel les différents modes de transport ne s'opposent pas mais se complètent pour créer un système intégré de mobilité durable.

Ce plan des déplacements urbains sur lequel nous devons rendre un avis propose une vision et une stratégie globales autour de trois grands enjeux :

- tout d'abord, le besoin d'écartier de notre agglomération le trafic de transit qui ne lui est pas destiné, par la réalisation des infrastructures nécessaires à un véritable itinéraire de contournement, par la transformation de l'axe A6-A7 déclassé, bien sûr le tout accompagné de nouvelles lignes de transports en commun et de parkings P+R. Cela permettra également de résoudre un certain nombre de dysfonctionnements majeurs constatés, que ce soit sur la rocade est, au niveau du nœud de Manissieux à Saint Priest, de celui de Ternay en direction de Givors ou encore sur l'A46 sud ;

- deuxième enjeu, améliorer la mobilité à l'intérieur de notre Métropole par la réalisation de l'Anneau des sciences -dont nous allons reparler- et de tous les accompagnements nécessaires à sa bonne insertion au sein des infrastructures existantes ;

- enfin, le troisième grand enjeu est celui de la multi-modalité. Il nous faut développer un meilleur partage de l'espace public pour les différents modes de déplacement et ainsi faciliter l'accès de tous à notre agglomération. Ce partage doit permettre de répondre aux défis écologiques mais aussi économiques auxquels nous devons faire face pour satisfaire les besoins en mobilité de nos concitoyens.

Concrètement, cela passe par le renforcement et l'agrandissement du réseau des TCL (prolongement des métros A et B, déploiement du tramway T6), la construction de parkings-relais, le développement de pistes cyclables, l'accompagnement de l'autopartage mais aussi le renforcement des capacités et de l'accessibilité de notre aéroport et l'amélioration de notre desserte ferroviaire avec à la fois la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais et, ce qui relève de la compétence de la Région, l'amélioration de la desserte TER. Le développement de nos PEM, que ce soit Part Dieu ou Perrache, fait bien sûr partie de ce schéma global.

Pour finir, je souhaite souligner deux aspects essentiels, à notre avis, à la construction de la ville de demain.

Tout d'abord l'importance du développement des mobilités actives qui répond tant à des enjeux environnementaux que sociaux et de santé publique. A cet égard, le plan d'actions pour les mobilités actives adopté en mai dernier et ce PDU démontrent notre ambition en la matière. Par ailleurs, pas moins de 400 projets y sont relatifs dans notre PPI ; nous faisons du développement des modes actifs une exigence forte pour ce mandat.

Ensuite -et c'est mon second point-, l'importance de l'innovation pour atteindre ces objectifs ambitieux puisque nous souhaitons atteindre, pour 2030, 35 % de trajets effectués à pied, 8 % à vélo, 35 % en voiture contre 44 % aujourd'hui et 22 % en transports en commun contre 19 % aujourd'hui.

Notre Métropole concourt chaque jour à l'amélioration de notre quotidien et ce PDU révisé est l'un des instruments cadres permettant de poursuivre cette mission. Il fixe l'ambition de ne pas opposer les modes de transports entre eux mais bien de les combiner, de combiner transports de masse et services multimodaux, mobilité collective et mobilité individuelle, infrastructures de transports structurantes et locales : combiner tous les modes de transports pour développer la mobilité de chacun, ménages, travailleurs, étudiants, habitants, bref de tous sur tous nos territoires.

Notre groupe votera bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise sur lequel nous devons donner un avis résulte d'une obligation légale -encore une- pour fixer les orientations de la politique des déplacements sur le territoire du périmètre de transports urbains du SYTRAL.

Prévu par le code des transports, le PDU doit répondre à certaines obligations dont on ne peut se soustraire, que ce soit la protection de l'environnement, la cohésion sociale, la sécurité des déplacements, la diminution du trafic automobile, le développement des transports collectifs, etc. Donc le PDU a d'abord une portée légale qui, si elle est utile, nous amène à entrer dans le cadre qui noie un peu les spécificités des territoires. Pour cela, on ne peut que saluer le travail mené par les équipes du SYTRAL pour une réflexion globale et partenariale qui aboutit à une rédaction bien organisée sur la forme (quatre enjeux majeurs, huit axes stratégiques, 122 actions) et qui remplit les exigences du code.

Mais nous ne sommes pas là pour juger les aspects techniques de ce rapport. Cette rédaction est générale, prospective et présente l'ensemble des opportunités jusqu'en 2030 et ce qui nous intéresse, ce sont les réalisations concrètes qui vont découler de ces orientations.

D'abord, on pourra s'étonner du calendrier, même si nous savons que les dates s'entrechoquent au-delà de notre responsabilité : le PDU arrive après le vote du plan de mandat du SYTRAL. Si tout le monde tourne sur soi-même dans ce petit milieu et veille donc à éviter des contradictions, il semble que la logique aurait été de voter le PDU et de définir la mise en œuvre de celui-ci par des actions financées dans le cadre d'un plan de mandat.

Ensuite, la rédaction ne permet pas à chacun de comprendre quelles sont les réalisations effectives qui seront décidées. On en revient au plan de mandat : si le PDU a une vision jusqu'en 2030, on ne peut pas croire que tout ce qui est inscrit pourra se réaliser d'ici là, que l'on pense à la performance du réseau de bus, à la réalisation de lignes fortes ou même de voiries routières.

Et là se pose le problème des priorités que vous allez définir et qui ne seront pas nécessairement celles que nous souhaiterions. Voter dans l'état le PDU, c'est voter une liste dans laquelle vous pourrez piocher, avec la justification que telle ou telle action était proposée dans ce document et que les contraintes financières vous imposent de sélectionner certains projets. Comment et pourquoi ? Cela on ne le sait pas.

D'ailleurs, dans cette priorisation, on ne peut que s'étonner de la place du déclassement des autoroutes A6-A7. On comprend bien que cette étape majeure de l'évolution des déplacements a été récupérée à la dernière minute ; si elle est bien présente, elle n'a pas pu bénéficier de ce temps d'études que nous évoquons ni même s'intégrer pleinement dans les objectifs poursuivis. Ce grand projet vient en plus à la fin et on n'a, dans ce PDU, aucune lisibilité sur les impacts de ce déclassement et sur les mesures à prendre pour s'inscrire dans les objectifs déterminés.

Cela amène à évoquer la place de la voiture, loin des caricatures sur le pour ou contre la voiture. Chacun comprend ici qu'augmenter les usages des transports en commun et des modes doux répond à un besoin et même une volonté de diminuer l'emprise des véhicules individuels à moteur. La baisse constatée de 230 000 déplacements en voiture depuis 2005 démontre la pertinence de ce rééquilibrage commencé en 1997 avec l'adoption du premier PDU.

Il ne s'agit plus de mener des combats d'arrière-garde mais bien de trouver les moyens de transports les plus adaptés pour permettre des déplacements respectueux de l'environnement, de l'organisation sociale actuelle et efficaces pour maintenir l'activité économique de nos territoires. Si on peut facilement comprendre que l'on rende difficile l'usage de la voiture là où une ou plusieurs offres alternatives existent, on ne peut pas traiter de manière uniforme tout le territoire. Il y a donc des parties nombreuses du territoire où le PDU ne peut pas prévoir l'abaissement de l'usage de la voiture car c'est le seul mode de transport disponible pour les habitants et le seul qui restera jusqu'en 2030. D'autant qu'avec les évolutions technologiques, on peut espérer des véhicules non polluants.

La tendance de ce PDU qui propose une baisse de 23 % des déplacements en voiture n'est donc pas sans interroger sur les types de déplacements visés et les habitants qui seront les plus impactés. Je reprendrai l'exemple très pertinent cité par Max Vincent sur Techlid. Dans cette zone, l'absence de transports en commun oblige à utiliser sa voiture, ce que refusent les jeunes cadres compte tenu des difficultés de circulation et ce qui gêne le recrutement des entreprises et donc la création d'emplois sur ce territoire en plein essor. Cette situation est renforcée par la vision du stationnement dans les zones périurbaines qui n'offrent pas la complémentarité entre la possession de la voiture et la limitation de son usage pour ses trajets professionnels, par la possibilité de la remettre sur l'espace public. Pour ces problématiques, le PDU n'apporte pas vraiment les réponses appropriées.

Cette absence de lisibilité ne se trouve pas seulement dans la voirie pour la voiture : dans l'objectif d'augmenter la part du vélo dans les mobilités à 8 %, on peut s'interroger sur les conditions du choix de ce pourcentage, d'autant qu'il a été constaté que, depuis dix ans, on stagne à 2 %. Evidemment, il faut se fixer un objectif

d'augmentation mais il faut aussi en mesurer les conséquences. Où va-t-on favoriser l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail ? On comprend vite que cela est plus facile dans l'hypercentre voire parfois la première couronne mais au-delà, ce sera plus difficile. Aussi, quelles seront les mesures d'accompagnement sur l'espace public pour développer ce mode de transport tout en garantissant la sécurité des usagers car on constate aussi que les piétons et les cyclistes sont les premières victimes des accidents routiers ? De manière pratique, où va-t-on trouver la place pour créer les zones réservées à la pratique du vélo et de la marche à pied ?

Monsieur le Président, vous aviez vous-même souligné, à juste titre, au SYTRAL que cela ne peut se réaliser que si nous nous engageons -je vous cite- "à réétudier tout notre urbanisme". Or, pour cela, il faut adapter le PLU-H et associer les Communes.

Justement, si les Communes ont un avis à donner, tout comme la Métropole, leur avis ne va pas permettre d'influer sur la mise en œuvre de ce PDU. Or, chacun le constate ici, en matière de développement des transports, que les Communes ont toutes des souhaits importants, tant les actions hors de l'hypercentre ont été délaissées pendant trop d'années.

Ce schéma ne répond pas aux objectifs de gouvernance que l'on souhaiterait pour assurer l'équilibre territorial et l'on voit ici les limites à la répartition de la PPI entre les fameux trois tiers qui, en inscrivant dans les projets d'agglomération les grandes infrastructures de transports, a créé une distorsion dans les moyens de transports en commun au détriment des Communes les plus éloignées, notamment celles de l'ouest de la Métropole.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Madame Guillemot, quelques éléments de réponse ?

Mme la Vice-Présidente GUILLEMOT : Oui, monsieur le Président, quelques éléments de réponse. Je ne serai pas exhaustive bien sûr. Je pense qu'effectivement, on a encore beaucoup de travail tous ensemble et je vais revenir sur un certain nombre de points.

Le premier, qui me tient aussi à cœur, c'est celui auquel Thérèse Rabatel a fait référence sur la campagne à l'heure actuelle face au harcèlement sexiste dans tout le réseau TCL et j'espère que vous serez très nombreux à le soutenir parce que c'est important. Elle a abordé aussi l'accessibilité ; je tiens à la rassurer -parce qu'on en a longtemps parlé dans le cadre de sa délégation- : le marché est en cours, à l'heure actuelle, pour équiper sur les lignes A et B 12 rames d'ici le 30 juin 2017 -le SYTRAL a eu un problème avec une entreprise qui malheureusement a fait faillite-, puis l'ensemble des 32 rames seront équipées d'ici la fin 2018. C'est extrêmement important pour les personnes en situation de handicap.

Je resterai aussi sur un autre point, sur la tarification. Je voudrais vous donner certains éléments : 361 000 abonnements aujourd'hui sur notre réseau, dont 95 % des abonnés bénéficient au moins de 50 % de réduction sur les abonnements plein tarif, dont 27 % les salariés avec la prime transports, 29 % les abonnés sociaux et 39 % les scolaires étudiants. Donc c'est important aussi, dans le cadre de la tarification, de remettre ces chiffres-là.

Sur le deuxième point, c'est vrai que les uns et les autres vous avez abordé -ce qui fait d'ailleurs la spécificité du PDU, c'est ce que je disais tout à l'heure-, la difficulté de mettre en œuvre -comme vous l'avez dit, monsieur Cochet- le plan de mandat et ce n'est pas aussi facile parce qu'on a une baisse des dotations. Je rappelle aussi que, dans le débat présidentiel, certains candidats se posent la question sur le versement transports. Donc on sait qu'on est tenu par une certaine rigueur budgétaire et pourtant on va tout de même investir 1,3 milliard d'euros dans le cadre de ce mandat.

Et il y a toute l'analyse prospective que nous devons faire d'ici 2030 pour préparer l'avenir et je crois que c'est quelque chose de très difficile. D'ailleurs, je suis allée dans un certain nombre de territoires avec Martial Passi et on voit bien la difficulté et les Maires que j'ai entendus aujourd'hui le relaient bien. Michèle Vullien, on en parlait encore tout à l'heure. Nous avons un certain nombre de points, je le redis. On est en train de travailler sur la navette dans les Monts d'Or qu'on va ouvrir au 1^{er} septembre 2017 où le SYTRAL va mettre aussi 50 % avec les Communes.

Il y a deux points aujourd'hui : sur l'adaptation de l'offre, il y a un certain nombre de choses que nous pouvons voir ensemble et -je l'ai toujours dit- ma porte est toujours ouverte. On le fait et on a avancé sur un certain nombre de territoires et notamment la prise en charge des transports scolaires aussi qui posent question. Puis on a cette prospective sur l'année 2030, avec les gros dossiers dont le déclassement A6-A7, dont l'Anneau des sciences mais aussi la présence de grands équipements, les pôles de développement -on a parlé de Techlid mais on en a d'autres-. Et tout cela, il faut le prévoir dans le cadre de cette prospective. Mais en tout cas, toujours dans ce point, je voudrais tout de même redire -j'ai entendu monsieur Geourjon et d'autres- que, sur la qualité de la

concertation, on ne pouvait pas aller dans toutes les villes. On a décidé -et ce n'est pas seulement la présidence du SYTRAL ou le SYTRAL ; je rappelle qu'on a fait voter le mode de concertation- la division en quatre quadrants de l'ensemble du territoire, puisqu'il n'y a pas seulement la Métropole mais quatre quadrants dans la Métropole, on a la Communauté de Communes de l'est lyonnais (CCEL) et on a les six autres Communes et un certain nombre de groupes de travail.

Je voudrais y revenir parce que c'est important pour les élus qui sont allés dans la concertation avec les usagers et la société civile mais aussi les forces économiques et, personnellement, j'ai retenu beaucoup de choses pour lesquelles, par exemple, par rapport à ce que j'entends aujourd'hui, je pense, on avance par rapport à la perception. On avait 9 groupes de travail :

1° - la mobilité environnement et santé publique, qui a effectivement posé beaucoup de questions sur la relation déplacements-santé publique,

2° - la mobilité, dynamisme et rayonnement,

3° - la mobilité et cohésion sociale,

4° - la performance des modes de déplacements et l'aménagement de l'espace public par rapport à tout ce que l'on dit sur la place du vélo. Et tout cela effectivement ne relève pas toujours de la compétence du SYTRAL, cela peut relever de la compétence de la Région, de l'Etat, de la Métropole et parfois du SYTRAL.

5° - le financement des transports et services de mobilité. Là, je veux redire mon attachement au versement transports par qu'on est un des pays très vertueux en matière de financement et ne serait-ce que de passer de 9 à 11, je rappelle que c'est 20 à 25 M€ que va perdre le SYTRAL sur l'ensemble du mandat ,

6° - le transport de marchandises dans la politique globale de déplacements,

7° - le bassin de vie multipolarité,

8° - l'évolution des modes de vie et comportements de mobilité. Là, je peux vous dire que ce que j'ai entendu, c'est que beaucoup d'usagers et de citoyens sont en avance sur ce que j'ai entendu aujourd'hui : interface avec les territoires voisins au sein de l'aire métropolitaine -je parle de l'Ain, de la Loire, etc.-.

Mais, sur les mini-publics, je voudrais simplement vous donner trois groupes de travail mini-publics qui ont été aussi très inventifs :

- le premier s'appelait "les prospectivistes" : "Comment l'habitant de 2030 se déplacera dans l'agglomération lyonnaise ?" C'était un groupe de jeunes. Pour ceux qui veulent avoir les comptes-rendus, n'hésitez pas, demandez-les nous !

- le deuxième mini-public, "les débatteurs", était un groupe diversifié pluri-générationnel dont le thème était "Faut-il laisser faire ou orienter la mobilité des habitants ?" Là aussi, des choses très équilibrées.

- et pour le mini-public numéro 3, "les testeurs" : "Comment accompagner les changements de comportements en matière de mobilité ?" C'est un groupe d'automobilistes et -je regrette d'ailleurs, je l'ai dit tout à l'heure- on aurait dû vous passer des petites vidéos parce que chaque groupe a fait une petite vidéo et je vous jure que vous auriez été assez étonnés de les voir.

Donc, vraiment, je voulais vous remettre ce plan de concertation que nous avons eu, avec aussi les forces économiques, puisqu'il y a eu 9 groupes de travail, l'ensemble des forces vives de notre Métropole.

Mais je rappelle aussi qu'une enquête publique devrait se faire normalement en mai-juin-juillet ; on attend que le Tribunal administratif nous délègue le commissaire-enquêteur, peut-être plusieurs. Puis nous continuerons après, bien entendu, la faisabilité mais sur l'offre et l'adaptation de l'offre, nous sommes toujours au travail et je peux vous dire bien au travail mais les usagers doivent rester au cœur de la concertation.

En ce qui concerne les contraintes budgétaires, bien évidemment, je crois que vous l'avez rappelé mais ce n'est pas à l'ensemble des élus qui sont dans cet hémicycle aujourd'hui que je vais redire que, bien entendu, quand vous nous faites part d'un certain nombre d'hypothèses et on l'a fait, moi je crois que depuis que je suis élue du SYTRAL, j'ai dû faire 50 réunions avec des élus différents et j'en ai encore programmé la semaine prochaine et on travaille aussi beaucoup sur les transports scolaires de l'ensemble de vos territoires.

Bien entendu que, quand on demande une nouvelle liaison, cela a un coût et que nous sommes aussi porteurs de cette rigueur budgétaire, ce qui n'empêche pas parce qu'on l'a vu et on l'a fait aussi avec le Département- et vous l'avez suivi- parce que le Département a enlevé près de 10 M€ sur ce qu'il donnait au SYTRAL. Il y a des choses que nous pouvons faire et, avec Michèle Vullien et avec toute la commission d'adaptation de l'offre, nous sommes

en capacité -et nous l'avons démontré sur un certain nombre de territoires- à pouvoir réorienter, repositionner des choses, même si, je le dis, par exemple, une ligne junior c'est 70 000 € ; ce que nous avons fait la semaine dernière pour les enfants qui fréquentent les instituts médico-éducatifs c'est 70 000 €. Donc je pense même que si le SYTRAL a effectivement une bonne santé financière, il faut absolument que nous ayons à l'esprit que nous avons un certain nombre de choses à repositionner.

Il y a une chose aussi qui me tient à cœur et sur laquelle je suis intervenue au comité syndical je pense aussi -et cela fait référence à ce que vous disiez, monsieur Cochet-, sur un certain nombre de lignes qui sont dans l'est, même si on est en train de faire la ligne T6 et c'est la première radiale.

Nous devons aussi je pense -et là, avec Thérèse Rabatel, on y a beaucoup travaillé- étudier la gestion des temps. Par exemple, sur l'université à Bron, on nous demande de mettre plus de rames. Si nous mettons plus de rames alors qu'on est à une fréquence 2 à 2,5 minutes, c'est la circulation automobile qui ne peut plus se faire avec la fonction des feux. Donc je pense -mais c'est aussi valable pour des grandes entreprises, Rennes l'a fait avec ses universités- que nous pouvons aussi décaler parce que la rigueur budgétaire, ce n'est pas seulement cela, c'est aussi le bon sens. On doit effectivement mettre de l'argent public dans des territoires qui en ont besoin. Dans ceux-ci, il faut peut-être penser que si les étudiants commencent les cours à 7 heures 45, d'autres à 8 heures, d'autres à 8 heures 15 et d'autres à 8 heures 30, on ne sera pas obligés de mettre des rames supplémentaires -ce qu'on ne peut pas faire d'ailleurs techniquement aujourd'hui- mais on permettra d'avoir moins d'affluence sur les heures de pointe et donc de réserver l'achat de matériel sur d'autres secteurs qui en ont beaucoup besoin.

En ce qui concerne l'évolution du réseau -et j'en finirai là mon troisième point-, je voudrais tout de même rappeler que nous avons 1,7 million de déplacements quotidiens qui représentent, en 2016, 460 M€ de voyages annuels. L'évolution au cours des cinq dernières années -c'est pour cela que quand j'entends, bien entendu, on demande plein de choses, bien entendu et c'est normal, on sera toujours à la disposition des territoires- : le métro 20 % d'affluence en plus au cours de ces cinq dernières années, le réseau de surface 22 %, le tramway 87 %, au total c'est 30 % de plus et c'est vrai que, depuis 2001, on a 45 kilomètres de lignes supplémentaires.

Le plan de mandat 2015-2020 prévoit la mise en service de la nouvelle ligne de tramway T6, la mise en service en 2019 du double site propre C3 entre les quais du Rhône et Laurent Bonneval, la mise en service en 2023 de l'extension de la ligne B du métro à Saint Genis Laval-hôpitaux sud mais nous sommes déjà sur l'augmentation de la capacité du réseau puisque, sur la ligne A, l'achat du matériel roulant nous permettra d'absorber 12 % de capacité en plus, sur la ligne B 30 %, sur la ligne D 16 % et sur le parc tramway T1 et T2 15 % et sur T4 30 % avec des rames à 43 mètres.

Je voudrais vous rappeler aussi qu'on est sur la poursuite du maillage du réseau structurant de transports collectifs puisqu'on est déjà en étude d'opportunité sur l'extension du métro sur le secteur d'Alaï, sur l'extension du métro B vers l'A 450, sur le prolongement du métro A sur le boulevard urbain, sur la nouvelle entrée "est" sur le réseau d'agglomération, pour le secteur "est" pour qu'il soit mieux maillé au réseau TC mais aussi sur la structuration d'un réseau maillé d'agglomération en rocade (la ligne rocade A7 Gerland-Hôpitaux Est-La Doua, la ligne rocade A8 Saint Fons-Vénissieux-Bron-Vaulx en Velin -exact madame Béatrice Vessiller-) et l'étude de nouvelles radiales depuis l'est, qui améliorent la desserte du territoire : la ligne forte centre-est Genas-Part-Dieu, c'est dans le futur mais on est en train de dégager des études ; la liaison empruntant la route d'Heyrieux-Saint Priest-Part-Dieu, la liaison par RD 306 Colombier-Saugnieu-Grange Blanche ; et à l'ouest des lignes fortes en cohérence avec le projet d'Anneau des sciences et de déclassement autoroutier (la ligne forte A4 Ecully-La Duchère-Vaise-Part-Dieu et la ligne forte A2 Francheville-Sainte Foy lès Lyon-Perrache).

Effectivement, cela est dans le futur. Les trois autres études sont déjà parties mais cela démontre bien que nous devons, pour le prochain plan de mandat, même si le PDU vient après mais sur le prochain plan de mandat et de toute façon il faudra aussi financer l'ensemble de ce prochain plan de mandat, nous serons armés parce que nous aurons fait cette analyse prospective et nous aurons pris des décisions au sein de notre Conseil de Métropole.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Chers collègues, juste quelques mots, pas pour conclure ce débat car nous aurons l'occasion d'en reparler évidemment à de nombreuses occasions. Je veux dire qu'entre le débat que nous avons eu lors de notre dernier Conseil sur les infrastructures et le débat sur le PDU, on peut tout de même observer une certaine cohérence. Je veux en souligner simplement quelques points.

Premièrement, comme l'ont rappelé un certain nombre de nos collègues, essayer d'écarter les circulations nationales et internationales du cœur de l'agglomération. Et donc lorsque nous travaillons sur le déclassement de l'A6 et de l'A7 et lorsque nous disons qu'il faut éviter que, sur la rocade "est" par exemple, nous ayons des défilés de camions et qu'il vaut mieux faire passer beaucoup plus au large un certain nombre de circulations, évidemment que nous répondons à un véritable besoin.

Deuxièmement, une constatation de bon sens : si on veut effectivement enlever un certain nombre de voitures, il vaut mieux commencer par ne pas en remettre. Donc le débat sur l'arrivée de l'A45 est évidemment un débat important parce qu'autrement, nous retrouverons les mêmes choses dans quelques années que sur l'A 89, où on avait fait aboutir dans les champs une autoroute de liaison nationale et donc nous aurons les mêmes difficultés.

Et, comme vous le savez, je plaide à corps et à cris pour cela mais tout ne dépend pas de la Métropole de Lyon et une partie des choses dépend effectivement d'autres collectivités et en particulier de la Région. Il en va de même pour l'A45 et c'est clair que ce n'est pas nous qui la finançons, c'est la Région. Je constate une évidence, je ne fais pas une accusation. Je dis simplement qu'il faut y penser et je suis allé devant la Commission des transports de la Région pour le dire en face des élus qui s'occupent des transports. C'est une évidence.

De la même manière, en matière ferroviaire, nous avons commencé à lancer le plan multimodal de la Part-Dieu, celui de Perrache qui est en train de se décliner. Tout à l'heure, nous aurons l'occasion d'avoir sans doute quelques mentions du développement de ce plan mais il est clair qu'il nous faut aller beaucoup plus loin aujourd'hui et qu'il nous faut désaturer le nœud ferroviaire lyonnais. Un certain nombre de collègues, sur ces bancs, étaient présents à la réunion organisée par monsieur le Préfet de Région. Et on voit bien que si on ne désature pas le nœud ferroviaire lyonnais, premièrement, les TGV continuent à arriver en retard, deuxièmement, les TER ne peuvent pas parvenir jusqu'au cœur de Lyon, et par exemple le fait que les gens puissent, entre Saint Etienne et Lyon, Grenoble et Lyon, se déplacer au moyen du ferroviaire, ce n'est pas sans importance sur les problèmes de trafic à l'intérieur de l'agglomération. Et donc il convient effectivement de faire avancer des dossiers comme celui-ci.

De la même manière, sur des secteurs plus proches, lorsqu'on parle par exemple de la liaison Lozanne-Saint Paul, ce n'est pas de la compétence de la Métropole de Lyon, c'est de la compétence de la Région. Lorsqu'on parle du Sathonay-Trévoux, ce n'est pas de la compétence de la Métropole de Lyon, c'est de la compétence de la Région. Que chacun prenne ses responsabilités et qu'on dise ensemble comment on fait avancer les dossiers.

Moi, je regarde sur l'aspect transports en commun : lorsqu'on repense à l'état où on en était -je dirai en 1997 puisqu'on est remonté à cette date- avec le premier PDU et les premiers tramways qui étaient lancés et que l'on regarde où on en est aujourd'hui, je veux dire qu'on a singulièrement progressé, que ce soit sur les métros, que ce soit sur les tramways ou que ce soit sur les lignes fortes.

Je rappelle tout de même que lorsqu'on fait qu'un certain nombre de lignes fortes puisse desservir Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, ce n'est pas totalement laisser à l'abandon un certain nombre de villes qui sont périphériques au cœur de l'agglomération lyonnaise. Nous avons développé effectivement beaucoup de lignes qui allaient du centre à la périphérie et nous passons -suivant une expression que j'aime utiliser- de "l'étoile à la toile" et les lignes que l'on développe, en particulier dans ce mandat, sont pour une part des lignes qui vont permettre d'avoir des radiales pour relier de périphérie à périphérie sans revenir au cœur de l'agglomération.

Tout ne dépend pas des transports en commun. Lorsqu'on dit, par exemple qu'il faut développer les modes actifs et lorsqu'on dit qu'il faut développer par exemple la marche à pied, je pense que la beauté de la ville, la façon dont elle est construite au travers de nos plans d'urbanisme et de nos grands projets architecturaux est extrêmement importante. Je voudrais dire qu'il faudrait être aveugle pour ne pas voir que lorsqu'on est piéton, c'est mieux de se déplacer aujourd'hui sur Garibaldi que ce n'était hier. Que demain lorsqu'à Gerland, nous développons ce qu'on appelle les allées de Fontenay, c'est mieux de se déplacer dans des sites paysagers qu'autrement dans les temps anciens. Que lorsque nous faisons les sols faciles, les socles actifs à la Part-Dieu, c'est mieux d'être piéton que d'aller sur l'urbanisme de dalle, c'est un peu plus agréable. Et c'est donc comme cela que nous allons permettre de développer effectivement un certain nombre de modes actifs.

Ensuite, sur la vision que nous avons, la vision de la multimodalité, évidemment que les parcs-relais sont quelque chose de tout à fait fondamental parce que -et j'en dirai quelques mots après- c'est plus difficile dans la grande périphérie de prendre les gens à leur domicile et de les amener jusqu'au bout. Simplement, il faut que tout autour de la Métropole, nous puissions avoir des contacts entre la voiture individuelle puis les transports en commun de manière à faire en sorte qu'au cœur de la Métropole, on puisse se déplacer facilement en transports en commun.

Et il y a tout ce qui concerne les mobilités nouvelles et on voit bien aujourd'hui que l'on est en train de changer de modèle, que l'autopartage se développe, que lorsque par exemple nous allons refaire A6-A7, on a dit que nous aurions des couloirs qui permettront de développer les transports en commun. Par exemple, quand on dit que sur le nord-ouest rien n'est prévu, ils ne pouvaient pas anticiper, lorsqu'ils ont commencé les travaux, que le Ministre allait déclasser l'autoroute A6-A7. Si on avait dit cela il y a encore un an et demi, deux ans, il y en aurait bien peu dans l'assemblée qui auraient pris des paris sur la possibilité de ce déclassement. Donc évidemment cela va changer un certain nombre de choses.

Nous allons développer de nouvelles applications, personne n'en a parlé mais le modèle qui est expérimenté à la Confluence, le Navly, la voiture sans chauffeur, aujourd'hui pourquoi nous essayons de la développer ? Parce que demain, si cela marche, si c'est fiable, en bout de ligne, au lieu d'avoir des bus avec un chauffeur qui ont 50 places, on aura un service plus à la carte et demain, ce nouveau type de technologie va se développer.

Mes chers collègues, nous parlons pour 2030. Imaginez entre maintenant et 2030 ce qu'il va y avoir comme nouvelles technologies appliquées à la mobilité ! Evidemment que cela va changer complètement les choses dans nos villes et je pense qu'il faut faire confiance. Quand on disait, par exemple, que sur la voiture électrique, il y avait tout de même un système de freins, il se trouve que je suis allé à l'usine Alstom où on fabrique en particulier les freins ; quand on voit les nouveaux matériaux qui sont aujourd'hui produits, on peut dire que l'on change de planète. ! On est en train d'inventer de nouvelles technologies qui vont révolutionner la façon dont nous vivons dans nos grandes agglomérations, où évidemment les problèmes de pollution sont tout à fait fondamentaux. Lorsque l'on voit la décision qui a été annoncée aujourd'hui en Chine de fixer comme première priorité le fait de réduire la pollution, c'est parce qu'ils ont bien compris que lorsque l'on était dans des villes totalement polluées, le modèle devenait complètement insoutenable sur le long terme et que si on ne résolvait pas ce type de problème, un certain nombre de gens et d'entreprises allaient quitter le pays.

Je crois que l'on a un système aujourd'hui assez cohérent, assez volontariste. Alors évidemment que tout ne se fait pas dans l'instant. J'ai plein de projets pour ce qui concerne, par exemple, l'arrondissement où je suis élu, le neuvième arrondissement, où je trouve que cela ne va pas assez vite. Je regarde le quartier de l'Industrie : il y a tout de même beaucoup d'entreprises qui se sont installées et aujourd'hui on n'a pas de desserte. Il faudra le faire dans le futur. Donc je suis comme vous, impatient, impatient mais en même temps confiant.

Chers collègues, je vais mettre aux voix ce PDU :

- pour : M. Quiniou (Les Républicains et apparentés) ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir (sauf MM. Bousson, Grivel, Guimet -pouvoir à M. Grivel- qui ont voté contre et Mmes Cardona -pouvoir à M. Vergiat-, Glatard, MM. Moretton, Pillon, Vergiat qui se sont abstenus) ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous (sauf M. Diamantidis qui s'est abstenu) ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; MM. Barges et Selles (Métropole et territoires) ; M. Casola (non inscrit) ;

- contre : MM. Bousson, Grivel, Guimet -pouvoir à M. Grivel- (Synergies-Avenir) ;

- abstentions : groupe Les Républicains et apparentés (sauf M. Quiniou qui a voté pour) ; Mmes Cardona -pouvoir à M. Vergiat-, Glatard, MM. Moretton, Pillon, Vergiat (Synergies-Avenir) ; groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Diamantidis (Centristes et indépendants - Métropole pour tous) ; groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) ; M. Calvel (Métropole et territoires).

Adopté, Mme Claire LE FRANC n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère PEILLON.

N° 2017-1740 - déplacements et voirie - Lyon 2° - Projet de requalification du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon Perrache - Bilan et clôture de la concertation préalable unique - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Frih a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1740. Madame Frih, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur : Monsieur le Président, un avis favorable de la commission sur le présent rapport qui a pour objet le bilan et la clôture de la concertation préalable sur le projet de requalification du PEM Perrache. La concertation s'est déroulée sur deux mois, du 17 mai au 18 juillet 2016 sous l'intitulé "Ouvrons Perrache" et nous avons organisé des ateliers thématiques, des balades urbaine. Cela a été deux mois de concertation très dense. Le projet a reçu un accueil favorable du public.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai une intervention du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, vous nous présentez aujourd'hui le bilan et la clôture de la concertation autour de la requalification du Centre d'échanges de Perrache. Nous remercions d'abord tous les contributeurs qui ont enrichi ce projet de leur regard, de leurs craintes, de leurs suggestions aussi.

Nous sommes aussi heureux de constater que cette concertation publique confirme, dans les grandes lignes, les interventions et les contributions que la Mairie du deuxième arrondissement de Lyon vous soumet depuis une dizaine d'années. Nous nous en réjouissons car on nous reproche trop souvent de manquer de réalisme, de ne pas être une opposition objective et constructive.

En effet, comme nous le pressentions, l'organisation des déplacements est au cœur des préoccupations des contributeurs pour garantir la réussite de cette requalification. Nous ne reviendrons pas sur tous les points soulevés mais j'aimerais tout de même en souligner quelques-uns.

D'abord, cette concertation confirme que le choix du tramway fait dans les années 2000 pour la desserte de la Confluence était un mauvais choix. A l'époque d'ailleurs, même le rapport de la CDEC stipulait qu'à terme, le métro serait nécessaire. Mais aujourd'hui, avec le tramway, c'est devenu impossible ; c'est en tous les cas ce qu'affirme le SYTRAL. Nous ne sommes pas les seuls à penser que c'est une erreur majeure. Une erreur que l'augmentation des fréquences du tram de 20 % -pas avant 2020- ne viendra pas compenser quand tous les projets de la Confluence seront réalisés.

Ensuite, la non-prolongation du T2 jusqu'à Debourg est également une erreur en matière de transport collectif mais aussi, en matière d'aménagement urbain, faire de la place des Archives un lieu de stockage de rames de tramway est une atteinte au bon sens et à l'esthétisme.

Enfin, concernant la navette S1, nous nous réjouissons de l'attention toute particulière au maintien du seul moyen de transport sans rupture de charge du nord au sud de la Presqu'île et nous attendons avec impatience les propositions de nouvel itinéraire.

Au-delà de l'obligation légale et des contributions qu'il porte, ce travail important de concertation est un outil majeur d'appropriation du projet par les acteurs locaux. La réussite de cette concertation doit maintenant être confortée, dans la phase de réalisation, par un accompagnement pédagogique tout aussi efficace. Les 247 contributions sont loin d'égaliser le nombre de personnes impactées par les travaux. On le voit bien sur le chantier qui vient d'être lancé sur la place Carnot : le retour des riverains indique une communication insuffisante, pas tant dans la qualité de l'information que dans son périmètre de diffusion. Dans l'intérêt des acteurs des secteurs concernés et pour renforcer la perception positive de ce projet, nous vous demandons la plus grande vigilance sur ce sujet. C'est un point pour lequel vous devriez davantage vous appuyer sur les élus de terrain et c'est un point sur lequel nous serons particulièrement attentifs.

Nous voilà partis pour trois ans de travaux avec un achèvement annoncé fin 2019 voire plutôt 2020 pour un montant de 36,2 M€. Encore une fois, on est assez loin de vos promesses de campagne vantant un projet de requalification complète pour plus de 65 M€ en 2020. Avec vous, le décalage entre annonces et réalité continue d'être la règle. Pour une bonne information de nos concitoyens, il fallait que ceci soit dit.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller délégué BERNARD : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus métropolitains, la concertation populaire a rendu son verdict au sujet de ce beau projet qu'est celui de la transformation du pôle d'échanges multimodal de Perrache et je suis heureux de constater à quel point elle fut productive et positive.

En effet, 247 contributions ont été comptabilisées sur les différents supports mis à disposition du public, dont 96 % soit 237 ont été des avis positifs et constructifs. Nous sommes donc bien loin de ces nombreuses personnes censées se plaindre d'un projet qui détériorerait leurs conditions de circulation. On nous les annonçait pourtant très nombreux ici-même au mois de mai dernier. Force est de constater qu'il n'en est rien et que ce projet est très attendu.

La concertation intense qui a été menée sur le terrain et auprès de la population, par l'intermédiaire de balades urbaines, de réunions publiques et d'ateliers thématiques mais aussi par les nombreux supports d'expression écrits comme numériques laissés à disposition, a permis à chacun de s'informer et de participer. Et il était important que cette concertation soit très large car ce projet est fondamental pour l'avenir de notre quartier, de notre arrondissement, de notre ville et de notre Métropole toute entière. Ce pôle d'échanges multimodal sera en effet amené à accueillir, à l'horizon 2030, 200 000 usagers par jour, ce qui en fait une des portes d'entrée et un lieu de passage majeur de notre agglomération.

Mais parce qu'il s'agit également d'un lieu de vie et d'activité, il était important que chacun puisse apporter sa réflexion et sa pierre à l'édifice pour améliorer et s'assurer que l'augmentation de capacité et le réaménagement de ce lieu emblématique n'ait pas d'impact problématique sur leur environnement.

Avant la clôture de cette concertation et après quarante-cinq ans de souffrance, les travaux vont pouvoir commencer -ils ont déjà commencé pour l'entrée PMR de la gare de Perrache côté sud-, pour que le quartier de Perrache puisse s'épanouir à nouveau autour d'une place des Archives embellie, sécurisée et sans voitures, d'une voûte ouest piétonnisée et illuminée supprimant la coupure qui existait entre le nord et le sud, d'un agrandissement et d'une amélioration des points d'accès aux transports en commun (métro, tramway et bus). La gare sera quant à elle largement réaménagée pour la rendre plus accessible, notamment aux personnes à mobilité réduite et son hall d'entrée, rendu plus aéré et spacieux, accueillera une billetterie et des commerces.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains se félicite de la qualité de cette concertation et remercie toutes les personnes (services, élus et citoyens) qui s'y sont investis. Nous voterons donc sans réserve pour la poursuite de ce projet.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

N° 2017-1741 - déplacements et voirie - Etude d'évaluation des impacts du plan de transport ferroviaire 2019 sur les déplacements et la qualité de service aux usagers - Modélisation multimodale partenariale de l'agglomération lyonnaise à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise : MODEL Y - Convention avec l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Demande de subventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1741. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce rapport concerne une étude d'évaluation des impacts du plan de transports ferroviaires 2019 sur les déplacements et la qualité de service aux usagers. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et Républicain. Ils sont partis. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller ODO : Monsieur le Président, chers collègues, merci. Au-delà de cette étude et des quelques mots que vous nous avez donnés tout à l'heure sur le PDU, il nous apparaît opportun de se projeter sur votre vision et la nôtre du nœud ferroviaire lyonnais. En effet, l'opportunité du déclassement de l'autoroute A6-A7 passée et saisie, bénéfique pour les uns, inquiétant pour les autres, la modification du nœud ferroviaire lyonnais pose aussi des inquiétudes et des attentes.

Si cette étude apporte un regard sur le centre lyonnais, la Part-Dieu et cette douzième voie nécessaire, qu'en est-il du regard plus large ? Quelle vision avez-vous, monsieur le Président, du fret dans l'agglomération lyonnaise, dans le pôle métropolitain lyonnais ? Etes-vous, comme nous, comme les associations Fracture et Le Fer Autrement, pour un vrai contournement suivant la ligne LGV passant par Saint-Exupéry et rejoignant la vallée du Rhône à Salaise sur Sanne sur l'espace portuaire multimodal ? Et si comme nous vous portez cette ambition, quelles actions comptez-vous mettre en œuvre pour que le calendrier s'accélère et que ce contournement voie le jour ?

Aujourd'hui, nous travaillons au renforcement de la place de la Part-Dieu mais quelle vision avez-vous de la place de la gare de Saint-Exupéry ? Comptez-vous lui donner une place nationale et européenne en proximité de l'aéroport ou simplement une gare de délestage de la Part-Dieu ? Comment comptez-vous relier ces portes d'entrée internationale de la Métropole avec le cœur de l'agglomération et les territoires périphériques ? Ces questions sont pour nous importantes et fixent le cadre de votre vision, de notre vision de la Métropole européenne que nous souhaitons construire. Comment pensez-vous passer de l'étoile, inexistante, à la toile ?

A contrario du déclassement A6-A7, nous devons penser global pour trouver des réponses locales en respectant les périphéries. Quelle réponse métropolitaine donnons-nous au transport en commun par train ? Dans le PDU, nous envisageons de passer le taux d'utilisation des transports en commun de 19 à 22 %, c'est bien mais c'est peu. Et surtout, combien en décarboné ? Mettre des bus dans les couronnes et aux abords de la Métropole ne suffira pas à tenir le plan Oxygène ambitieux que nous avons fixé.

Les réponses restent à construire autour de transports rapides et cadencés électriques. Pour le centre, cela s'appelle évidemment le tramway, le métro, c'est pour vous la toile mais, pour la périphérie, c'est cela que l'on doit construire sur le type des RER à la lyonnaise : une nouvelle forme de transports, inexistants aujourd'hui, utilisant les infrastructures existantes, c'est l'étoile.

Quelle que soit la forme, la mise en œuvre devra se faire en concertation avec les différents partenaires : l'Etat, SNCF Réseaux, la Région, la Métropole et les Conseils départementaux de l'Isère, du Rhône, de l'Ain et le SYTRAL. Or, sans une vision d'ensemble pour les RER, sans une étude de connexion avec les gares existantes et à venir comme celle de l'Etoile d'Alai, rien ne se fera dans les mois, dans les années ni dans les décennies qui viennent.

Un certain nombre de Maires aujourd'hui sont intéressés pour connaître votre position sur ce dossier. La Région est prête à travailler sur ce dossier, vous m'aviez engagé à prendre contact avec eux il y a quelques mois ici, je l'ai fait et je vous confirme leur envie d'avancer. Mais qu'en est-il de la Métropole, monsieur le Président, qu'en est-il du SYTRAL, compétent sur ces territoires ? Ces réponses, nous ne les avons pas. Or, quand l'Etat travaille sur l'avenir du nœud ferroviaire lyonnais, nous ne pouvons laisser passer le train des RER à la lyonnaise, nous ne pouvons laisser construire un projet ferroviaire qui ne serait pas global et d'avenir. Sur le train, sur tous les trains, les TGV -vous en parliez tout à l'heure-, les Intercités, les TER, les RER et le fret, prenons un peu de hauteur nécessaire pour offrir une vraie solution à notre Métropole mais aussi pour le monde multipolaire qui l'entoure.

La mise en place d'un groupe de travail formé d'élus métropolitains, de la Région, du SYTRAL et de SNCF Réseaux et bien sûr l'Etat m'apparaît évidemment pertinente. Une telle initiative constituera un point de départ fort que vous pourriez porter. Le nœud ferroviaire lyonnais ne peut se construire simplement sur les centralités de la Part-Dieu et de Sibelin mais sur une multipolarité et un véritable contournement du trafic européen.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Merci, monsieur le Président, excusez-moi. Très brièvement, cette délibération confirme la nécessité d'une approche globale entre tous les types de transports et notamment avec le rail, sujet insuffisamment traité dans le PDU.

Les chantiers de la gare de la Part-Dieu auront donc des impacts -nous le savions- sur les points de congestion du réseau routier et des transports en commun. Mais, au-delà de ce qu'elle nous dira sur les aménagements nécessaires pendant les chantiers de la Part-Dieu, cette étude devrait nous aider à avoir une réflexion plus globale sur l'interaction entre le rail et les autres modes de déplacements dans l'agglomération.

Nous avons donc une question concrète : comment le modèle MODEL Y prend-il en compte le rail passager ? J'avoue que je n'ai pas du tout d'élément de compréhension sur cette question et nous demandons donc que cette démarche fasse l'objet d'une présentation -pourquoi pas d'un groupe de travail, comme le propose monsieur Odo- et qu'elle soit prolongée dans un partenariat avec la SNCF pour comprendre l'interaction globale du rail passager dans la mobilité d'agglomération.

Je vous remercie.

Une minute sur trois donc j'ai repris les deux que j'avais perdues tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2017-1743 - déplacements et voirie - Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1743. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce rapport concerne l'attribution de la subvention annuelle à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2017. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom de deux groupes, Lyon Métropole gauche solidaires et Europe Ecologie-Les Verts.

L'association Pignon sur rue est une association importante de l'agglomération lyonnaise de par des événements comme la Convergence vélo et les actions qu'elle porte pour le développement des modes actifs. Nous lui attribuons une subvention depuis 2005 car elle est un acteur qui œuvre à la réalisation de nos objectifs politiques de développement des modes actifs, dont le vélo.

Ses actions ont aussi une dimension économique et sociale remarquable par les bourses aux vélos ou la vélo-école sociale qui aide les personnes en insertion à accéder à la mobilité, à l'emploi, à l'autonomie, et ce en majorité pour des femmes. Nous lui donnons en 2017 une subvention de 101 600 € ; c'est une subvention intéressante qui prend en compte le paiement du loyer de l'association et son fonctionnement mais c'est une subvention qui est en baisse de 6 %, en 2017 comme en 2016, soit 12 % en deux ans alors que nous lisons plusieurs fois les mots "augmentation" et "développement" dans la délibération et avons voté le PDU.

Nous souhaitons faire plusieurs remarques sur ce sujet, en y englobant des considérations plus générales qui concernent presque toutes les associations que nous subventionnons. Heureusement, nous modulons nos baisses, 3 % ici et 6 % là, selon les possibilités de trésorerie des associations ou de réorganisation de leur façon de faire. Mais nous formulons trois alertes.

Tout d'abord, oui, la baisse des subventions s'explique par la baisse des financements versés par l'Etat à la Métropole. Il n'empêche que nos deux groupes souhaitent alerter sur cette baisse cumulative pour les associations. La poursuite de la baisse des subventions dans le cadre des marges de manœuvre peut finir par poser vraiment problème, avec des risques de licenciements et de réduction des actions, d'autant que d'autres collectivités réduisent aussi leurs subventions, la Région en tête et de façon beaucoup plus drastique que nous.

Deuxième remarque, il faut prendre garde que nous ne devenions conservateurs dans le cadre de cette réduction de nos subventions : Qu'en est-il des nouvelles associations ou de celles qui n'étaient pas soutenues par le Conseil général ? Nous ne pouvons refuser toute nouvelle association du fait de la réduction de l'enveloppe subventions, sinon tout pourrait devenir coincé, sans évolution, sans novation.

Troisième remarque, nos deux groupes tiennent absolument à ce que nous en restions à des appels à subventions de fonctionnement et subventions de projets. Il y a des associations qui font des projets nouveaux, ce qui est bien sûr intéressant et nécessaire mais il y a aussi des associations qui assurent toujours les mêmes services utiles et nous devons aider en continu à leur fonctionnement. Donc il faut garder les deux possibilités de participation financière de notre collectivité.

Je vous remercie de votre attention sur ce sujet qui concerne quasiment toutes les compétences de la Métropole.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Nous voterons bien sûr cette délibération, qui est évidemment indispensable pour avancer vers nos objectifs de développement des modes actifs et notamment du vélo. Nous avons cependant deux remarques.

La première porte sur la visibilité de l'ensemble des aides aux acteurs dans le cadre de cette politique, une remarque déjà faite à d'autres occasions. Il serait nécessaire systématiquement, dans une délibération concernant une subvention, de la situer dans le cadre général de la politique qui la justifie et donc de comprendre les autres actions et subventions qui ont été ou seront délibérées dans l'année. De manière générale, il faut comprendre si nous sommes dans un fonctionnement de type appel à projets dans lequel nous choisissons de soutenir les actions proposées les plus pertinentes ou dans une logique de répartition d'un budget sur des acteurs identifiés.

La deuxième remarque porte sur la visibilité des actions sur l'ensemble de la Métropole. Nous savons que la pratique du vélo s'est d'abord développée fortement dans le cœur d'agglomération et nettement moins dans la couronne métropolitaine ; cela s'explique par des raisons bien entendu de distance ou de géographie. Mais nous pouvons constater dans de nombreuses villes que la pratique se développe aussi et que nos politiques publiques de sensibilisation, de formation, d'atelier réparation par exemple, sont nécessaires aussi hors Lyon et Villeurbanne. Je sais, par exemple, qu'un projet d'atelier d'auto-réparation de vélos existe à Vénissieux et a du mal à se concrétiser.

Nous demandons donc qu'un bilan territorial des actions aidées par la Métropole soit présenté rapidement et qu'une politique volontariste spécifique à la première couronne soit affirmée dans nos aides.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, intervention très courte, vu que les interrogations étaient exactement les mêmes que le groupe Communiste.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2017-1747 - déplacements et voirie - Projet Anneau des sciences - Etudes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1747. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération qui vous est proposée aujourd'hui a pour objet la poursuite des études du projet d'Anneau des sciences. Tout le monde dans notre assemblée connaît ce dossier qui a déjà fait l'objet de plusieurs délibérations.

Je rappelle que le débat public a eu lieu de novembre 2012 à avril 2013 et qu'à l'issue, le Conseil de communauté du 9 juillet 2013 a acté le tracé reliant la porte du Valvert au boulevard Laurent Bonnevey et a approuvé le programme d'études complémentaires visant à approfondir les points soulevés pendant le débat public.

Aujourd'hui, les études préalables à la déclaration d'utilité publique sont désormais nécessaires. Elles porteront sur les aspects stratégiques du projet tels que détaillés dans la délibération qui vous est soumise. Leur montant est estimé à 12,7 M€ TTC.

Avis favorable de la commission déplacements et voirie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le président, mes chers collègues, en concomitance avec ce qui a été dit par notre groupe au sujet de la révision du PDU, nous tenons à considérer le projet d'Anneau des sciences dans sa globalité et à séparer le coût des études préalables du projet en lui-même.

Sur l'Anneau des sciences, notre position n'a pas changé. Nous considérons qu'il faudra être très attentif sur l'appel d'air que pourrait représenter ce boulevard périphérique en termes de construction routière supplémentaire. Il faudra également densifier l'ouest de la Métropole, comme nous l'appelons de nos vœux sur l'est, afin de pouvoir enfin développer une offre de transports en commun pertinente et réaliste, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les critiques qui ont pu être formulées ont pu être progressivement annihilées par l'avancée du projet :

- le boulevard ne créera pas de coupure urbaine puisque 90 % du tronçon sera enterré ;
- il ne se substituera pas aux transports en commun mais pourra en faciliter l'accès grâce au réaménagement de certaines voiries ;
- il pourra justement permettre un désenclavement de l'ouest de la Métropole et *de facto* voir toute cette zone se densifier ;
- la multiplication de parcs-relais -contrairement au développement de l'existant- répond à l'un des points de tension du PDU, à savoir la saturation de ces derniers et l'engorgement des voies de circulation qui y mènent aux heures de pointe ;
- contrairement à ce que nous avons pu entendre, ce boulevard permettra la réduction de la pollution de l'air grâce à la réduction des bouchons à Fourvière et en cœur d'agglomération.

Enfin, nous tenons à réaffirmer que nous ne pourrons, à l'avenir, relier les territoires d'une aire urbaine de près de trois millions d'habitants sans développer tous les modes de transports. La priorité est de ce fait à leur complémentarité et donc au multimodal qui devra être au cœur du projet à venir.

Tous ces points de tension pourront être levés grâce aux études préalables et nous serons particulièrement intéressés de connaître leurs conclusions, notamment sur les études de financement et les études socio-économiques. En effet, nous ne voyons pas, à ce stade, à quel point l'Anneau des sciences sera vecteur de retombées économiques.

Nous ne nous insurgeons pas, cependant, uniquement parce que nous serions contre l'idée même de la création d'un boulevard. L'idéologie doit nous porter mais ne doit pas nous aveugler. Nous avons besoin, quand il s'agit de projets aussi importants, de connaître les tenants et aboutissants de chaque ligne, de chaque secteur. Ce sera le cas avec ces études préalables. Libre à nous, ensuite, de critiquer, de donner un avis construit, éclairé, une fois ces études publiées.

Nous voterons de ce fait cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, en 2017, Lyon n'a toujours pas de périphérique bouclé. C'est une des très rares villes en Europe dans ce cas.

En 1958, le premier tronçon sud était livré. Ensuite, beaucoup de discours, quarante ans de discours, puis un accord Grand Lyon-Département du Rhône : au Grand Lyon de prendre en charge le périphérique nord, au Département de lancer le périphérique ouest.

A partir de 1988, Michel Noir pour le Grand Lyon tient ses engagements. Après bien des péripéties, TEO est mis en service en 1997. On n'ose pas imaginer notre agglomération aujourd'hui sans cet ouvrage.

En revanche, pour l'ouest, pour des raisons électoralistes -il faut bien le dire- et aussi financières, le dossier n'a que peu avancé pendant des décennies. Aujourd'hui, il avance lentement mais il avance et les élus UDI s'en réjouissent. Nous sommes en effet favorables à l'Anneau des sciences, intégrant -comme cela a été dit par les orateurs précédents-, notamment des parcs-relais pour assurer une connexion étroite et aisée entre transports en voitures particulières et transports en commun. C'est bien dans notre esprit un projet multimodal.

Malheureusement, dans ce rapport, une question est totalement éludée : c'est la question du financement. En effet, si on veut que ce projet avance, il faut bien évoquer le financement. C'est tout de même un projet de l'ordre de 2 à 2,5 milliards d'euros et tant que ce point ne sera pas en partie résolu, le projet restera un beau projet mais ne sera pas réel.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, nous sommes appelés à voter un avenant de 12,7 M€ d'études concernant le projet Anneau des sciences.

Avec les 16,5 M€ déjà votés en février 2015, nous atteignons les 30 M€ d'études sur ce mandat pour un projet qui, d'après les estimations, devrait s'élever entre 2,5 et 3 milliards d'euros et dont nous ne sommes absolument pas certains qu'il voie le jour.

L'ouvrage étant enterré en majorité, il nécessitera de coûteux et relativement inefficaces dispositifs de filtration et d'extraction des gaz d'échappement, ce qui va à l'encontre des objectifs du plan Oxygène.

Si l'Anneau des sciences venait à être réalisé, nous savons déjà que les impôts des habitants de l'agglomération lyonnaise ne suffiront pas à rembourser les investissements ainsi que les péages qui seront prélevés et que nous allons ainsi augmenter notre endettement.

A l'heure où nous venons d'obtenir le déclassement des autoroutes A6 et A7 dans la traversée de notre agglomération, à l'heure où nous sommes trop souvent impactés par des pics de pollution aux conséquences dramatiques pour nos concitoyens, il nous faut retravailler et approfondir les scénarios sans infrastructure routière supplémentaire, en privilégiant les transports en commun et les modes actifs. Nous rappelons qu'en investissant un euro dans les transports en commun, nous permettons la desserte de beaucoup plus d'habitants, nous générons beaucoup moins de pollution et d'émissions de gaz à effet de serre.

Dans ces conditions et en cohérence avec notre position sur ce dossier, nous voterons contre.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président CRIMIER : Monsieur le Président et chers collègues, par cette délibération, il nous est proposé d'aller plus avant dans les études et dans la définition concrète du projet de l'Anneau des sciences. Celui-ci s'inscrit dans la mise en œuvre d'un projet global et cohérent pour répondre aux enjeux de déplacements sur le territoire de la Métropole. Il est aussi la condition de la réussite du déclassement de l'A6 et de l'A7 et donc de son acceptation par les élus et les habitants de notre territoire. L'Anneau des sciences constitue une pièce maîtresse de ces dispositifs, tout comme le grand contournement "est" de transit par Saint-Exupéry.

Certains s'interrogent sur la pertinence d'un tel projet en considérant qu'investir dans la réalisation d'infrastructures routières -comme cela vient d'être indiqué- relève justement d'une conception dépassée de l'aménagement du territoire. Je leur dirai que l'Anneau des sciences vient corriger une autre anomalie -comme l'a dit monsieur Geourjon-, celle d'avoir aujourd'hui un périphérique incomplet qui ne peut donc pas pleinement jouer son rôle.

Il est d'ailleurs vain d'opposer transports en commun et réseaux routiers. Les mobilités doivent être prises en compte dans leur globalité et leur diversité. Quelles que soient nos ambitions en matière de report modal vers les

transports en commun ou les modes doux -sur lequel notre Métropole enregistre d'ailleurs de bonnes performances-, il est utopique de penser qu'une agglomération de la dimension de Lyon puisse se passer de voiries routières performantes de capacité suffisante.

N'oublions pas que le PDU révisé sur lequel nous nous sommes prononcés aujourd'hui prévoit une nouvelle baisse significative de la part des déplacements réalisés en voiture et en deux-roues motorisés. Mais malgré la mise en œuvre par le SYTRAL d'un plan ambitieux de transports en commun, cette part modale restera de l'ordre de 35 % à l'horizon 2030 contre 44 % aujourd'hui.

Il existe bel et bien un niveau minimum de trafic routier difficilement compressible que nous devons gérer car le phénomène de métropolisation à l'œuvre, marqué par une concentration toujours plus forte d'hommes, d'activités et de richesses dans les grands centres urbains, entraîne de fait une multiplication des flux de déplacements de toutes natures liés tout simplement à notre activité sociétale et économique.

Sans Anneau des sciences, notre agglomération étoufferait, elle ne pourrait plus répondre aux besoins de déplacements par la route de nos entreprises, de nos transports en commun et de nos habitants, ce qui oblitérerait fortement ses perspectives de développement et son cadre de vie.

Il est d'autant plus vain d'opposer l'Anneau des sciences et le développement des transports en commun que le projet actuel, tel que validé à l'issue du débat public, donc acté dans son tracé, est justement conçu comme un outil multimodal connecté au réseau de transports publics. L'objectif de l'Anneau des sciences est bien de capter le trafic automobile en amont et de favoriser l'utilisation des transports en commun pour rejoindre le cœur de l'agglomération, grâce notamment à la mise à disposition de parcs-relais tout au long du parcours, et cela est bien un objectif du plan climat et de lutte contre la pollution.

Ce projet doit être mis en perspective avec les investissements prévus par le SYTRAL dans l'ouest lyonnais pour renforcer notre réseau de transports en commun, lequel s'appuiera sur l'Anneau des sciences. C'est par exemple l'opportunité de constituer des pôles multimodaux sur les différentes portes d'accès avec le prolongement du métro B jusqu'à l'A450 ou à Alaï avec le futur métro E ou encore en connexion avec des lignes de bus fortes existantes ou à créer (LEOL, A2, A4 et bien d'autres projets). A terme, il pourra servir de *Circle Line* comme à Londres -je vous invite à l'utiliser- et faciliter les liaisons est-ouest dans notre agglomération au fur et à mesure de la diminution du trafic que nous accompagnerons par le développement des transports en commun.

L'Anneau des sciences et le réseau du SYTRAL renforcé seront donc bien complémentaires et permettront ensemble un rééquilibrage du territoire en matière d'infrastructures de transports au profit de l'ouest lyonnais où nous constatons tous les jours l'encombrement de nos cœurs de communes, comme à Ecully, Tassin la Demi Lune, Francheville, Saint Genis Laval, Pierre Bénite -pour n'en citer que quelques-unes-.

Pour faire aboutir ce projet qui est bien un investissement d'avenir, il est aujourd'hui nécessaire de lancer des études d'approfondissement préalables à l'enquête publique et ainsi compléter les premières études réalisées dans le cadre de l'organisation du débat public de 2012. C'est bien l'objet de cette délibération. Elles porteront sur les aspects stratégiques du projet comme le tracé plus précis, les scénarii d'aménagement des différentes portes et leur insertion dans l'environnement périurbain ainsi que l'aménagement des voiries de l'ouest lyonnais au profit des transports en commun et des modes doux.

La préparation de l'enquête publique et les différentes enquêtes sur l'air et sur l'eau nécessaires pourront être menées à bien en répondant concrètement aux interrogations des Maires des communes concernés. Par ailleurs, il s'agit aussi, par ces études, de préciser le coût du projet et les modes de financement ou encore les retombées socio-économiques sur le territoire.

Notre groupe votera bien entendu cette délibération qui permet d'avancer concrètement sur ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération engage près de 13 M€ d'études pour répondre aux questions soulevées dans le débat public sur l'Anneau des sciences mais ne cite que deux sujets : l'aménagement des portes et voiries de l'ouest lyonnais au profit des transports en commun et modes doux ; les études de mobilité associées et les études de péage d'ouvrage.

Or, nous avons le clair souvenir qu'un des grands sujets du débat public qui a conduit à renommer le TOP en Anneau des sciences porte sur la prise en compte du périphérique existant à l'est, le boulevard Laurent Bonnevey et ses 150 000 véhicules par jour. Si plus de 3 milliards d'euros étaient dépensés pour une infrastructure très qualitative à l'ouest, protégeant les valeurs foncières des populations parmi les plus favorisées et que rien n'était fait à l'est pour sortir de la fracture urbaine et améliorer le cadre de vie des populations, souvent parmi les plus défavorisées, on ne pourrait qu'en conclure que décidément, cette Métropole est en marche à droite toute.

Comme ce n'est évidemment pas notre ambition -en tout cas pour ce qui concerne le groupe Communiste-, nous demandons que des études soient engagées en même temps sur l'est lyonnais pour répondre à la question-clé : comment réduire le flux automobile sur Bonnevey de manière à le rendre compatible avec un boulevard urbain ? Dans le cadre du déclassement de l'A6-A7, vous pensez réduire de 110 000 à 50 000 le flux de véhicules sous Fourvière. Nous proposons que des études soient engagées sur des scénarii visant le même effort pour Bonnevey, autrement dit passer de 150 000 à 65 000 véhicules par jour.

Cela conduirait sans doute à prendre avec sérieux la proposition que nous avons faite à propos du PDU d'un bouclage périphérique en transport en commun et peut être donc de repenser la nature de cet Anneau des sciences.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, cette délibération marque une avancée importante concernant le projet d'Anneau des sciences. Sa création apparaît indispensable à la réussite du déclassement A6-A7. Nous voterons donc le lancement de ses études. Nous espérons également que ces dernières répondront à quelques-unes de nos interrogations.

Nous partageons les objectifs de ce projet. L'Anneau des sciences vise d'abord à décongestionner l'ouest lyonnais. Cette infrastructure doit donc absorber les quelque 50 000 véhicules par jour dont l'accès au centre-ville de Lyon par les autoroutes A6 et A7 ne sera plus possible. Plus largement, l'enjeu est de soulager les centres-villes des communes périphériques et d'assurer un développement efficace du multimodal, à travers la création de portes d'entrée qui permettent de connecter les voitures, les transports en commun et les trains. Cette délibération fait écho à l'avis que nous venons de donner sur le PDU.

Il demeure cependant quelques interrogations que les études devraient lever.

La principale est celle du montage financier du projet. Si les chiffres varient, c'est bien d'une fourchette de 2 à 3 milliards d'euros dont nous parlons. Sans financement étatique, devrions-nous nous tourner vers une société concessionnaire ? Cette dernière se rattrapera forcément sur un péage. Dans ce cas, comment s'assurer qu'en retour, elle ne pratiquera pas des tarifs de péage prohibitifs qui rendraient l'usage de ce contournement peu incitatif ?

Cette remarque vaut également pour le financement du grand contournement à l'est de l'agglomération. L'Etat a évoqué un financement intégral par les sociétés concessionnaires. Le PDU insiste sur l'approche en termes d'usages de mobilité. C'est donc une question majeure sur laquelle nous attendons le retour des études. Dans le même ordre d'idées, il serait souhaitable que ces dernières intègrent la réflexion sur un péage de transit tel qu'il a été évoqué dans le débat sur le déclassement des autoroutes A6 et A7.

Autre remarque qui s'inscrit dans les grandes orientations tracées par le PDU, celle de favoriser une mobilité sans couture. Et -si je vous ai bien compris et écouté, monsieur le Président-, à terme, pourquoi ne pas réfléchir à développer également la multimodalité pour la partie déjà existante du périphérique, c'est-à-dire Laurent Bonnevey ? Pourquoi ne pas réfléchir à une ligne de bus express identique à celle envisagée sur l'Anneau des sciences ? Elle pourrait relier les pôles multimodaux déjà existants comme la gare de Vénissieux ou Laurent Bonnevey.

Compte tenu de l'intérêt que représentent ces futures études pour l'équilibre général des déplacements dans notre agglomération, notre groupe votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller PIEGAY : Monsieur le Président, chers collègues, en 1974-1975, j'ai participé, comme tout jeune géomètre, aux relevés topographiques qui ont permis à la DDE de réaliser les premières études de ce projet. Plus de quarante ans sont passés, on étudie toujours !

En effet, la délibération qui nous est proposée porte sur les études du projet de l'Anneau des sciences, véritable serpent de mer, s'il en est. Ce projet a fait couler beaucoup d'encre depuis de nombreuses décennies. Notre groupe est intervenu à plusieurs reprises.

Pour autant, cette infrastructure constitue un outil de la politique multimodale des déplacements et répond à de multiples objectifs : soulager les cœurs de ville et les quartiers de la circulation, relier les sites de développement et les pôles d'innovation, rendre plus accessibles les bassins de vie et les polarités urbaines, développer les sites des projets urbains et économiques de l'ouest, du sud et du nord. Le déclassement de l'A6-A7 et sa requalification en boulevard urbain sont parties intégrantes de ce projet. Enfin, nous l'avons souvent répété, cet Anneau des

sciences ne peut ignorer et être étudié sans avoir à l'esprit le grand contournement de l'agglomération. Le report de circulation et les difficultés sur les différents nœuds doivent être étudiés dans ce volet afin de garantir la meilleure lisibilité pour une transversalité optimale des aménagements.

Les études développées sont évidemment nécessaires mais doivent s'inscrire dans une temporalité qui semblait nous échapper ainsi que dans une transversalité évidente des projets. Oui, les projets suivent un calendrier régi par des contraintes administratives, des obligations légales et des normes évolutives au fur et à mesure de leur avancée ; résultat, les délais annoncés sont longs, les coûts totaux du projet ne sont pas évoqués.

Le morcellement des présentations, certes remarquables mais isolées, nuit à la compréhension globale du projet. Lors de la présentation en commission ont été soumis différents scénarii d'aménagement, dont la création de portes au droit de certaines entrées de communes ; au-delà de la pertinence des choix, nous sommes étonnés de constater que nos collègues Maires semblaient découvrir ces options.

Ce projet est ambitieux et d'envergure métropolitaine, nous le savons, mais il impacte aussi nos Communes que vous ne pouvez pas écarter des options et des décisions prises. La nécessaire concertation en amont avec les Maires est indispensable. C'est aussi par des projets de cette envergure que la Métropole se construit avec les Communes. Elles doivent être parties prenantes dès l'amont des projets qui les concernent et non pas informées une fois les décisions prises. Il est donc évident que leurs représentants, les Maires, soient consultés et mis dans la boucle.

Enfin, nous avons interrogé sur les coûts de ce projet, les subventions et participations sollicitées et envisagées. Nous savons depuis que les fonds européen sollicités n'ont pas été accordés. En connaît-on les raisons ? Peut-on avoir une estimation réelle, à ce jour, du coût global de ce projet ainsi que la source des financements envisagés ?

En espérant bien entendu que les plus jeunes d'entre nous puissent un jour utiliser cet Anneau des sciences.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Nous sommes parmi ceux-là ! Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller SANNINO : Monsieur le Président, mes chers collègues, il nous est demandé aujourd'hui d'approuver la réalisation des études préalables à l'enquête publique de l'Anneau des sciences. Cette procédure s'inscrit à la fois dans les délais annoncés et dans les démarches habituelles pour ce type de grand projet. Nous sommes donc ici dans le prolongement normal des études à conduire.

Le bouclage du périphérique lyonnais grâce au projet Anneau des sciences conçu comme un projet multimodal est crucial pour le développement de notre agglomération. C'est un projet que nous défendons ardemment au groupe Socialistes et républicains métropolitains, depuis ses débuts.

Comme nous le savons, sa réalisation avait été conditionnée à une décision sur le grand contournement pour obtenir le déclassement des autoroutes A6-A7. Les arrêtés pris fin 2016 et plus récemment de déclassement de l'axe A6-A7 entre Limonest-Dardilly et Pierre Bénite ont marqué une étape historique et décisive pour l'avenir. Puisque plus rien ne s'y oppose, il s'agit donc là de démarrer sur ce mandat les études que ce rapport nous propose de voter, afin d'obtenir la déclaration d'utilité publique et commencer les travaux sur le prochain mandat, conformément aux engagements que nous avons pris.

L'Anneau des sciences est plus que jamais incontournable mes chers collègues, pour atteindre notre objectif de fluidification et de rééquilibrage global des déplacements dans notre métropole. Déjà essentiel en tant que tel, il contribuera également à la réussite de la transformation de l'axe A6-A7 déclassé en boulevard urbain apaisé.

Il permettra aussi de mieux équilibrer les trafics et de desservir nombre de communes dont les habitants connaissent aujourd'hui d'importantes difficultés à rejoindre d'autres communes de la périphérie, tout en soulageant les centres-bourgs de nos communes aujourd'hui sous pression.

Il permettra enfin le déploiement de nouvelles lignes de transports en commun, la mise en place de lignes périphériques fortes, la création de nombreux parkings-relais pour favoriser de nouvelles intermodalités.

Tout ceci de manière à réduire la part automobile dans les déplacements centre-périphérie et entre les villes périphériques, non pas en étant coercitif à l'endroit des automobilistes mais bien en leur offrant de nouvelles possibilités de déplacements plus fluides et moins chères ainsi qu'un meilleur partage de l'espace public.

Mes chers collègues, nous disions lors de nos débats de février 2015 que le chemin parcouru sur l'Anneau des sciences était considérable et qu'il nécessiterait encore beaucoup d'efforts. Nous formons le vœu aujourd'hui que nous unissions nos efforts sur ce grand projet d'intérêt général, qui avait recueilli -rappelons-le- plus de deux tiers d'avis favorables lors du débat public de 2013. Préférons alors la persévérance et le travail, qui se sont d'ailleurs avérés payants jusqu'ici, plutôt que le repli sur soi et la rétractation devant les défis.

Parce que ce projet est central dans le développement de notre métropole de demain, parce qu'il permettra de mieux relier les populations entre nos communes, parce qu'il facilitera la mobilité pour nos salariés et nos entreprises, parce qu'il permettra la mise en place de nombreuses innovations, une meilleure répartition des trafics internes à notre agglomération et l'aboutissement de la transformation de l'axe A6-A7 déclassé, nous continuerons à soutenir la réalisation de l'Anneau des sciences avec détermination.

C'est donc avec enthousiasme et en rappelant toutes les vertus de l'action et de la constance face à l'inefficacité des postures que le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, chers collègues, c'est à la faveur de cette délibération que revient en débat dans notre assemblée le projet de l'Anneau des sciences. Il a été l'objet -et cela a été rappelé par d'autres intervenants- de longs débats, de longues discussions voire même de combats un peu tendus au sein de cette assemblée. Mais le débat public du mois de novembre 2012 au mois d'avril 2013 est venu apporter, ou proposer en tous les cas, un projet de tracé que nous connaissons tous dans cette assemblée.

L'objectif désormais est, sans remettre en cause le principe et le projet lui-même, d'aller plus loin dans les études avant l'enquête publique. Les questions qui se posent aujourd'hui se posent dans un contexte un petit peu différent des années précédentes puisque nous sommes inscrits désormais, en termes de calendrier, dans une situation qui fait que le déclassement de l'A6-A7 et les projets de grands contournements -et singulièrement des projets de grand contournement sur l'est lyonnais- qui ont été évoqués également dans cette assemblée sont aujourd'hui, eux aussi, ressortis des cartons et que nous avons donc nécessité de trouver des points clairs en matière de calendrier de façon à ce que les uns ou les autres, dans ces différentes initiatives, ne soient dans des situations extrêmement difficiles, singulièrement en matière de gestion des trafics et des conséquences du déclassement de l'A6-A7, à la fois sur le territoire de l'est lyonnais mais également -et je parle au nom des collègues de l'ouest lyonnais- sur notre secteur car nous savons que tout cela n'est pas non plus sans incidence.

C'est la raison pour laquelle, en lisant la délibération et en voyant qu'elle fait référence à la fois au tracé mais également aux modes de financement, nous avons deux questions principales qui se posent.

La première, si depuis la date du débat public des études ont été faites en interne dans cette maison en prévision de cette préparation, y a-t-il eu des évolutions en ce qui concerne le tracé lui-même, si ce n'est en tous les cas des aménagements de ce tracé tel qu'il est issu du débat public ?

Deuxième chose, en matière de financement de ce projet, on voit qu'est reposée dans le débat la question de la manière dont la Métropole va pouvoir le réaliser et, singulièrement, la question du refus de l'Europe de nous financer cet ouvrage se pose -pourquoi l'Europe a-t-elle refusé de nous financer cet ouvrage ?- puisque vous aviez présenté cette délibération au Conseil de Métropole -je crois au mois de février 2015, sauf erreur de ma part ; s'il y a erreur, je vous prie de m'en excuser-.

La troisième question, qui est plus directement celle de la concertation à l'occasion de cette période d'études et d'analyses, des Communes du territoire -et j'allais dire de toutes les Communes du territoire- afin de savoir exactement comment les choses s'engagent. Je redis, le groupe Les Républicains votera positivement cette délibération. Encore faut-il que nous soyons associés à la démarche dès maintenant car, comme cela avait été le cas au moment de la réalisation du tronçon nord du périphérique, des mesures dites "d'accompagnement" pour les territoires et les communes impactés avaient été mises en place -elles étaient d'ailleurs importantes- et il convient, compte tenu des enjeux de cet ouvrage, que le plus en amont possible les Communes de ce territoire soient parfaitement associées afin que le résultat puisse être à la hauteur des espérances de tout le monde et remplir le rôle qui est le sien, qui est celui évidemment de participer à l'ensemble des politiques de déplacements de la Métropole et, singulièrement pour ce qui concerne notre territoire, de protéger le cœur de la Métropole lyonnaise tel que cela a été le projet d'origine.

Nous savons qu'un certain nombre de points ont évolué. Ils ont évolué d'ailleurs plutôt favorablement, disons-le clairement, mais que nous soyons clairs dans le débat et dans la discussion, nonobstant le fait qu'il faudra sans doute s'interroger aussi sur les conséquences du prolongement du métro à l'hôpital Lyon-sud, peut-être à terme au niveau de l'autoroute A450, que ce projet-là qui est en cours et qui démarre, qui est une bonne chose -je le redis, nous le redisons à ce Conseil de Métropole-, doit être aussi pris en considération compte tenu des délais qui s'ouvrent à nous dans la réalisation de ces ouvrages.

Merci à chacun et chacune d'entre vous de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Juste quelques mots. Je pense que monsieur Buffet a assez bien résumé un certain nombre de choses. Quelquefois, nous pensons que nos débats sont déconnectés les uns des autres,

non : lorsque l'on met bout à bout réflexion sur le contournement A432, réflexion sur rocade est, réflexion sur Laurent Bonneval, réflexion sur l'Anneau des sciences, réflexion sur le nœud ferroviaire lyonnais, réflexion sur ce qu'on vient d'examiner, le PDU, on s'aperçoit que tout cela forme un ensemble assez cohérent et qu'il y a évidemment une vision de l'agglomération lyonnaise sur le court, le moyen et le long termes. Et donc évidemment nous associerons les uns et les autres à cette réflexion.

Sur les changements, par rapport à ce que disait notre collègue de Synergies-Avenir, il n'y a pas de nouveau tracé, de nouvelle pénétrante, par rapport à ce qui avait été le débat de l'Anneau des sciences. Il y a simplement -et cela demande à être confirmé par les études- une volonté de réduire encore les emprises qui avaient été déjà réduites lors des précédents débats sur la réalisation de cet Anneau des sciences.

Donc nous travaillons sur les financements, sur la multimodalité, sur la réduction de la pollution et donc nous allons arriver, je crois, à un résultat qui résoudra l'ensemble des problèmes qui se posaient à propos de cet Anneau des sciences.

Je mets aux voix ce dossier.

[Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ayant voté contre.](#)

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2017-1753 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Requalification de la rue Garibaldi - 2^{ème} tronçon de la rue Bouchut à la rue d'Arménie - Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1753. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération qui vous est proposée ce soir concerne la requalification de la deuxième phase de la rue Garibaldi, plus particulièrement le tronçon de la rue Bouchut à la rue d'Arménie, pour les travaux de voirie. C'est une individualisation complémentaire d'autorisation de programme. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Vous avez vu que les choses avancent assez rapidement et qu'en plus, le projet global va coûter moins cher que ce que nous avons prévu au début.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2017-1842 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Fons - Quartier Carnot-Parmentier - Concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Modification de périmètre arrêté par la délibération n° 2016-1384 du Conseil de la Métropole du 11 juillet 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1842. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'objet de cette délibération est d'adopter le périmètre de la future ZAC du quartier Carnot-Parmentier sur la commune de Saint Fons. En effet, au cours des études lancées sur ce secteur, il est apparu nécessaire d'élargir le périmètre de la concertation préalable afin de prendre en compte l'ensemble des réflexions qui se poursuivent actuellement s'agissant, d'une part, de la liaison entre le quartier Carnot-Parmentier et le centre-ville et, d'autre part, de l'articulation du projet urbain avec le stade Carnot. Il est donc proposé d'élargir le périmètre de concertation jusqu'à la limite est de la place Durel. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. C'est en tout cas un secteur sur lequel, avec monsieur Le Faou, nous travaillons beaucoup avec l'OPH de la Métropole parce que nous y tenons beaucoup.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-1843 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 1^{er} - Mise à l'étude de la révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) des Pentès de la Croix-Rousse en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1843. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de l'arrêt de projet d'AVAP des Pentès de la Croix-Rousse qui sont un site exceptionnel, deux mille ans d'histoire et d'occupation continue sur ce site-là, de l'époque romaine au clos religieux et à la transformation au XIX^{ème} siècle de l'organisation économique pour la production de la soie, notamment.

La Croix-Rousse et les pentes faisaient l'objet d'une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager) en 1990, classement Unesco en 1998 mais c'est un périmètre plus large et la loi Grenelle 2 nous a invités à revoir ces ZPPAUP pour les transformer en aires de mise en valeur du patrimoine, c'est-à-dire toujours une protection patrimoniale mais aussi une adaptation aux nouveaux usages.

L'AVAP des Pentès de la Croix-Rousse représente une somme considérable de travail, quelques années, une collaboration avec les services de l'Etat, la DRAC, la Mairie du premier arrondissement, la Ville de Lyon bien sûr et un travail aussi de professionnels, le cabinet Archipat, qui est particulièrement intéressant. Donc c'est un investissement important des services et des élus et un travail dont je souligne la qualité.

Nous aurons, sur le territoire de la Métropole, bientôt trois AVAP, celle des Gratte-Ciel existe déjà, celle des Pentès devrait exister si vous le souhaitez et bientôt aussi celle d'Albigny et de Neuville sur Saône.

Par ailleurs, le patrimoine fait l'objet d'un travail particulier qui trouvera sa traduction dans le prochain PLU-H dont nous parlerons très prochainement.

L'avis de la commission était favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

N° 2017-1844 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 7^e - Neuville sur Saône - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole de Lyon - Procédure de modification n° 13 - Approbation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1844. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur : Il s'agit cette fois de l'adoption de la modification n° 13 du PLU-H qui concerne deux points : une possibilité d'extension de l'hôpital intercommunal de Neuville et de Fontaines sur Saône, d'un côté et, de l'autre, le pôle sportif de Gerland, un site classé qui fait l'objet de différents polygones d'implantation qui sont indiqués dans les documents et qui visent l'adaptation du stade aux standards du rugby de haut niveau, tout en valorisant bien sûr les caractéristiques patrimoniales de ce site.

L'enquête publique a eu lieu du 17 octobre au 18 novembre dernier. Les avis ont été favorables, c'est-à-dire ceux du Préfet, des Villes de Lyon et de Neuville puisqu'il y a les deux points que je vous signalais ainsi que l'avis des Chambres consulaires, avec quelques précisions : la Chambre d'agriculture, pour le point concernant l'hôpital de Neuville, attire notre attention sur la présence de zones agricoles, donc une attention particulière qui doit leur être portée au moment de l'extension de l'hôpital ; la Chambre de commerce et d'industrie souhaite que l'extension commerciale ou les développements commerciaux autour du stade soient bien liés à la vocation sportive de Gerland ; elle attire aussi notre attention sur les nouvelles formes d'hôtellerie qui pourraient être adaptées à ce site.

Les avis du commissaire-enquêteur, par ailleurs, sont dans le corps de la délibération ainsi que les réponses de la Métropole. Il y a -pour faire simple- une dizaine de recommandations qui concernent soit l'aménagement paysager du site sportif de Gerland et qui préconisent aussi des concours d'architectes, ce qui rejoint en cela l'avis du Préfet.

L'avis de la commission était favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je donne la parole au groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, depuis le départ annoncé de l'OL de Gerland, les élus UDI sont favorables à l'installation du LOU Rugby dans l'enceinte du stade historique imaginé et conçu par Tony Garnier. Le LOU fait ainsi revivre depuis quelques semaines l'esprit sportif dans le stade.

La modification n° 13 du PLU de la Métropole de Lyon a pour objet notamment -comme cela a été rappelé- de conforter le pôle sports et loisirs du quartier de Gerland.

Les élus UDI sont satisfaits des réponses apportées par la Métropole de Lyon suite à l'enquête publique, particulièrement en ce qui concerne le développement d'une offre commerciale maîtrisée ; orientée vers des produits sportifs, cette offre ne sera pas concurrentielle avec l'offre commerciale existante ou à créer dans le cadre des projets urbains - je pense notamment au secteur de la place des Pavillons et de l'avenue Debourg et la ZAC des Girondins-.

De même, afin de limiter les problèmes de stationnement sauvage tels que l'on a pu les connaître lors des matchs de football, les élus UDI soutiennent l'avis du commissaire-enquêteur sur la nécessité d'une place de parking associée au billet d'entrée au stade et la mise en place d'un service de navettes.

Enfin, nous notons avec satisfaction que le Maire de Lyon, également Président de la Métropole, a confirmé l'ouverture prochaine d'une nouvelle piscine dans le septième arrondissement ; celle-ci succèdera à la piscine de Gerland qui restera ouverte jusqu'à la livraison de ce nouvel équipement.

Dans ces conditions, les élus UDI approuvent la modification n° 13 du plan local d'urbanisme de la Métropole de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots en complément de l'intervention précédente, dont nous partageons l'analyse, notamment au sujet des remarques du commissaire-enquêteur sur la modification du PLU proposée pour Gerland. Quelques remarques complémentaires donc.

D'une part, le flou de cette modification reste assez prégnant. Nous l'avions signalé lors de son étude en Conseil municipal de Lyon. C'est toujours le cas : flou sur l'ampleur des droits à construire ouverts à cette occasion, flou également sur les objectifs réels de la modification.

Pour information, lors de l'examen du dossier au Conseil municipal en octobre -de mémoire- et notamment lors de son étude en commission, nous avons demandé la communication de l'étude d'urbanisme qui avait présidé à cette modification. Nous sommes toujours dans l'attente de ce document, ce qui est tout de même relativement regrettable.

Deuxièmement, monsieur le Président, je regrette que cette délibération ne parle que du stade de Gerland et n'inclue pas l'ensemble de la plaine des jeux. Nous savons aujourd'hui que le projet de Gerland va s'insérer dans une modification assez générale de ce quartier -je pense bien évidemment à la Tony Parker Academy ou à d'autres projets- et il est dommage qu'aujourd'hui nous fassions petit bout par petit bout les modifications qui s'imposent.

Et enfin, une troisième remarque pour terminer, monsieur le Président : je pense qu'il est assez intéressant, quelques années après, de constater que l'on arrive à faire évoluer ce quartier et ce stade alors que beaucoup sur ces bancs nous ont dit que c'était totalement impossible.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Un ou deux mots de précisions, monsieur Le Faou ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, tout à fait, monsieur le Président, pour répondre aux différentes remarques qui ont pu être formulées.

Tout d'abord, premièrement, sur le fait que ce site puisse aujourd'hui évoluer. Je voudrais juste rappeler qu'à l'époque, lorsqu'avait été envisagée la question de la refonte du site de Gerland, notamment pour le projet porté par l'OL, cela n'était pas possible en raison de la présence du périmètre de risques technologiques qui a évolué aujourd'hui et a été réduit et qui permet aussi l'évolution du site de Gerland.

Ensuite, sur le fait que sur ce projet on ne connaisse pas un certain nombre d'éléments, notamment en termes de constructibilité. Le projet de modification n° 13 précise bien ces éléments-là : d'une part, avec les éléments graphiques qui sont mentionnés dans les plans et qui sont joints à cette modification n° 13 et ces éléments graphiques sont de plus agrémentés d'une orientation d'aménagement spécifique au projet porté par le LOU Rugby avec, d'une part, une précision sur les hauteurs des éléments bâtis qui seront autorisés et, d'autre part, sur la volumétrie permise en termes de niveaux pour les bâtiments en question.

Et donc l'objet de cette modification n° 13 est bien évidemment de permettre l'arrivée d'un projet sportif porté par le LOU Rugby, projet sportif qui est agrémenté d'un certain nombre d'investissements conséquents, portés par le LOU Rugby ; je le rappelle : 66 M€ d'investissements sur ce projet. Et ce projet, pour qu'il puisse trouver un équilibre économique, il faut qu'il s'accompagne de la réalisation d'un certain nombre d'ensembles immobiliers qui vont permettre justement de dégager un certain nombre de recettes qui contribueront à l'équilibre économique de ce projet.

Donc l'objectif de cette modification n° 13 c'est donc, d'une part, de permettre bien évidemment la réalisation de ce projet, de redonner une seconde vie au stade de Gerland, de permettre au LOU Rugby de développer son projet économique et en même temps d'asseoir ce projet sur une sécurité juridique en termes de droit des sols, en termes de droits à construire ; aussi, pour nos concitoyens, d'assurer la préservation de l'environnement du stade avec un certain nombre de cônes de vue qui seront préservés dans ce projet et permettront aussi d'articuler le projet du stade de Gerland avec l'environnement global de Gerland et du biopôle que nous souhaitons voir se développer, en lien avec un certain nombre de projets qui sont d'ores et déjà lancés. On faisait mention tout à l'heure d'un saucissonnage des dossiers ; cela n'est pas le cas parce que le projet de la Tony Parker Academy, c'est déjà une réalité avec un permis de construire qui a été déposé et qui est à l'instruction, projet qui avance et qui va voir donc son émergence dans les mois qui viennent.

Et donc tout ceci porte une vision d'ensemble qui fait que ce périmètre de Gerland, nous le voulons tourné vers l'avenir, celle d'un campus qui associe à la fois le sport mais aussi la santé et le développement économique, autour d'un certain nombre d'entreprises tournées autour des biotechnologies. Et ce pôle nous le voulons de dimension internationale.

C'est toute la volonté et c'est tout le projet que nous portons au travers de cette modification n° 13 du PLU.

Voilà, monsieur le Président, les éléments de complément en réponse que je voulais apporter.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-1845 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Fons - Projet directeur Vallée de la chimie - Secteur Aulagne - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1845. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier suivant concerne toujours la Commune de Saint Fons et, par cette délibération, il s'agit des études et des travaux nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du projet directeur de la Vallée de la chimie, qui comprennent notamment les études de maîtrise d'œuvre et les travaux de requalification de l'entrée de Saint Fons, des travaux d'accompagnement autour de la gare de Saint Fons et, enfin, des acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. Il s'agit d'individualiser une autorisation complémentaire d'un montant de 500 000 € pour la réalisation de ces travaux. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, depuis 2009, l'industrie française a perdu 170 000 emplois salariés directs avec la fermeture d'un millier d'usines. Etude après étude, le doute n'est plus permis : les chiffres publiés par le cabinet Trendeo qui scrute l'évolution du nombre d'usines en France montrent que le tissu productif du pays continue de s'effiloche sans interruption ou presque depuis 2009 et la propagation de la crise mondiale. Les données compilées sur les durées des mandats de Nicolas Sarkozy et de François Hollande font apparaître une véritable hécatombe que l'action du Président socialiste n'a pas freinée.

Au fil des plans sociaux, des délocalisations et des fermetures d'usines, l'Hexagone voit son appareil industriel maigrir et dépérir. Et la politique de l'offre, matraquée par le Gouvernement Hollande-Valls, n'a pas produit les effets escomptés. La baisse du coût du travail n'enraye pas la crise de l'industrie. Les 609 créations de sites industriels depuis l'arrivée de François Hollande n'ont pas contenu l'hémorragie. Si le solde négatif du nombre d'usines tend à décroître depuis fin 2013, l'ouverture de nouvelles unités de production ne compense pas la destruction des sites existants qui s'est poursuivie sans relâche, à une moyenne de plus de 200 par an : la raffinerie Petroplus, l'usine Goodyear d'Amiens Nord, le site PSA d'Aulnay sous Bois, l'extinction des hauts fourneaux d'ArcelorMittal à Florange, la vente à la découpe d'Alstom, d'Areva... ; c'est aussi le cas dans l'agglomération lyonnaise où les restructurations se poursuivent : Bosch, Brandt, Kem One, Volvo, Renault Trucks, Silla, etc. Inutile de multiplier les exemples pour constater l'échec.

Pour opérer le "redressement" du pays, François Hollande a renié l'essentiel de ses promesses de campagne pour ne jurer que par la baisse des charges des entreprises en lançant dès 2012 le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ; un dispositif qui n'a cessé de monter en puissance pour améliorer la compétitivité-coût, accompagné par d'autres mesures du pacte de responsabilité.

En 2016, 34 milliards d'euros d'aides ont été attribués aux entreprises, après 24 milliards en 2015, 10 milliards en 2014, pour un total de 109 milliards d'ici la fin du quinquennat. Une politique d'urgence qui, selon le Gouvernement, devait se traduire par la création de quelques 500 000 emplois. Nous en sommes très loin. Par contre, la politique de l'offre a bien redressé les marges des entreprises du CAC 40 qui ont dégagé 45 milliards d'euros de profits en 2015.

Pour se réindustrialiser, la France a besoin non pas d'une baisse du coût du travail mais d'une montée en gamme permettant de maintenir un coût du travail plus élevé. L'industrie de demain nécessite d'abord et avant tout de sécuriser et de développer le tissu industriel existant et ses emplois.

Nous faisons donc le constat de l'échec de la politique de l'offre ainsi que le constat des conséquences de la désindustrialisation qui a laissé de profondes cicatrices économiques, sociales et culturelles dans nos villes populaires. Fermetures d'entreprises, découragement organisé des salariés sur le plan syndical, perte de vitesse des comités d'entreprises, autant de casse de lieux collectifs porteurs de sens, de repères, d'analyses, essentiels à notre société. Dans notre agglomération, c'est l'appauvrissement de toute une frange de la population, abandonnée et concentrée dans les villes ouvrières historiques, tandis que les catégories sociales supérieures se développent dans Lyon. Des années de combats menés par les élus locaux ne sont pas parvenues à gommer les fractures territoriales.

La Vallée de la chimie, bousculée depuis de nombreuses années par les restructurations économiques, n'échappe pas à l'hémorragie générale ; l'emploi continue de reculer dans ce secteur industriel pourtant porteur. Quel avenir pour la Vallée de la chimie ? L'appel des 30, le PPRT, le développement durable de la vallée sont des outils utiles à la réindustrialisation mais qui ne traitent pas de la production, donc pas de l'emploi. Les millions de subventions et d'études injectés dans cette vallée, auxquels s'ajoutent le CICE, le crédit d'impôt recherche, n'ont pas, pour l'heure, d'impact sur les investissements privés et la création d'emplois. Nous avons besoin d'un vrai bilan de nos relations avec ces entreprises et notamment un bilan sur l'emploi.

Autre conséquence de la désindustrialisation, les friches urbaines, véritables cicatrices paysagères et véritables casse-tête pour nous, élus, qui tentons de trouver des solutions. Si nous sommes favorables à l'aménagement urbain de la Vallée de la chimie, sa transformation ne doit pas passer par la liquidation de ses potentiels. Le déplacement de la gare de Sibelin, par exemple, serait un très mauvais signe donné à la réindustrialisation du secteur. La question se pose aussi à Vénissieux, fort territoire industriel -et je pense notamment à Veninov-.

Nous affirmons notre engagement pour le développement d'une industrie d'avenir, innovante et créatrice d'emplois.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller DENIS : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre Métropole s'est donc engagée, depuis quelques années déjà, dans un vaste projet de redynamisation de la Vallée de la chimie. Ce territoire est un des berceaux les plus importants de la chimie et de la pétrochimie de notre pays. Il est donc impératif qu'il subsiste comme l'un des leviers d'attractivité de l'agglomération. Cela doit passer par une mutation économique identique à celle qu'a subie la chimie lourde, devenue chimie fine et maintenant chimie verte.

Vous le précisez dans le projet de délibération, nous sommes au recueil et à l'analyse des projets déposés par les entreprises dans le cadre de l'appel des 30. A ce stade, nous demandons que soient retenus les projets les plus innovants et valorisants pour le territoire. Changer l'image de la chimie, changer l'image de la Vallée de la chimie, c'est choisir des projets porteurs de sens, vecteurs d'un ressenti positif pour les habitants et tous ceux qui traverseront ces entreprises. La Vallée de la chimie ne doit pas devenir, sous prétexte d'économie environnementale, un empilement de sites de traitement de déchets dont l'image n'est pas, qu'on le veuille ou

non, particulièrement attractive. N'oublions pas que la Vallée de la chimie est traversée chaque année par des millions d'automobilistes de toute l'Europe et qu'il faut donc se soucier de l'image qui leur est donnée.

Nous devons aussi avoir à cœur le développement de l'emploi local. Il est loin le temps où la majorité des habitants de Saint Fons travaillait dans les usines chimiques, cette époque-là est révolue : en trente ans, 20 000 emplois auront été supprimés sur les sites industriels de notre commune. Ce drame économique et social, advenu en toute discrétion, a marqué à jamais l'histoire de notre bassin. Mais notre volonté est que cette renaissance de la Vallée de la chimie permette également aux habitants de trouver un emploi. Il doit être aussi le signal d'un renouvellement de population, avec la mixité sociale réussie.

N'oublions pas que ce territoire est la porte sud de l'entrée de notre agglomération, le signal que percevront en premier les millions d'automobilistes empruntant l'autoroute A7, mais c'est également le prolongement direct du quartier de Gerland, le quartier des futures technologies industrielles de l'avenir, du XXI^{ème} siècle, avec la recherche de ces nouvelles molécules. Nous devons avoir une cohérence de territoires, aussi bien esthétique qu'industrielle. Les travaux de requalification de ce territoire doivent donc être à la mesure des ambitions industrielles et économiques de la Métropole car, en trente ans, ce ne sont pas seulement des dizaines d'hectares de friches industrielles qui se sont créés mais également l'ensemble de notre commune et de son environnement qui s'est détérioré.

La rénovation de la Vallée de la chimie, cela doit être la réhabilitation des abords, la création d'un lien physique avec les territoires voisins, avec les autres communes (Vénissieux, Feyzin et Lyon 7). A Saint Fons, c'est une véritable nécessité. Les espaces publics et les voiries doivent être requalifiés afin d'atténuer l'effet de rupture entre les deux parties de la commune et les autres communes.

N'oublions pas que la zone industrielle impactée par le PPRT, avec toutes les contraintes que cela entraîne, représente 300 hectares, c'est-à-dire la moitié de notre territoire communal. La rénovation du boulevard Marcel Sembat, entrée ouest de Saint Fons, ne disposera pas, par exemple, du montant total des crédits pressentis pour les travaux ; opération à moitié terminée qui laissera une impression d'inachevé alors qu'elle devrait être le symbole de renouveau de ce territoire.

Vous avez, monsieur le Président, plusieurs fois montré votre intérêt et, me semble-t-il, compris toute l'importance stratégique de notre territoire et je vous en remercie. Effectivement, nous avons besoin de la Métropole pour redonner une âme à cette entrée sud de Lyon. Nous ne pouvons pas rester un îlot de déshérence et de pauvreté à l'orée de notre Métropole et nos marges de manœuvre financières communales sont beaucoup trop faibles pour espérer une issue favorable, même à moyen et long termes.

La création d'un nouveau paysage productif et attractif pour les habitants et les industriels est d'ailleurs bien notée dans les objectifs du projet. Nous avons eu l'occasion de travailler de manière constructive avec les services métropolitains sur ce projet. Les études proposées ce soir vont donc dans le bon sens, d'autant qu'elles prennent en compte les abords de la gare, sujet sur lequel nous devons absolument et rapidement travailler ensemble ainsi qu'avec la SNCF et RFF.

L'absence de transports en commun reste également un point noir de notre territoire. Le quartier de l'Arsenal, par exemple, n'est desservi par aucune ligne de transport en commun. Imaginez, mesdames et messieurs, chers collègues, une ville de 5 000 habitants qui ne serait pas desservie par une ligne de transport.

Si nous voulons changer la ville, nous le pouvons à travers les grands projets de rénovation urbaine. C'est le début d'un renouveau urbain en 2018, qui s'achèvera peut-être en 2030 ou en 2040 tant le travail est immense.

Reconstruire ensemble un territoire est une tâche noble pour les élus que nous sommes. C'est pourquoi, au nom des élus Synergies-Avenir, nous approuverons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Denis.

Quelques mots pour madame Picard : j'essaie de ne pas tout confondre et donc je parle rarement de sujets nationaux dans ce Conseil métropolitain, je vais vous dire tout de même quelques mots suite à votre intervention. Je partage votre constat. En l'espace de dix ans, 700 000 emplois industriels ont disparu en France. Mais pourquoi ont-ils disparu ? Parce qu'à un moment donné, les marges des entreprises se sont effondrées. Elles sont arrivées au plus bas, c'est-à-dire, il y a trois ans environ, à 28 % quand la moyenne européenne était à 38 % et quand l'Allemagne était à 40 %. Alors, à partir de là, il y a eu un cercle vicieux : comme elles n'avaient plus de marges, elles n'investissaient plus ; comme elles n'investissaient plus, elles étaient sur des productions de moyenne gamme où nous étions concurrencés par l'ensemble des pays émergents et aujourd'hui, par exemple, par l'Espagne de manière très forte. Et, contrairement à ce que vous croyez -regardez les chiffres-, les mesures sur le CICE ont permis de redresser cela : nous en sommes à 31 % aujourd'hui sur les marges, c'est-à-dire que nous sommes en train de revenir dans le coup. L'an dernier -mais les mesures ont été prises trop tardivement et

c'est là l'objet d'un de mes débats-, l'investissement industriel a de nouveau augmenté de 6 % et nous avons créé l'an dernier 195 000 emplois ; il en faut 120 000 chaque année pour que le chômage puisse baisser durablement.

Pour ce qui concerne l'agglomération lyonnaise et la Vallée de la chimie, il se trouve que la semaine dernière, j'ai rencontré l'ensemble des chimistes de l'agglomération et chaque fois -je n'en parle pas à chaque Conseil- j'essaie de faire en sorte que l'on préserve notre outil industriel.

Il fut un temps où, en haut lieu, on réfléchissait par exemple sur le fait de savoir s'il fallait fermer la raffinerie de Feyzin ou pas. A l'époque, je suis intervenu assez fortement. Il se trouve qu'il y a quinze jours, nous étions avec monsieur Denis et il y avait un investissement sur Bluestar Silicones de 20 M€ par la grande entreprise chinoise Kem One, dont j'avais rencontré le Président il y a deux ans et ils nous ont dit : "Oui d'accord, on croit à Lyon, on va réinvestir sur Lyon".

Je pourrais vous citer des grands groupes comme Arkema pour montrer que la chimie n'est pas la chimie telle qu'on la concevait il y a trente ou quarante ans. Il va y avoir dans quelque temps la mini-transat -vous savez, les petits bateaux de 5, 6 mètres- et le bateau qui est engagé par Arkema peut être ensuite, lorsqu'on n'en a plus besoin, redécomposé à l'état de polymères. Donc l'économie circulaire de demain c'est cela.

Voilà ce que l'on est en train de faire dans l'agglomération. Evidemment, tout bouge, tout peut passer et c'est pour cela que je mets une énergie extrêmement forte à faire en sorte que l'on crée du nouveau parce que tout peut se détruire.

Vous savez, beaucoup de mes collègues pensent que l'agglomération lyonnaise a été de tous temps riche, dynamique et prospère, ce qui est entièrement faux parce que si nous reconstruisons aujourd'hui sur un certain nombre de friches, c'est parce qu'à l'époque, les industries s'étaient toutes effondrées. Regardez le Carré de Soie aujourd'hui et le Carré de soie il y a vingt ans quand nous avons décidé de le lancer avec Maurice Charrier ; évidemment, c'est en train de changer mais, à l'époque, c'étaient des lieux de désolation profonde.

C'est ma conviction, je la défends partout parce que je suis persuadé que c'est comme cela que la France retrouvera le succès.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-1846 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Puisoz - Travaux d'accessibilité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Peytavin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1846. Madame Peytavin, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PEYTAVIN, rapporteur : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, il s'agit de la suite du dossier Puisoz. Cela concerne les travaux d'accessibilité, compétence qui revient à la Métropole et à la Commune de Vénissieux pour l'éclairage. Il s'agit d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme que vous avez de manière détaillée dans le "délibéré", en dépenses et en recettes, soit au total 13 M€. La commission qui s'est réunie auparavant a donné un avis favorable. Je peux aussi vous dire que nous retirons notre intervention.

M. LE PRESIDENT : Très beau projet que celui du Puisoz. Merci bien.

Donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Conseillère PEYTAVIN.

N° 2017-1847 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Travaux d'accompagnement C3 - Réaménagement place Grandclément, boulevard Réguillon et rue Decorps - Approbation du bilan de la concertation, du programme et de la CMOU pour la place Grandclément - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1847. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, un autre beau projet qui concerne le C3 et la mise en site propre et surtout les travaux d'accompagnement de cette mise en site propre qui concernent à la fois le cours Tolstoï, la rue Blum, la rue Decorps ainsi que le boulevard Eugène Réguillon. Il s'agit, dans tous les cas, de prévoir un aménagement public de qualité le long de ces rues et aussi un aménagement de la place Grandclément, qui est d'une nature différente puisqu'elle n'est pas directement liée à ces trois rues, sauf pour un tiers de sa surface, mais dont il est fait état dans la délibération et qui est regroupée avec ces aménagements pour des raisons plutôt techniques.

En ce qui concerne la place Grandclément, la délibération fait le bilan de la concertation et des réunions publiques. Une première réunion a eu lieu le 10 octobre et il y en aura une prochaine le 28 mars ; cela est plutôt la concertation volontaire. Une deuxième phase de concertation est prévue par la suite.

Il est proposé ici une individualisation de programme de 6,5 M€. 1,3 M€ est lié à la place Grandclément et 5,2 M€ à la requalification du boulevard Eugène Réguillon.

L'avis de la commission est bien sûr favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Casola.

M. le Conseiller CASOLA : Monsieur le Président, chers collègues, les travaux de rénovation de la place Grandclément ne font pas l'unanimité. La raison en est toute simple : ces travaux sont aussi l'occasion de déplacer la partie du marché qui se trouvait sur cette place. Or, ce marché était la seule animation de cette place ; résultat, la réhabilitation de la place va signifier de la rendre moins attractive, moins agréable et contribuer à ne plus en faire un lieu de vie. Cette disparition se fait au détriment de certains commerçants et habitants qui doivent subir les nuisances du nouveau positionnement du marché. Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce rapport. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, M. Casola (non inscrit) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

N° 2017-1848 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Décines Charpieu - Projet urbain partenarial (PUP) Multipôle - Approbation du bilan de la concertation préalable - Instauration d'un périmètre élargi de participation - Convention de PUP avec em2c - Programme d'aménagement - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1848. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, une délibération qui concerne la Commune de Décines Charpieu. Il s'agit de la mise en œuvre du projet urbain partenarial Multipôle avec un certain nombre d'objets dans cette délibération : adopter le bilan de la concertation, approuver la convention de projet urbain partenarial, le programme d'aménagement du multipôle de Décines Charpieu, la convention de maîtrise d'ouvrage unique qui lie la Métropole à la Commune de Décines Charpieu et, enfin, instituer un périmètre élargi de participation conformément à l'article L 332-11 du code de l'urbanisme. C'est une délibération qui, je pense, fera plaisir à madame le Maire de Décines Charpieu. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Je pense qu'elle va avoir l'occasion de vous le dire. Madame le Maire.

Mme la Conseillère FAUTRA : Heureusement que je siége dans cette assemblée, je vois que je vous redonne à tous le sourire, c'est déjà bon signe.

Monsieur le Président, chers collègues, enfin on parle de nous, de Décines Charpieu ! Je ne peux que me féliciter de cette délibération concernant la friche de la Mutualité et du PUP qui lui est associé. En effet, cette friche a fait l'objet de nombreux projets, assortis très souvent de rebondissements et bien plus rarement d'aboutissements. Le médiapôle, pour rappel, y était annoncé, le projet acté avec photos à l'appui, puis ce projet a muté vers une autre Commune ; comme quoi on peut faire partie de la même famille politique et se faire voler les projets.

A notre arrivée, nous avons remis les compteurs à zéro et retravaillé ce projet. Je suis très fière pour ma Commune car le résultat est ambitieux et vertueux. Ce sera un lieu de vie où la vie va être accompagnée. Un EHPAD, l'EHPAD Morlot, avec une unité Alzheimer et une unité Parkinson qui ne sera, malheureusement, que la troisième sur la région -donc pas suffisamment à mon goût : pour répondre aux besoins de cette maladie, il en

faudrait plus-, une structure d'accueil pour jeunes autistes OVE, une résidence intergénérationnelle (étudiants, jeunes actifs, seniors, personnes souffrant de handicap et quelques familles) pour que la mixité et la diversité puissent prendre tout leur sens, une crèche privée, une école de formation aux soins, des professions libérales et une zone tertiaire avec des unités qui seront choisies dans le respect de la philosophie de ce lieu. Ce site sera pourvoyeur d'emplois et nous signerons des conventions avec les différents partenaires pour valoriser ce bassin d'activités sur le territoire.

Sur le plan esthétique, le végétal évidemment aura toute sa place pour agrémenter ce lieu de vie avec une large coulée verte.

La Métropole va créer une voirie et nous accompagner dans l'aménagement urbain. Pour desservir ce lieu, il est nécessaire, dans un premier temps, que le SYTRAL renforce la desserte en bus sur cette zone puis, dans un second temps, crée l'arrêt du T3 tel que prévu dans le prochain PLU.

Un PUP présente un avantage certain : il permet aux Communes d'obtenir une participation aux équipements collectifs mais il n'y a pas de PUP tous les jours et pour tous les projets. Ainsi, pour les programmes diffus, la taxe d'aménagement n'est pas suffisante pour abonder aux créations d'équipements publics, places de crèche ou écoles.

Je le répète, c'est là qu'on attend la Métropole pour accompagner ce développement sur tous les plans, y compris financier. Au moment où le territoire, et surtout l'est lyonnais, est en plein essor, c'est ce qui permettrait de donner corps à une idée d'une personne quelque peu célèbre : mettre de l'humain dans l'urbain.

Monsieur le Président, comme vous commencez à l'apprendre, Décines n'est pas qu'une terre de football, Décines est une terre d'initiatives, d'ambitions et de projets vertueux.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, madame le Maire. Juste quelques remarques.

Comme vous l'avez vu et vous le verrez de plus en plus, le Grand stade n'est pas simplement une terre de football mais une terre d'entreprise et je crois que c'est un levier assez grand pour le développement de tout le secteur. Je vois votre voisin sourire parce qu'il en bénéficie aussi, donc ce n'est pas simplement Décines mais tout le secteur.

D'autre part, vous ne savez pas à quel point non seulement le Président de la Métropole se penche sur l'avenir de Décines mais également le Maire de Lyon parce que je vous signale que Morlot était à Saint Rambert dans le neuvième arrondissement et donc on m'a demandé si j'acceptais que l'on puisse aller à Décines et que j'ai dit oui, madame le Maire.

Mme la Conseillère FAUTRA : Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-1853 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 2° - Programme d'intérêt général (PIG) Eco-rénovation du quartier Perrache Sainte Blandine - Avenant n° 1 à la convention - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Mme la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1853. Elle n'est pas là ?

C'était un avis très favorable et il y a une prise de parole du groupe Centre démocrate Lyon Métropole...

Si personne n'est là...

M. le Conseiller délégué RUDIGOZ : Si, monsieur le Président, nous sommes là. Par contre, l'oratrice était Catherine Panassier, qui est très attachée à cette intervention mais qui a dû s'absenter, donc je vais porter son discours.

Monsieur le Président, chers collègues, de nombreuses délibérations de la séance du jour ont trait à l'amélioration des performances énergétiques des logements mais également des matériaux de construction de la ville de

demain et, bien sûr, à la forte mobilisation à travers le dispositif Ecoréno'v animé avec conviction par notre collègue Béatrice Vessiller.

Autant d'actions qui participent à la fois de l'amélioration du confort de logements, et notamment du logement social, et d'une performance énergétique collective, deux enjeux particulièrement importants pour notre groupe Centre démocrate.

Cette délibération illustre la poursuite de ces deux objectifs à travers un projet, celui d'éco-réhabilitation du quartier Sainte Blandine. Il vise en effet à concrétiser les objectifs du plan climat avec la réhabilitation à un niveau BBC de 350 logements. Il vise à maintenir la vocation sociale du parc privé et lutter contre les situations de précarité énergétique.

C'est sur l'objectif de maintenir une vocation sociale dans le parc privé que nous souhaitons aujourd'hui insister à l'occasion de ce rapport. Nos concitoyens et probablement nombre d'élus de notre collectivité méconnaissent le dispositif "louer malin" pourtant particulièrement intéressant : intéressant d'abord parce qu'il permet d'augmenter le nombre de logements sociaux dans nos communes, dans notre agglomération et ainsi participe de la réponse aux nombreuses demandes en attente ; intéressant parce qu'il permet aussi de créer une offre de logement social là où il est difficile d'en produire, notamment dans les quartiers anciens ; intéressant enfin parce qu'il est un moyen intelligent de défiscalisation.

En effet, le dispositif national "louer abordable" ou "louer malin" dans notre agglomération permet à la fois à des ménages modestes d'avoir accès à des logements dans tous les bassins de vie de la Métropole et à des petits propriétaires d'investir en profitant de déductions fiscales. Ce dispositif permet en effet aux propriétaires de louer leur logement à un niveau de loyer abordable en bénéficiant d'une déduction fiscale sur leurs revenus locatifs.

Tous les logements du parc privé sont concernés, les logements neufs, les logements anciens, avec ou sans travaux. Le bailleur s'engage, par une convention conclue avec l'Agence nationale de l'habitat, sur les modalités de location de son bien, un niveau de loyer pratiqué et un niveau de ressources du locataire, des niveaux correspondant aux loyer HLM selon les plafonds fixés par l'Etat. C'est un principe gagnant/gagnant. Plus le loyer pratiqué est bas et le logement situé dans une ville où il est difficile de se loger, plus la déduction fiscale est attractive. Cette convention est signée au minimum pour une durée de six ans sans travaux et pour une durée minimale de neuf ans.

Dans notre Métropole de Lyon où l'exercice du partenariat public-privé est bien ancré, ce dispositif mérite d'être particulièrement valorisé. Il donne du sens à l'investissement, il donne une valeur sociale à la défiscalisation.

C'est pour cette raison que les élus du Centre démocrate Lyon Métropole souhaitent vivement que l'information auprès du grand public et que la sensibilisation des acteurs concernés soient renforcées et qu'une évaluation du dispositif et des mesures de simplification soit profondément travaillée. Pour nous, il est particulièrement temps aujourd'hui d'activer une belle promotion de ce dispositif qui s'inscrit pleinement dans l'ADN de notre agglomération.

Je vous remercie pour votre attention.

M LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de Mme la Vice-Présidente VESSILLER, absente momentanément.

N° 2017-1754 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseils d'administration des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1754.

Il s'agit de désignations dans les universités. Pour respecter la parité au sein des conseils d'administration de chacun de ces établissements, nous devons désigner un représentant suppléant de même sexe que le représentant titulaire.

Je vous propose les candidatures suivantes :

Établissements	Titulaire (désigné)	Suppléant(e) (à désigner)
Université Lumière Lyon 2	M. David KIMELFELD	M. Jean-Michel LONGUEVAL
Université Jean Moulin Lyon 3	Mme Myriam PICOT	Mme Laurence BALAS
Ecole centrale de Lyon	M. Yves-Marie UHLRICH	M. Bertrand ARTIGNY
Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)	M. David KIMELFELD	M. Christophe DERCAMP

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

Adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de Mme le Vice-Président BRET, absent momentanément.

N° 2017-1755 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Schéma d'accueil des entreprises - Approbation du schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) pour la période 2017-2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1755. On s'aperçoit que ce soir il y a tout de même quelques dossiers majeurs. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Quelques mots, d'abord pour dire que le SDUC, c'est avant tout une méthode d'élaboration, une méthode partenariale, une méthode co-construite, une méthode de concertation, tout simplement parce que l'équilibre du commerce dans notre Métropole c'est finalement le bien commun, bien commun des Communes mais aussi des habitants de nos Communes.

Avec quelques objectifs : comment est-ce qu'on maintient un bon équilibre entre les grandes enseignes et le commerce de proximité ? Comment est-ce qu'on trouve cet équilibre entre les grands centres urbains et les centres des communes de plus petite taille et comment est-ce qu'on trouve l'équilibre entre la proximité et l'attractivité nécessaire de notre territoire ?

L'objectif de ce SDUC c'est de pouvoir maîtriser un outil qui nous permette de mieux articuler nos opérations, qui nous permette de mieux les phaser, qui nous permette aussi de mieux résister à la vacance des rez-de-chaussée commerciaux et c'est le cas dans cette Métropole puisque -je le rappelle- aujourd'hui, dans la grande majorité des métropoles, la vacance des rez-de-chaussée commerciaux a évolué en l'espace de quelques années de 7 à presque 10 % ; nous sommes, dans cette Métropole de Lyon, à moins de 5 % de vacance sur l'ensemble du territoire.

Ce partenariat est mené avec plusieurs acteurs : il est mené bien sûr avec les chambres consulaires -et je rappelle que celles-ci ont émis un avis favorable sur ce SDUC qui est présenté ce soir dans le rapport que vous avez sous les yeux-, qu'il s'agisse de la Chambre de commerce ou la Chambre des métiers. Ce partenariat est mené aussi avec l'ensemble des professionnels et avec les 59 Communes. C'est un dispositif de concertation, de co-construction qui s'est étalé sur presque deux ans avec les Communes à travers les Conférences territoriales des Maires mais aussi par un certain nombre d'échanges entre la Métropole et chaque Commune directement.

Ce document est un document non opposable mais c'est un document extrêmement utile, d'abord, parce qu'il éclaire nos décisions, il éclaire les décisions de la Métropole, il éclaire celles des Communes, il éclaire celles des chambres consulaires. Il est accompagné aussi -j'ai oublié de le dire- par des réflexions et par le travail du SEPAL (Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise).

Ce document nous permet d'analyser et de porter de bonnes analyses quand il est nécessaire quand nous siégeons dans les CDAC (commissions départementales d'aménagement commercial). Il nous permet aussi de favoriser nos négociations avec les opérateurs commerciaux, de favoriser aussi une bonne programmation commerciale.

Il a trois ambitions ; après avoir partagé ce diagnostic, nous avons partagé, avec l'ensemble de celles et ceux que j'ai cités ici, trois ambitions stratégiques :

- la première, c'est bien sûr de mieux satisfaire les consommateurs et de favoriser les équilibres territoriaux. En clair, préserver, renforcer le maillage de proximité, répondre aussi aux besoins qui sont non couverts sur un certain nombre de bassins de vie ;

- la deuxième ambition, c'est d'accompagner la modernisation commerciale et urbaine dans le cadre de restructurations et de renouvellement ;

- la dernière ambition, toujours dans ce souci de bien phaser et de bien articuler l'attractivité et la proximité, c'est aussi bien sûr de bien accompagner le développement commercial au service de l'attractivité de nos territoires. Nous en avons besoin au quotidien, à travers notamment une progression touristique extrêmement importante.

Voilà ce que je pouvais en dire de manière très rapide. Permettez-moi aussi de remercier l'ensemble des services, pas simplement les services de la Métropole mais aussi l'ensemble des services des chambres consulaires qui ont travaillé avec nous, depuis maintenant depuis plus de deux ans, à organiser peut-être une cinquantaine de réunions diverses et variées sur l'ensemble des territoires pour élaborer aujourd'hui et proposer ce SDUC que vous avez sous les yeux.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt de la délibération et du schéma directeur d'urbanisme commercial. Ils constituent autant d'analyses et de propositions reflétant, à partir de l'activité commerciale, l'état de notre société, ses fragilités illustrées par les déserts commerciaux de certains centres-bourgs et ses points forts ; ce sont des données essentielles pour nous guider dans l'élaboration de nos politiques publiques. Quelques remarques.

Ses activités sont confrontées à différents types d'évolutions : d'une part, la numérisation qui conduit au développement de l'e-commerce, à la dématérialisation des produits et à la commande livrée à domicile et, d'autre part, l'évolution des modes de consommation à la recherche de la proximité, du temps de gagné, de la qualité durable, du moindre coût.

Ces évolutions sont confrontées aux changements d'échelle des parts budgétaires des ménages, à savoir que le logement, quel qu'il soit, prend de plus en plus la part essentielle au détriment des dépenses de culture et de loisirs notamment mais pas que. Ces mutations influent sur les pratiques, les offres et la demande commerciales. En passant, nous notons qu'à aucun stade du document, l'ouverture le dimanche n'est signalée comme levier de développement.

Ces réalités reflètent les déséquilibres spatiaux et sociaux de nos territoires. Ainsi, par exemple, la prospective sur la dynamique démographique estime à 31 000 familles à accueillir d'ici 2020, dont 20 % en centralité et la moitié à l'est de l'agglomération. La charge du coût de logements apparaît bien comme la question cruciale. Elle est la raison première de cette répartition géographique, c'est-à-dire de l'éloignement des centres-villes des familles, d'où la nécessité de bien articuler le SDUC au SCOT, au PLU-H en discussion et au PDU que nous venons d'adopter.

C'est pour toutes ces considérations que le SDUC envisage, dans les objectifs stratégiques, de soutenir les différents modes commerciaux en fonction des territoires et des usages, ce qui doit correspondre à nos objectifs de développement d'une agglomération multipolaire, équilibrée, solidaire et attractive.

Ma dernière remarque -pour ne pas être exhaustif- porte sur le rôle de l'activité commerciale au plan social, environnemental, économique et innovant. Cette activité est en elle-même lieu de rencontres, de dialogues, de connaissances, la proximité commerciale pouvant se décliner au centre-ville, sur la place du bourg ou du quartier, le long des rues, jusqu'aux galeries commerciales. Nous avons donc besoin de petits commerces comme de services publics dans nos quartiers. Ceux-ci doivent être porteurs d'urbanité, comme le propose le schéma, porteurs d'humanisme et de vivre ensemble. Ils peuvent accompagner nos rénovations urbaines, comme il devra être envisagé pour Mermoz sud ou pour la diagonale Moncey ; pour cette dernière, la valorisation des rez-de-chaussée semble d'une impérieuse nécessité.

Mon intervention serait incomplète si nous n'évoquons pas les outils nécessaires pour atteindre ces objectifs : d'une part, la maîtrise du foncier susceptible de tenter de s'opposer aux spéculations immobilières type Grolée et,

pour cela, il nous faudra bien créer un office foncier métropolitain. D'autre part, il faudra pour financer les revalorisations, accompagner les installations nouvelles et les expérimentations commerciales innovantes, pour vendre par exemple les produits issus des circuits courts avec la monnaie locale comme moyen d'échanges, par exemple.

C'est aussi cela "ne pas avoir l'œil dans le rétroviseur", pour reprendre une formule qui vous est chère, monsieur le Président, mais peut-être avec un autre contenu.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, ce schéma directeur d'urbanisme commercial permet donc de fixer les grandes orientations de notre politique d'urbanisme commercial sur le territoire de la Métropole. Cet outil de planification, notamment de polarité et des linéaires, concerté avec nos Communes, nous permet d'anticiper notre politique d'implantation commerciale.

Il en va de même de la programmation de l'enquête sur le comportement d'achat des ménages à laquelle nous participons activement. Les informations collectées, portant notamment sur l'attractivité des pôles commerciaux et les habitudes de consommation, sont en effet précieuses pour nous aider, nous Communes, dans la localisation et la programmation des projets liés aux commerces. C'est particulièrement utile dans un contexte où les pratiques de consommation connaissent aujourd'hui d'importantes mutations, en lien avec les nouveaux services numériques ou le développement effectivement des circuits courts.

Par ailleurs, il nous appartient aussi de mettre en œuvre une dynamique de développement commercial de proximité adaptée à la situation de chacun de nos territoires et de nos centralités.

La politique locale du commerce revêt aujourd'hui une importance particulière dans un contexte défavorable. Selon le récent rapport de l'Inspection générale des finances, la dévitalisation commerciale de nombreux centres-villes en France se confirme. La plupart des villes souffrent en effet d'une baisse du dynamisme de leur centre-ville, avec un taux moyen de vacance commerciale qui dépasse les 10 % en 2015 dans les villes moyennes et en augmentation sur les dix dernières années. Si nous sommes relativement préservés dans le cadre de la Métropole, nous devons pour cela mettre en œuvre l'ensemble des outils à notre disposition.

A Lyon, pour contenir la vacance et en tout cas anticiper, des actions de revitalisation économique et d'animation commerciale sont menées, tout en nous dotant d'outils de suivi et de veille qu'il pourrait être pertinent de généraliser sur la Métropole :

- ainsi, la création d'un observatoire des rez-de-chaussée commerciaux nous a permis, depuis deux ans, d'identifier toutes les cellules commerciales vacantes et d'accompagner les porteurs de projets, bénéficiant ainsi rapidement de toutes les informations utiles afin de pouvoir identifier les besoins et l'implantation de l'activité commerciale. Cela nous permet également de mobiliser les actions ciblées sur certains quartiers au regard d'une vacance identifiée dans le cadre d'une poche ou d'anticiper la création de nouvelles surfaces commerciales dans le cadre de projets immobiliers. Un tel observatoire pourrait être déployé et parfaitement développé à l'échelle métropolitaine ;

- la délimitation d'un périmètre de sauvegarde est aussi un outil pertinent pour chacune de nos communes, dans lequel toute cession de fonds artisanaux ou de fonds de commerce nous permet d'utiliser notre droit de préemption pour une rétrocession dans le cadre d'un commerce identifié et dans le cadre de secteurs stratégiques permettant, par exemple, d'assurer une diversité des commerces ou d'apporter des commerces de proximité manquant sur ces secteurs.

D'autres leviers sont également possibles, même si certains sont en fin de cycle :

- je pense notamment au FISAC (fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce) qui a permis à certaines Communes, en tout cas qui nous a permis de procéder à la rénovation de locaux commerciaux afin de renforcer la visibilité commerciale, à l'image de ce qui a été réalisé avec succès et de ce qui est toujours en cours, sur les Pentes notamment et sur le neuvième arrondissement ;

- bien sûr, pour certaines Communes, la nécessité d'avoir, au plus près de l'activité, des développeurs commerciaux qui assurent ce rôle indispensable de promotion du territoire, de prospection et d'accompagnement des porteurs de projets et surtout de relais et de soutien aux associations de commerçants, dans le cadre des actions collectives d'animation du territoire ;

- et l'outil de management de centre-ville -puisque au sein de la Métropole, il en existe cinq- qui permet d'animer les centralités commerciales, de structurer les acteurs du centre-ville et d'aider à l'implantation des indépendants mais aussi d'enseigner, afin de promouvoir le centre-ville ou en tout cas les quartiers déployés.

C'est en mobilisant non pas un mais l'ensemble des outils à notre disposition que nous parviendrons à soutenir et à accompagner les acteurs économiques mais aussi à juguler une tendance de fond qui nécessite bien évidemment une mobilisation de tous ces instruments.

Le travail de proximité est indispensable mais doit être réalisé au plus proche des territoires, avec le soutien notamment de la Métropole, dans le cadre de la mise en œuvre et du développement d'outils de planification mais aussi de mise en œuvre de nouvelles politiques novatrices permettant d'accompagner le commerce sur les nouveaux enjeux tels que le numérique, la logistique et la livraison en cœur de ville.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller CHARMOT : Monsieur le Président, mes chers collègues, le SDUC est, comme d'autres schémas, une obligation réglementaire dont on peut essayer de tirer profit pour envisager le développement territorial de notre Métropole.

Ce qui intéresse tout particulièrement les élus des territoires, c'est évidemment de comprendre comment ce schéma va les aider à développer le commerce dans leur Commune ou à maintenir l'activité commerciale quand celle-ci connaît des difficultés.

Ces attentes sont d'autant plus fortes pour les années à venir que la situation du commerce sur notre territoire témoigne de l'existence de difficultés actuelles ou à venir. Si les résultats en volume de chiffre d'affaires de 7,2 milliards d'euros en 2015 sont le fruit d'une attractivité certes manifeste de la Métropole, à comparer avec ses concurrentes nationales voire européennes, en particulier pour l'hypercentre, ils semblent principalement portés par les nouveaux centres commerciaux. "tout beaux, tout neufs" comme on dit. Ils ont concentré les résultats plus qu'ils n'ont joué le rôle de véritables locomotives du commerce d'agglomération.

Les dynamiques macro-économiques marquent le pas et sont moins favorables que sur la période du SDUC précédent. Les implantations sont moins dynamiques depuis deux ans. Le paysage commercial en mutation permanente oblige à envisager à la fois le long terme et une adaptation constante aux marchés et aux modes de consommations changeants.

Il n'est qu'à lire les résultats commerciaux pour Confluence, énoncés récemment dans la presse, sur le bilan 2016 et les perspectives 2017 vont voir le décalage entre la bonne tenue affichée de la vie commerciale qui s'y développe alors que la morosité et les difficultés persistent, hélas, dans les plus petites zones de commerce en manque de renouvellement ou connaissant des vacances de locaux pénalisantes.

Quid justement de la vacance commerciale ? Il est étonnant d'entendre que le SDUC ne prévoit pas un tel suivi alors que l'on sait que la présence d'espaces vides est aussi un frein à l'attractivité. Pour favoriser l'implantation, il est nécessaire de connaître à la fois la demande -ce qui est fait par l'étude de consommation des ménages- et cibler une offre bien adaptée qui permette d'assurer la pérennité du commerce.

En effet, d'après le bilan, si l'attractivité du commerce de proximité en périphérie et la diversité de son offre sont maintenues, rien n'apparaît toutefois sur les éléments financiers et les perspectives d'évolution du chiffre d'affaires de ce commerce, au demeurant essentiel à la vie de nos Communes, de nos quartiers et au soutien de l'emploi local.

Cela pose la question de l'impact de la création des pôles phares sur l'existant, en particulier sur le commerce de proximité, de centre-ville et sur l'évolution du commerce de détail dans les villes moyennes. On a bien entendu le premier Vice-Président dire que ces pôles ont tous eu l'aval de la commission départementale d'aménagement commercial. Mais ce n'est pas au niveau de la procédure que les élus s'inquiètent. Ce qui est important, c'est de comprendre l'équilibre que vous souhaitez créer sur le territoire de la Métropole et, là, le schéma ne présente pas les mesures propres à nous le faire comprendre. On dépasse ici la vision du seul aménagement commercial pour définir plus globalement l'aménagement urbain. La présence de services, d'équipements structurants, le transport collectif dans nos territoires sont les outils pour conforter le commerce et le développer et là, la Métropole a un rôle majeur à jouer. Mais là encore le schéma ne présente pas d'engagement.

Tous les centres-villes, tous les pôles de commerce de périphérie, toutes les Communes cherchent des soutiens de la Métropole en termes de voirie, de transports, d'accompagnement à l'installation d'enseignes, que ce soit via

les outils réglementaires (PLU -futur PLU-H-, autorisations d'implantation, préemption commerciale, par exemple) ou via l'aide au financement de politiques d'animation de commerce (création de postes de managers de centre-ville, par exemple). Les initiatives locales ont besoin de leviers, de moyens pour s'inscrire dans la durée et anticiper les modes d'achat, les projets de territoire au plus près des clients et acheteurs potentiels.

Je terminerai par les objectifs de développement de chiffre d'affaires envisagés dans le SDUC 2017-2020. Le potentiel de consommation attendu en 2020 est de 8,3 milliards d'euros contre 7,3 entre 2009 et 2015, soit un milliard de plus en cinq ans ; mais sur un SDUC 2017-2020 cela ne fait désormais plus que quatre ans pour atteindre la cible. On note une estimation du potentiel de surfaces commerciales nouvelles entre 50 000 à 80 000 mètres carrés, soit une réduction de 60 % par rapport à la période passée. La prudence tient au contexte qui s'est dégradé et les résultats économiques mitigés de certains lieux. Cela démontre une ambition mesurée que l'on pourrait partager, sauf que vous indiquez déjà que, pour 35 000 mètres carrés, il s'agit de coups partis. Donc, pour les autres Communes, c'est "circulez, il n'y a plus de place !".

On peut donc craindre, dans le premier cas, un creux de vague rapide et très préoccupant ou, dans le second cas, une progression lente voire insuffisante pour tirer la locomotive et entraîner l'ensemble de l'agglomération. Dans les deux cas, le ciblage, le calibrage et l'atterrissage des projets seront un casse-tête pour la Métropole comme pour les investisseurs.

Ajoutez à cela les modifications des comportements d'achat et de modes de consommation, une incertitude sérieuse persiste dans les clés de succès de ce SDUC. Les investisseurs risquent de manquer à l'appel ou de développer des stratégies hors zone de la Métropole.

Il faudra une réelle énergie, une écoute des besoins et un portage des enjeux des territoires pour maîtriser l'ensemble et convaincre, sans oublier les Communes et leurs commerces de proximité et les centres-villes qui comptent évidemment sur votre soutien.

Dans ce contexte, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Kimelfeld. Ensuite, j'ajouterai quelques mots.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Quelques mots d'abord pour dire que ce SDUC est en lien étroit avec le plan local d'urbanisme et d'habitat et que, concrètement, il va venir dialoguer -là, il est en dialogue- avec le plan local d'urbanisme et d'habitat. Il y aura des choses très concrètes en matière de zonage et on l'a vu à travers les discussions que nous avons pu avoir avec chaque Commune.

Vous me permettrez d'être un peu étonné par vos propos qui laisseraient penser que le dialogue n'a pas été là avec l'ensemble des Communes. Ce dialogue a été là, renouvelé à plusieurs reprises à travers les CTM (conférences territoriales des Maires), les rencontres avec chaque Maire lorsqu'il le demandait, à travers notamment un courrier qui a été envoyé à chaque Maire ; 59 courriers sont partis après l'élaboration de ce SDUC qui demandaient en retour d'éventuelles précisions ou d'éventuelles modifications et celles et ceux qui ont eu la sympathie, la gentillesse et l'efficacité de nous répondre ont eu en face d'eux des services et des élus qui leur ont répondu et qui ont avancé concrètement sur les sujets que vous avez évoqués. Encore en début d'après-midi, nous étions avec les Maires de Neuville sur Saône et de Genay pour aborder un certain nombre de sujets en matière commerciale.

La deuxième chose, c'est que nous avons bien évidemment identifié, à travers ces discussions avec les Maires, un certain nombre de problématiques locales qui ne vont pas se régler uniquement à travers le SDUC mais notamment à travers le pacte métropolitain. Comme vous le savez, ce pacte métropolitain concerne un volet commerce de proximité et nous sommes en train de travailler avec les Communes pour collaborer et amener un certain nombre de réponses et d'expertises de ce travail en matière de commerce de proximité.

Vous parliez des chiffres d'affaires. Nous allons passer tout à l'heure une délibération –monsieur Jean-Pierre Calvel la présentera, je crois qu'elle est sans débat- sur la 10^{ème} enquête des ménages et c'est cette enquête qui amènera un certain nombre d'éléments de projection sur les chiffres d'affaires, sujet que vous évoquiez tout à l'heure.

En ce qui concerne les vacances, il y a un travail partenarial. Je rappelle tout de même que nous avons des acteurs importants et c'est pour cela que ce SDUC n'est pas simplement le fruit du travail de la Métropole mais le fruit d'un travail partenarial, avec notamment les chambres de commerce et d'industrie qui, comme leur nom l'indique, ont une compétence assez forte en matière de commerce et qui nous accompagnent, y compris sur les outils que nous pouvons développer en matière d'observatoires -Fouziya Bouzerda en a donné un exemple sur la Ville de Lyon- pour être déclinés sur d'autres communes bien évidemment.

Voilà ce que je voulais dire en matière de complément.

M. LE PRESIDENT : Quelques mots simplement. D'abord, sur le phénomène qui a été analysé dernièrement dans beaucoup de journaux sur le vide des centres-villes : je crains que trop de Communes n'aient développé dans leur grande périphérie un certain nombre de zones commerciales qui ont fait qu'ensuite, les centres-villes se sont vidés. Je vous signale que, sur la Métropole, ce n'est pas du tout comme cela que nous avons réagi ; nous avons essayé de cibler le développement des centres commerciaux pour entraîner des projets urbains : vous regardez le Carré de Soie, c'était la locomotive du début, maintenant c'est l'ensemble du quartier qui est en train de se développer ; vous regardez la Confluence et je vous remercie d'ailleurs au passage de noter le succès du centre commercial de la Confluence parce que, jusqu'à une date récente, beaucoup de vos collègues ici disaient "Ça ne marche pas, ça ne marche pas, ça ne marche pas.", là, vous nous dites "Ça marche trop".

Ensuite, je voudrais vous faire remarquer que quelques-uns de vos collègues me demandent des mètres carrés partout et que nous essayons d'être vigilants -je ne nommerai personne parce que je suis un garçon discret-, qui étendraient volontiers leur zone commerciale de manière absolument extraordinaire et on est obligé de dire "Non, attention, il faut tout de même être modéré dans la volonté d'extension".

Enfin, dernier point, pour ce qui concerne Tassin la Demi Lune, permettez-moi de vous dire que vous avez un centre extrêmement attractif et je me félicite de ce que nous avons fait dans le mandat dernier parce que si nous n'avions pas réalisé le projet qui a été fait, sans doute Tassin la Demi Lune n'aurait pas l'attractivité qu'elle a aujourd'hui.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2017-1756 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Pôles de compétitivité Lyonbiopôle, Axelera, Techtera, LUTB TMS - Attribution de subventions à la société Theranexus pour son programme de recherche et développement (R&D) Cx-COG, à la société Montdor pour son projet DESIRE, à la société BMI pour son projet NHYCCO et à la société ForCity pour son projet DYNAMICITY - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-1757 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Innovation - Attribution de subventions de fonctionnement aux pôles de compétitivité et clusters - Associations Axelera, LUTB Transport et mobility Systems, Lyonbiopôle, Techtera, Tenerrdis, Imaginove, Cluster Lumière, Clust'R Numérique - Programmes d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1756 et 2017-1757. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, un avis favorable pour deux rapports qui ont trait aux pôles de compétitivité : le premier qui attribue des subventions à des projets de R&D dans différents pôles de compétitivité et le deuxième qui accompagne au fonctionnement des pôles de compétitivité.

Juste pour donner un élément que je n'avais pas à la commission développement économique : un rapport de France stratégie -c'est pour éclairer mon propos et la pertinence de ces rapports et sans doute du soutien- indique que l'effet de levier existe bien dans les pôles de compétitivité à deux niveaux : d'une part, quand un euro d'argent public est investi en matière de R&D, 3 € sont levés par les entreprises concernées ; de même, en matière d'emploi, quand une entreprise hors d'un pôle de compétitivité embauche une personne en R&D, c'est trois ou quatre personnes embauchées pour une entreprise à l'intérieur d'un pôle de compétitivité. Voilà les éléments que je voulais porter à votre connaissance en complément de ces deux rapports.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, comme il vient d'être indiqué, ces délibérations concernent les six pôles de compétitivité et deux clusters. Il s'agit de financement de fonctionnement pour 815 000 €, identique à 2016 -mais cette année-là il y avait eu une baisse- et il s'agit aussi du financement de quatre projets collaboratifs pour un peu plus d'un million d'euros de la Métropole.

L'objet de cette intervention, dans la continuité de celles prononcées ces dernières années, consiste à proposer qu'un travail d'évaluation soit engagé sur l'ensemble des bilans des huit pôles et clusters concernés, évaluation à croiser avec celle des services de l'Etat et de la Région, et cela pour trois raisons :

- d'abord, parce que le Ministère procède à des évaluations. A mi-parcours de la troisième phase des pôles, cette évaluation d'étape est d'autant plus nécessaire que l'objet lui-même des pôles s'est fortement infléchi pour devenir de véritables usines à produits d'avenir en les orientant sur le financement des résultats des recherches collaboratives. Donc où en est-on ? J'entends bien les infos que donne France stratégie et merci de nous les donner aujourd'hui mais, à la lecture des délibérations, nous avons bien le bilan de l'année écoulée avec des appréciations intéressantes, soit sur le rôle d'animation ou sur la mise en relation, ou encore sur les événements réalisés par les pôles et enfin par des appréciations très concrètes et positives. Mais ne restons pas à l'énoncé, fût-il intéressant. En croisant ces données avec les évaluations de l'Etat, quelles appréciations qualitatives tirons-nous ?

- en second lieu, il s'agit de sommes importantes engagées et nous en sommes comptables devant nos concitoyens et devant les acteurs de la recherche, du monde économique, y compris les salariés et leurs organisations représentatives. C'est la deuxième raison, à laquelle j'ajoute une interrogation car vouloir que les pôles s'impliquent dans la recherche de financements suppose pour le moins quelques critères et quelques garanties d'encadrement. Ne laissons pas cette question si fondamentale dans les seules mains des leaders des pôles, tous très liés aux marchés financiers et à leurs actionnaires.

- la troisième raison porte sur le contenu même de ces évaluations. Les conventions passées avec les pôles -voir la pièce jointe de nos délibérations- prévoient bien la mise en place d'un comité de suivi avec la participation de notre collectivité. Ce comité est chargé de suivre des indicateurs relatifs à la réalisation scientifique et technique, à la réalisation financière, à l'impact sur l'emploi (direct et indirect), au bon déroulement du partenariat entre les PME et les laboratoires. Nous avons donc là matière mais quels enseignements en tirons-nous ? Pour quelles actions nouvelles ? Quelle utilité publique et citoyenne ce travail intéressant nous permet-il ?

Je formule donc quelques propositions complémentaires :

- premièrement, il s'agit de formaliser la formation en tant qu'indicateur de l'évaluation. Axelera le fait mais pas les autres ;

- deuxièmement, en articulation avec notre pacte PME, inclure un indicateur précis et détaillé des relations avec les grands groupes, les grands comptes, les donneurs d'ordre ;

- troisièmement, une dimension sociale et vertueuse dans les relations des pôles en interne et en externe. Je pense, sur ce sujet, à la récente condamnation du groupe Sanofi pour abus d'emplois intérimaires ;

- quatrièmement et enfin, je renouvelle ma proposition faite ici-même il y a un an d'inclure la répartition des retombées financières des brevets issus des pôles au prorata des financements PME, laboratoires publics et privés, groupes et collectivités qui financent. Cette initiative inédite et transparente, innovante, permettrait de ne pas laisser filer les résultats financiers des pôles sur les bulles spéculatives via les marges financières des grands groupes ou via l'optimisation et la fraude fiscale. D'ailleurs, les marges des entreprises, en particulier des grands groupes, devraient être encadrées pour tout bénéficiaire de financements ou de marchés publics, comme nous savons le faire parfois.

Voilà, mes chers collègues, cher Président, quelques réflexions et propositions qui devraient encourager la décision de mettre en place un groupe de travail pour croiser nos éléments de suivi et de bilans des pôles avec ceux de l'Etat afin de mieux orienter nos préoccupations et décisions politiques en la matière. Confiants dans la capacité intelligente et critique des membres de ce futur groupe de travail, nous voterons cette délibération.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je suis sûr qu'ils seront créatifs.

Donc je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2017-1764 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon - Organisation du forum mondial des sciences de la vie - Biovision - Edition 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1764. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, un avis favorable pour l'attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon pour l'organisation du forum mondial des sciences de la vie Biovision.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, une explication de vote.

Dans le rapport qui nous est soumis ce jour concernant l'édition 2017 de Biovision, vous constaterez que ce sont soit des journalistes qui représenteront la société civile, soit des universitaires à ce jour non identifiés comme personnalités engagées auprès d'ONG, par exemple. Vu les enjeux autour de la santé, les enjeux autour de la préservation du vivant et des ressources, la question des libertés fondamentales et face aux bouleversements et déséquilibres mondiaux, ce temps fort doit favoriser le débat contradictoire et l'échange entre les différentes parties prenantes. Il ne nous semble pas, en l'état de présentation du rapport, que ce soit le cas.

Toutefois, parce que l'Université de Lyon a très correctement mis en œuvre des démarches dites "sciences et société" au travers de sa boutique des sciences et sa plateforme éthique de la recherche et responsabilité sociale, par exemple, nous interpellons ce jour le Président de la Fondation de l'université de Lyon afin qu'il s'en inspire et nous nous abstenons sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je tiens à dire à Emeline Baume que j'ai moi-même demandé que ce lieu redevienne un grand lieu de débat Parce que son intérêt est d'être à la fois le lieu où sont représentées les grandes découvertes, qui sont des découvertes contemporaines dans la médecine, sur les sciences du vivant mais c'est en même temps un lieu de débat, de dialogue entre la société civile, les scientifiques et les industriels.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés s'étant abstenu et M. Gérard COLLOMB, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon, de même que M. Christophe DERCAMP, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2017-1771 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement aux organismes œuvrant pour l'accompagnement vers l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Programmes d'actions 2017 - Approbation de l'avenant au protocole plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1771. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Cette délibération a pour objet de préciser les orientations de notre plan métropolitain d'insertion pour l'emploi en matière d'accompagnement et de proposer les financements attribués aux structures tierces qui assurent la prestation au-delà effectivement également des CCAS, de Pôle emploi et de nos travailleurs sociaux dans les Maisons du Rhône.

Mais, au-delà de cette obligation légale, c'était également l'occasion de faciliter la mise en mouvement des personnes par l'activité, d'accroître leur employabilité en refondant de manière un peu plus forte le cadre d'intervention des référents et en leur permettant de se doter d'outils qui leur permettent de mieux accompagner individuellement les bénéficiaires de l'allocation.

Donc ce dispositif s'articule autour d'un certain nombre de grands axes :

- d'abord, un cadre d'accompagnement diversifié qui permet d'accompagner plus finement les bénéficiaires en favorisant leur accès à l'emploi, en passant si besoin par des étapes intermédiaires d'activité ;
- une professionnalisation des acteurs de l'accompagnement à travers les journées professionnelles de l'insertion qui se déroulent ici, sur cinq jours, et qui vont accompagner plus de 500 référents ;
- un outillage des référents pour favoriser la création de parcours vers les emplois du territoire, avec notamment une plateforme numérique qui permet d'être informé en temps réel non seulement des offres d'emploi mais également des documents supports et des informations nécessaires à la réalisation de ces missions.

Nous avons entendu les demandes d'un renforcement de l'information sur l'allocation RSA des professionnels et des usagers pour sécuriser l'accès aux droits. Enfin, l'objectif était d'alléger les tâches administratives des organismes référents pour les simplifier et leur permettre de se consacrer au mieux aux missions d'accompagnement.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres :

Dans le "2" - **Les actions d'insertion par l'activité économique**" du "II - **Les actions complémentaires à l'accompagnement individuel**" de l'exposé des motifs, il convient de lire, dans le paragraphe commençant par "Au total, les actions retenues, etc." :

"permettent d'ouvrir 377 places (+ 48 par rapport à 2016)." au lieu de : "permettent d'ouvrir 977 places (+ 48 par rapport à 2016)."

J'ai un temps de parole du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère GANDOLFI : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est présentée aujourd'hui précise les parcours de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre du PMIe élaboré au cours de l'année 2016.

Un certain nombre de dispositions vont dans le bon sens comme, en particulier:

- un accompagnement individuel qui doit pouvoir différencier la fréquence des rencontres et les modalités pratiques. En effet, si la réussite d'obtention d'un emploi nécessite des rencontres rapprochées entre bénéficiaire du RSA et référent, cela devrait se faire sans réserves. L'accompagnement devra se poursuivre, si nécessaire, pendant la période d'essai afin de garantir au bénéficiaire toutes les chances de stabilisation dans l'emploi ;

- un rapprochement des branches professionnelles : il est important que les référents aient une bonne connaissance du marché du travail pour orienter les bénéficiaires du RSA vers les branches professionnelles créatrices d'emploi.

Nous voudrions insister une nouvelle fois -comme nous l'avons déjà fait- sur l'importance des délais d'entrée dans le dispositif RSA. Nous notons encore des temps de prise en compte trop longs, ce qui éloigne les perspectives de retrouver un emploi pour ceux qui seraient les mieux préparés.

Notons également que le rôle du coordonnateur liaison emploi est orienté vers deux objectifs : apporter aux référents les besoins des entreprises et des offres d'emplois adaptés mais aussi -ce qui est affirmé un peu plus maintenant- la recherche d'emplois à partir des profils des personnes du territoire.

Les premières rencontres dont on vient de vous parler, les journées professionnelles de l'insertion qui ont été organisées par la Métropole, semblent avoir eu des retombées très positives. Il nous faut donc continuer car nous savons bien que les objectifs que nous demandons à de nombreux référents requièrent des compétences nouvelles qui n'étaient pas dans le champ de leur intervention ; il nous faut donc les accompagner.

Nous en profitons également pour proposer un outil : serait-il possible, sur la plateforme dédiée aux entreprises, de créer un portail présentant l'ensemble des CV des bénéficiaires du RSA prêts à l'employabilité ? Nous demanderions aux entreprises partenaires de faire appel à ces bénéficiaires avant de prospecter vers d'autres réseaux.

Tous les dispositifs mis en place dans le cadre du PMI'e seront pleinement opérationnels si nous pouvons régulièrement mesurer leur efficacité et éventuellement en corriger les défauts. Pour ce faire, nous souhaiterions qu'à chacune des CLI plénières, un temps soit dévolu à un bilan. Cela permettrait à chacun des référents, des coordonnateurs liaison emploi et des différentes institutions de trouver des solutions qui pourront aider l'ensemble des intervenants.

Enfin, lors d'un audit récent, on m'a parlé d'une éventuelle structure sur le modèle de l'instance de médiation mais qui se tiendrait au sein de la Métropole, ce qui pourrait donner un cadre plus officiel à l'échange ; cela me paraît être une bonne idée à explorer.

Concernant la prorogation de durée d'exécution du PLIE, nous notons l'avenant à la convention par laquelle la Métropole assure la gestion de l'ensemble des crédits au titre du fonds social européen "inclusion", dont ceux affectés au PLIE de Lyon par l'intermédiaire de l'association ALLIES. Peut-être aurions-nous pu avoir également connaissance de la convention concernant la gestion des crédits affectés à l'ensemble des PLIE.

Nous réinsistons une nouvelle fois sur la nécessité de prise en compte de l'ensemble des demandeurs d'emploi qui répondent aux critères définis par le fonds européen et qui dépassent les seuls bénéficiaires du RSA.

Enfin, nous aimerions connaître comment vous comptez, et à quel moment de la procédure, associer les Communes à cette gestion, par exemple sur la phase de l'écriture de l'appel à projets, notamment en termes de priorité selon les territoires, sur le choix des opérateurs et sur l'évaluation.

Je vous rappelle que, pour ce qui concerne Villeurbanne, c'est une somme de 530 000 € qui est affectée à l'emploi en complément des crédits dédiés à l'insertion.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère GLATARD : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller FORISSIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviens aujourd'hui en complément de mes interventions des 19 septembre et 12 décembre derniers, qui doivent être toujours présentes dans les mémoires de mes chers collègues et du courrier que je vous ai adressé le 3 février dernier pour lequel je n'ai pas reçu de réponse à ce jour.

Je me félicite cependant de l'attribution de subventions de fonctionnement aux organismes œuvrant pour l'accompagnement vers l'activité des bénéficiaires du RSA. Notre groupe votera ce rapport.

Mais je m'interroge néanmoins sur la mise en œuvre d'actions en faveur des autres publics fragilisés et en insertion, publics qu'il ne faudrait pas oublier. Depuis ce début d'année, la Métropole, conformément à la loi, gère seule, en lieu et place des trois associations porteuses de PLIE, la subvention globale allouée dans le cadre du fonds social européen, le fameux FSE. Cette subvention doit servir pour agir en faveur de tous les publics et les partenaires et acteurs de terrains sont, à ce titre, des intermédiaires incontournables dans la mise en œuvre des actions.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous rappeler les éléments du courrier du 3 février. Nous avons -me semble-t-il- trouvé un accord politique entre la Métropole et les Maires des Communes membres du PLIE Uni-est, accord que vous rappelez dans votre courrier du 14 décembre adressé aux Présidents des PLIE. Vous réaffirmez la priorité donnée aux allocataires du RSA sans oublier votre volonté de mener une action en faveur des publics éloignés de l'emploi.

Je vous rappelle également la position entérinée le 16 décembre dernier par les Maires des Communes du PLIE Uni-est qui ont unanimement réaffirmé leurs orientations : pas de nouvelle structure politique intermédiaire mais une structure technique, maintien des actions et des crédits en direction des Communes et articulation des actions par des comités locaux.

Monsieur le Président, vous annoncez une programmation et une maquette financière identique à celle de 2016, vous rappelez le contexte financier contraint qui s'impose. Vos services ont réfléchi et travaillé sur la maquette financière 2017 et il semblerait qu'une enveloppe financière supplémentaire soit attribuée aux opérateurs qui en feraient la demande. Cette rallonge serait accordée directement par la Métropole sans solliciter l'avis des comités locaux et donc sans prise en compte des réalités et besoins des territoires.

Dans ce nouveau schéma, les comités locaux semblent devenir de simples chambres d'enregistrement et tout semble être décidé en amont. Je ne peux accepter cette mise à l'écart des Communes dans le choix de la programmation et des actions sur leur territoire. Cela n'est pas acceptable car il est impératif de prendre en compte les spécificités locales et notre volonté d'être au plus près des problématiques des territoires.

Quel échelon de coordination locale souhaitez-vous mettre en place ? Privilégier peut-être le périmètre des CTM, c'est une question. Je réaffirme cependant la nécessité de réfléchir à la mise en place d'une structure métropolitaine d'insertion avec des déclinaisons territoriales.

Je réaffirme également la volonté et le souhait des Villes d'être parties prenantes dans le processus de décisions pour la mise en place des actions qui concernent leurs territoires. Elles ne peuvent être court-circuitées. Les Maires doivent être associés aux décisions impactant leurs territoires.

Je souhaite vivement que vos engagements politiques soient respectés, afin que nous puissions construire une organisation Communes-Métropole qui permette de maintenir une politique d'insertion de qualité en faveur de tous les publics en difficulté.

Je vous remercie, monsieur le Président, pour votre écoute ainsi que notre premier Vice-Président David Kimelfeld et notre Conseillère déléguée Fouziya Bouzerda pour leur disponibilité et la qualité des échanges que nous avons eus sur ce sujet.

M. LE PRESIDENT : Bien. Madame Bouzerda, vous souhaitez dire quelques mots ?

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Simplement, sur les fonds sociaux européens, bien évidemment, la demande de l'Etat de pouvoir regrouper et d'avoir un seul interlocuteur a conduit la Métropole à prendre la compétence sur les fonds sociaux européens.

Ces fonds sociaux européens concernent bien évidemment l'insertion mais pas que, puisque c'est l'inclusion en général. Donc, de fait, bien évidemment, ils seront ventilés sur l'ensemble des actions en matière d'insertion et l'ensemble des autres actions qui étaient antérieurement financées.

La Métropole -je le rappelle- a la compétence de l'insertion puisqu'elle est chef de file et il est normal qu'elle s'occupe principalement des bénéficiaires de l'insertion dans le cadre de sa propre politique d'insertion par l'activité économique, financée partiellement par les fonds sociaux européens ainsi que par d'autres fonds mobilisés au sein de la Métropole. Donc sur ce point pas de crainte puisque, dans la définition même des fonds sociaux européens, ces derniers couvrent des politiques qui vont au-delà de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Sur la manière dont les fonds sont gérés et la manière dont, en fait, ils font l'objet d'une déclinaison sur les territoires, il a été effectué au cours de l'année 2016 plus d'une vingtaine de réunions techniques et politiques, justement sur la manière de travailler ensemble.

Il y a quelques semaines, quelques mois, se tenait ici-même le lancement de l'appel à projets avec l'ensemble des PLIE. Il a été construit au cours de l'année 2016 justement l'architecture qui nous permet de travailler ensemble, avec les Communes, avec les PLIE puisque je rappelle tout de même que les PLIE sont des outils intercommunaux, donc ce sont vos outils. C'est avec ces outils que nous avons travaillé, c'est avec les PLIE, au sein desquels sont représentées vos Communes, que nous avons mis cela en place.

Pour le reste, il n'est évidemment pas question de travailler sans vous et de travailler sans vos Communes. Vous parlez des comités locaux des PLIE. Nous n'acterons -et cela a été indiqué à plusieurs reprises- aucun financement sans l'avis de ces comités locaux des PLIE. Les dossiers sont travaillés en collaboration avec les chefs de projets des PLIE dans l'instruction des dossiers et l'ensemble des dossiers, y compris sur les actions d'animation.

Je rappelle aussi que nous nous sommes fortement mobilisés à la Métropole, même avant la prise de compétence des fonds sociaux européens, pour accompagner le PLIE Uni-Est, notamment dans le cadre de ses difficultés, afin que l'Etat puisse faire les avances supplémentaires et en tout cas bien plus importantes que celles qu'il devait faire en application des règles européennes. La Métropole n'a jamais manqué de soutenir le PLIE Uni-Est et le fait également encore aujourd'hui puisque la volonté est bien sûr de sécuriser aussi les structures associatives.

Donc, monsieur Forissier, n'ayez crainte, nous continuerons à travailler comme nous l'avons fait antérieurement, en accord avec les territoires, en accord avec vos comités locaux et en accord avec les chefs de projets, par territoire, qui travaillent sur ces dossiers. Donc, sur ce point, pas de difficulté. S'agissant de la structure métropolitaine, l'instance de gouvernance permet de répondre à ces demandes. Puis, un autre temps d'information sur une structure métropolitaine qui porterait un certain nombre des dispositifs qui vous ont été présentés vous sera présenté plus longuement.

Pour La Métropole autrement, bien évidemment, le dispositif en tout cas selon les explications que j'ai indiquées s'agissant de la déclinaison sur les territoires, sera maintenu. Quant à la prorogation de l'avenant du PLIE, il vous a été proposé parce qu'il arrivait à échéance. Bien évidemment, nous avons l'ensemble de la collaboration avec l'ensemble des PLIE qui est décliné également.

Voilà, je pense que j'ai dû répondre à la plupart des questions. J'espère ne rien avoir oublié.

M. LE PRESIDENT : Et moi, je veux apporter une toute petite précision : évidemment, ce que vient de dire madame Bouzerda, indiquant qu'on allait travailler en coopération, cela ne peut pas être synonyme de "Je dépense, tu paies", "Je suis en déficit, tu repaies" ; non, cela ne peut pas marcher comme cela.

Donc je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

N° 2017-1772 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Rhône insertion environnement (RIE) et Médialys - Programmes d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1772. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Une délibération qui présente le travail effectué, en tout cas les structures partenaires et le financement de notre partenariat avec Médialys et RIE (Rhône insertion environnement). dans le cadre de ce dossier.

Médialys, je rappelle qu'il s'agit de mobiliser et de recruter des personnes qui rencontrent des difficultés d'insertion et qui sont éligibles au contrat d'accompagnement dans l'emploi, c'est-à-dire des bénéficiaires de minima sociaux mais aussi des jeunes sans qualification et des demandeurs d'emploi de longue durée. 150 places de contrats aidés sont proposées à tous les bénéficiaires du RSA tous les mois, pour 210 places au total, avec des résultats encourageants puisque sur les 200 personnes sorties du dispositif Médialys, 51 avaient trouvé un emploi et 47 une formation.

La deuxième subvention concerne l'association RIE, avec qui la Métropole a également beaucoup travaillé et construit dans le cadre de la nouvelle maquette, qui permet effectivement des activités d'insertion professionnelle mais également des activités techniques dans le domaine de l'entretien et de la préservation de l'environnement. Sur l'année 2016, le nombre de bénéficiaires du RSA a été en moyenne de 135 sur le territoire de la Métropole, avec une sortie positive de 30 %, des sorties dynamiques vers l'emploi ou la formation.

Un point important est à souligner : l'année 2016 a été consacrée à un travail de fond sur la relation avec Rhône insertion environnement et la Métropole et pas que, puisque parallèlement elle a également travaillé avec le Département.

L'Etat a en effet conditionné la poursuite du soutien financier et l'agrément à un travail avec l'association RIE sur le fait de développer ses recettes propres puisqu'elle devait développer au moins 30 % de recettes propres et développer ses marchés, notamment les marchés publics. Dès lors, RIE a d'ailleurs obtenu, sur une durée de trois ans, un marché d'insertion lancé par la Métropole et portant sur nos activités d'entretien d'espaces verts, de collecte, de traitement de déchets et de dépôts sauvages.

Parallèlement, nous avons mobilisé pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA une subvention de fonctionnement d'un million d'euros qui s'ajoute également aux 617 000 € estimés d'aide au poste pour les chantiers d'insertion.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole du groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier qui nous est soumis doit permettre de répondre aux orientations du programme en proposant une activité salariée aux bénéficiaires du RSA dans le cadre d'un contrat d'insertion. Il s'agit donc de soutenir l'association Médialys et l'association Rhône insertion environnement.

Au vu du bilan et compte-rendu 2016, l'association Médialys fait un excellent travail et permet de favoriser le retour à l'emploi par un parcours articulant formation, emploi en contrat aidé et suivi socio-professionnel. Le premier dispositif "Présence dans les transports en commun" a montré son efficacité à tous les niveaux. Donc nous ne pouvons que renouveler ce programme d'actions et l'approuver.

Concernant l'association Rhône insertion environnement qui travaille dans le cadre de l'environnement plus particulièrement, il est vrai que cette association a dû développer un financement jusqu'à 30% de ses recettes propres. Simplement, au nom de mes collègues qui utilisent cette association, ses services, en particulier les brigades vertes au niveau de nos Communes et le syndicat mixte des Monts d'Or, nous voudrions faire apparaître le problème du coût qui nous est demandé parce qu'aujourd'hui, nos Communes ont des budgets extrêmement contraints et je ne voudrais pas qu'on arrive à aboutir à l'effet inverse, c'est-à-dire que nous ne pourrions plus donner de travail à certains publics fragilisés dont l'objectif est leur réinsertion. C'est pourquoi je souhaiterais que nous travaillions davantage sur la prestation et le coût que cela représente pour nos collectivités.

Je rappelle aussi le travail remarquable qui est effectué par nos brigades vertes, travail parfois difficile à demander à des entreprises privées. Donc je souhaite que nous continuions à soutenir l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Bien sûr, le groupe Synergies-Avenir votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère JANNOT : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je veux dire à Max Vincent que j'ai bien entendu son plaidoyer pour les communes pauvres et donc la Métropole entendra.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, MM. Martial PASSI, Yves JEANDIN, Christophe QUINIOU, Mme Brigitte JANNOT, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association MEDIALYS, de même que Mme Michèle VULLIEN, Présidente de l'association MEDIALYS, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

N° 2017-1774 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Aide à la construction de logements sociaux étudiants - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Fixation du barème pour les aides - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Jean-Paul Bret avait un avis favorable et il l'a toujours mais il est plus loin de nous.

J'ai une demande de temps de parole du groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère MICHONNEAU : Monsieur le Président, mes chers collègues, une collectivité qui se veut attractive, tant sur le plan économique et social, se doit d'être également une collectivité de la jeunesse, une collectivité de la vie étudiante.

C'est le cas. La Métropole de Lyon, de par l'excellence de ses pôles universitaires, de ses écoles de commerce et de ses laboratoires de recherche, s'installe progressivement mais durablement parmi les agglomérations qui attirent les étudiants. Quoi de plus évident qu'affirmer qu'ils seront, tous autant qu'ils sont, les futurs atouts de demain, notamment pour le développement des cleantechs qui -nous le savons tous- vous sont chers, monsieur le Président.

Nous ne pouvons renforcer l'attractivité économique du territoire ni de facto celle des pôles de l'université de Lyon sans offrir aux étudiants le meilleur confort de vie possible. Ce confort passe par l'offre de logement social dédié aux étudiants et les chiffres parlent d'eux-mêmes : le logement représente en moyenne 55 % du budget d'un étudiant pour un coût d'environ 500 €. Sur les 145 000 étudiants lyonnais, dont plus de 35 000 boursiers, l'offre de logements sociaux dédiés aux étudiants représentait seulement 9 300 places, soit un taux d'hébergement de 6 %.

Il fallait agir, d'autant plus que si l'on reprend le PLU-H, 10 000 étudiants supplémentaires sont attendus d'ici dix ans. C'est ce qui est fait dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 qui vient accompagner d'autres plans existants, comme Lyon Cité campus. Les 3 M€ sur un total de 6,5 M€ sur le programme permettront un développement rapide de l'offre sociale de logements dédiés aux étudiants, et ce très rapidement. Près de 6 000 logements sociaux seront réalisés d'ici à 2020, ce qui est bien davantage que l'objectif fixé par l'Etat, grâce notamment aux aides à la pierre déléguées par l'Etat à la Métropole. Ces aides, de 3 à 8 000 € par logement, se verront être additionnées et ne se substitueront pas aux aides de droit commun.

Outre la méthode employée des acomptes successifs au fur et à mesure de l'avancement des opérations, c'est la flexibilité de la démarche voulue par les partenaires, dont la Métropole, que l'on peut apprécier. Les aides seront accordées en priorité aux logements non conventionnés CROUS mais seront ouvertes à toutes les opérations dédiées au logement social pour étudiants. Les logements pourront aussi être construits au sein de résidences dédiées mais également dans le diffus, ce qui permettra une mixité fonctionnelle, résidentielle et sociale que nous ne pouvons que saluer. Il sera aussi accordé la possibilité d'accueillir temporairement des publics durant la vacance structurelle estivale, répondant à un problème financier tout en permettant à certains quartiers de garder une certaine vitalité durant l'été qui fait parfois cruellement défaut, nous le ressentons chaque année.

Au regard de l'évolution attendue du nombre d'étudiants au sein de notre Métropole, nous espérons que ce programme ne sera pas une exception et que le rattrapage opéré ne sera pas vain mais poursuivi durant les prochains contrats de plan, programmes et mandats à venir.

Le groupe Parti radical de gauche votera évidemment cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. le Vice-Président BRET absent momentanément.

N° 2017-1787 - éducation, culture, patrimoine et sport - Musée des Confluences - Attribution de la participation 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-1787. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération concerne la participation 2017 de la Métropole à l'établissement public de coopération culturelle Musée des Confluences.

Pour sa deuxième année d'exploitation, le Musée des Confluences affiche une belle réussite avec plus de 760 000 visiteurs, 95 % de taux de satisfaction et six expositions temporaires saluées par la critique. Il est, en 2016, le musée le plus fréquenté en France, hors Grand Paris.

En 2017, le retrait unilatéral du Conseil départemental fait perdre au Musée 1,4 M€, soit 10 % de ses participations publiques. Avec cette décision annoncée bien tardivement dans l'année, en septembre seulement, le budget a été élaboré dans la contrainte et non sans difficulté. La Métropole doit donc faire le choix de maintenir sa participation à l'identique pour ne pas mettre davantage en cause la programmation culturelle de cet établissement.

Nous regrettons d'autant plus le retrait du Conseil départemental qu'un nouveau musée a besoin de temps pour installer la notoriété de son projet et fidéliser les visiteurs tout en séduisant de nouveaux publics. Nous savons, en effet, qu'un établissement de ce type perd 30 à 40 % de sa fréquentation après l'effet nouveauté dans la deuxième année qui suit son ouverture. Si le Musée des Confluences a contenu l'érosion de sa fréquentation l'année dernière avec seulement une perte de 12,8 %, j'espère qu'il restera dans le futur le premier musée hors Ile de France, avec de beaux événements comme l'exposition sur les poisons à partir d'avril ou l'accueil de l'exposition "Lumière ! Le cinéma inventé" en juin.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Casola.

M. le Conseiller CASOLA : Monsieur le Président, chers collègues, le Musée des Confluences est un bel établissement culturel mais reste un établissement de prestige bien au-dessus des moyens financiers de la Métropole, la preuve étant qu'une fois versée la dotation financière du Musée des Confluences, notre collectivité est incapable d'assurer le financement et donc le suivi du Musée des Tissus et des Arts décoratifs. De même, le Musée Gallo-Romain de Lyon, autre fleuron de nos musées, se trouve réduit à végéter à cause de son budget. En conséquence, je ne voterai pas cette participation financière puisqu'elle se fait au détriment des autres musées et qu'elle entraîne la fermeture du Musée des Tissus. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce type de délibération est classique pour attribuer l'aide à des structures associatives ou des équipements culturels tels que le Musée des Confluences. La Métropole a repris le Musée des Confluences hérité du Conseil général, avec toutes ses dettes, factures et démarches judiciaires. Les services de la Métropole ont mené un lourd travail pour que les procédures en cours pénalisent le moins possible le budget et l'avenir du musée et nous pouvons les en remercier.

Aujourd'hui, le budget proposé porte l'absence inattendue du Conseil général du Rhône ayant décidé de renier son engagement et la convention de co-contribution avec la Métropole dans son fonctionnement. Alors, certes, ce beau musée atteint une très bonne fréquentation équivalente aux musées nationaux et la commercialisation en espaces privatisés ainsi que le mécénat sont en hausse. Mais tout de même, une telle décision unilatérale n'est pas sans fragiliser et l'équilibre financier et l'avenir du musée. Est-ce à dire que les citoyens de la couronne de la Métropole ne seraient pas intéressés par ce musée ? Nous ne voulons pas le croire et osons affirmer qu'une telle décision de non-respect des engagements pris à la construction de la Métropole nous révolte. Où allons-nous si les collectivités territoriales remettent en cause leurs engagements ?

La charte d'engagements réciproques entre Etat, associations et collectivités territoriales -comme expliqué par Olivier Gohin dans *Les Cahiers du Conseil constitutionnel*- repose sur une définition de l'engagement législatif des rapports entre collectivités publiques -je cite- : "Les collectivités territoriales peuvent conclure entre elles des conventions par lesquelles l'une d'elles s'engage à mettre à la disposition d'une autre collectivité ses services et

moyens afin de lui faciliter l'exercice de ses compétences. L'optimisation de la dépense publique incite la puissance publique à rechercher des partenariats qui assurent la meilleure utilisation de l'argent des contribuables, la proximité avec les citoyens et les usagers et la lisibilité des responsabilités". Dans cette charte, confiance et relations partenariales sont soulignées comme facteurs de renforcement démocratique -je cite encore- : "Les relations partenariales se construisent par l'écoute, le dialogue et par le respect des engagements, des rôles et des fonctions de chacun".

Pour le Musée des Confluences, nous avons donc, plus encore que la rupture de la relation partenariale, rupture de la confiance vis-à-vis de la Métropole mais aussi des citoyens. Or, plusieurs conventions pluriannuelles vont être renouvelées avec le Conseil général du Rhône. Il convient donc, à notre avis, urgemment de nous prémunir contre de tels désengagements intempestifs. Alors pouvons-nous poser la question de recours en cas de non-respect de convention entre collectivités territoriales. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires suggère d'établir une charte d'engagements réciproques entre la Métropole et le Conseil général.

Nous voterons évidemment cette délibération et resterons vigilants concernant les conventions avec tous nos partenaires.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller délégué KÉPÉNÉKIAN : Monsieur le Président, mes chers collègues, au moment où le Musée des Confluences commence sa jeune histoire et d'une certaine manière son décollage -je rappelle qu'il a été inauguré le 20 décembre 2014-, le Département a fait savoir le 12 septembre dernier au Président de l'EPCC Musée des Confluences qu'il souhaitait résilier de manière unilatérale, au 31 décembre 2016, la convention qui le liait au musée et qui fixait notamment le montant de sa contribution.

Cette annonce est un coup très difficile pour notre musée qui est aujourd'hui un des établissements culturels majeurs de notre Métropole et bien au-delà ; je parle du territoire régional et national. La participation du Département a été fixée à 10 % de la charge dite "résiduelle" du musée, c'est-à-dire la charge nette une fois déduites les recettes propres ; cela représentait un budget de 1,488 M€ par an. Cette décision brutale intervient à un moment charnière pour le musée. D'abord, par son succès public non démenti : 760 000 visiteurs accueillis en 2016, soit une fréquentation remarquable pour un musée -comme le rappelait tout à l'heure madame Picot-hors Ile de France- et qui faisait démentir la baisse habituelle après la première année dans les fréquentations des musées récemment ouverts en France. D'autre part, une reconnaissance nationale et internationale avec la nomination de ce musée, avec vingt grands musées européens dont le musée Picasso pour la France, dans l'European museum of the year award qui a désigné, en 2017, notre musée dans ces grands opérateurs.

Cette réussite, pour autant, est obtenue avec un budget calculé au plus juste et un fonctionnement pas encore stabilisé deux années seulement après son ouverture. C'est donc à un moment crucial de son histoire que ce désengagement est annoncé. Le budget est contraint et le musée de ne disposer pas de marges de manœuvre pour absorber une éventuelle chute de fréquentation qui pourrait être annoncée.

La disparition de l'aide du Département a donc des répercussions fortes à court terme et à long terme ; plusieurs postes ont déjà été gelés Mais surtout, ce qui fait le succès d'un musée ce sont ses expositions temporaires ; Antartica en particulier, qui a réuni 360 000 visiteurs, est la preuve que si nous n'entretenons pas dans ce musée des expositions temporaires régulières (5 à 6 par an), nous risquons de voir baisser la fréquentation et de ce fait les recettes de billetterie. Dans ce souci de maintenir en 2017 une programmation ambitieuse, la participation de la Métropole reste donc stable par rapport à 2016, perdant seulement 10 % de ses recettes publiques équivalant au retrait du Département.

Nous savons combien ce musée et ses différents projets accueillent des publics toujours plus nombreux et plus divers, qu'il participe très activement à l'attractivité de notre Métropole. La Ministre de la culture qui était à Lyon jeudi et vendredi pour évoquer l'avenir des musées nationaux dans ce XXI^{ème} siècle voulait témoigner de l'importance dans l'offre culturelle nationale et de la vitalité en particulier des musées lyonnais. Il n'existe pas de grandes villes ni de grandes métropoles sans une politique muséale forte. Nous ne pouvons donc que regretter cette décision du Département qui fait courir un grand risque à cette institution.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Merci, monsieur le Président. Mon intervention est en écho à celle de madame la rapporteur et des orateurs du groupe. Je souhaite en effet fixer certains faits et les distinguer des commentaires.

Tout d'abord rappeler que le Conseil départemental pouvait légalement se retirer de l'EPCC. C'est l'article 7 de la convention Confluence qui fixe à la fois le principe et les modalités : le Président du Conseil départemental a bien adressé une lettre avec accusé réception en date du 12 septembre, donc bien trois mois avant la date de reconduction. Enfin, le Département a soldé en décembre sa participation au musée en payant même un peu

plus, environ 200 000 € de plus, puisque l'EPCC a fait valider en conseil d'administration des participations supérieures en novembre et décembre 2016 puisqu'il avait anticipé et appris le retrait du Département.

Vous êtes attaché, monsieur le Président, à la libre administration des collectivités et on peut comprendre aussi que le Conseil départemental ait quelques contraintes budgétaires. Je voudrais aussi rappeler -puisque cela a été évoqué- qu'il me semble bien que le Conseil départemental a entièrement assuré le paiement de la construction et de la mise en œuvre du musée.

Enfin, j'entends bien que ce désistement du Département puisse poser question mais je suis heureuse d'entendre que vous pouvez laisser dire aujourd'hui, monsieur le Président, que c'est un très bel équipement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai toujours été pour un pacte de confiance entre les collectivités territoriales, c'est ce que nous avons réalisé lorsque nous avons créé la Métropole de Lyon et que nous avons décidé ensemble d'attribuer une dotation au département du Rhône de 72,3 M€. Donc moi, je suis de ceux qui respectent toujours les engagements que j'ai pris ; après, chacun fait comme il le souhaite mais on peut en tirer des conclusions.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, M. Casola (non inscrit) ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2017-1816 - proximité, environnement et agriculture - Commission métropolitaine d'aménagement foncier (CMAF) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Ensuite, nous avons quelques représentants à désigner à la Commission métropolitaine d'aménagement foncier.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Créée par la délibération, etc." il convient de supprimer les mentions de "titulaires" et "suppléants" et de lire :

"Ont été désignés, par cette même délibération, pour représenter la Métropole :

- . M. Roland CRIMIER,
- . Mme Agnès GARDON-CHEMAIN,
- . M. Pierre GOUVERNEYRE,
- . M. Bruno CHARLES".

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants pour siéger au sein de la Commission métropolitaine d'aménagement foncier (CMAF). Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires :

- M. Roland CRIMIER
- Mme Agnès GARDON-CHEMAIN
- M. Pascal DAVID
- M. Bruno CHARLES

Suppléants :

- M. Pierre DIAMANTIDIS
- Mme Murielle LAURENT
- M. Lucien BARGE
- M. Richard LLUNG.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2017-1819 - proximité, environnement et agriculture - Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) - Programme de résorption des points noirs du bruit - Règlement des aides pour les propriétaires de logements le long des voiries métropolitaines - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Isolation acoustique des logements le long des routes issues du Département du Rhône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1819. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération porte sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement, notamment le règlement des aides pour les propriétaires de logements exposés aux nuisances sonores afin de financer une partie des investissements d'isolation acoustique. Il s'agit également de voter l'individualisation partielle d'autorisation de programme relative à cette opération. La commission a émis un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, le bruit est une atteinte à l'environnement, à la qualité de vie et à la santé pour les populations exposées à de fortes nuisances. On ne meurt pas prématurément du bruit comme c'est le cas avec la pollution de l'air mais, pour autant, nos concitoyens souhaitent un environnement sonore apaisé et nous avons l'obligation, par des directives européennes traduites dans notre code de l'environnement, de réduire le bruit à la source, de résorber les situations critiques, de favoriser l'accès de chacun à une zone de calme, de faire des projets urbains qui prennent en compte la qualité de l'environnement sonore.

Avec l'adoption du plan de prévention du bruit dans l'environnement en 2010, sept ans plus tard, nous sommes enfin en mesure de voter les dispositions qui vont permettre de financer les travaux d'isolation acoustique dans les logements les plus exposés. Les dépenses de travaux et études sont pris en charge par l'ADEME à 80 %, la Métropole finance la part restante sur les études et les propriétaires financent la part restante sur les travaux. Le programme semble donc bien calé : il est temps de passer à sa mise en œuvre, après ces nombreuses années de mise au point.

Avec la rénovation thermique des logements et la plateforme Ecoréno'v, avec les travaux de protection contre les risques technologiques dans les zones PPRT, avec le futur fonds air-bois pour réduire les particules dues aux vieux poêles à bois et aux cheminées sans insert, nous aurons bientôt une politique environnementale de l'habitat assez complète et volontariste à la Métropole. Nous ne pouvons que nous en réjouir et souligner l'importance de croiser ces différentes approches pour favoriser, autant que faire se peut, des opérations globales et cohérentes (isolation thermique en même temps que phonique ou protection contre les risques). Nous savons les équipes en ordre de marche pour veiller à cette cohérence.

Mais nous souhaitons toutefois souligner que ces politiques, indispensables pour nos concitoyens -vous l'aurez compris- et pour construire la Métropole solidaire et écologique que nous voulons, nécessitent, outre des moyens financiers de la Métropole et d'autres partenaires, des moyens humains dans nos services. Les équipes font un gros travail de définition de ces politiques et, pour leur mise en œuvre, nous souhaitons que le chantier marges de manœuvre mené sur notre budget de fonctionnement intègre bien que, pour des politiques qui sont nouvelles et encore une fois nécessaires, il faut aussi calibrer les moyens humains dans les services pour mener à bien leur application. Nous comptons sur votre bienveillance dans la répartition des moyens humains pour ces nouvelles politiques.

Nous voterons favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président et chers collègues, ce rapport n'est pas un "petit" rapport si ce n'est au regard des sommes engagées par la Métropole, au demeurant minimales dans ce budget important.

En effet, au-delà des grandes préoccupations environnementales des Français, le bruit s'impose comme le principal problème que les Français rencontrent à l'échelle de leur quartier. Tous les Maires, nombreux ici, savent

qu'il constitue une source importante de doléances, sauf que ce qui est le plus perturbant n'est pas forcément le plus nocif. Comme pour la pollution de l'air, le bruit "de pointe", souvent désigné comme insupportable, n'est pas le plus dangereux car le bruit qui impacte fortement la santé est le bruit de fond. Il peut induire des effets physiologiques et psychologiques. Il est source de stress, source d'anxiété voire même de dépression, facteur de pathologies plus graves comme les maladies cardiovasculaires et des troubles endocriniens à l'origine de surpoids et de diabète.

Longtemps absente des études, l'analyse économique et financière des impacts sur la santé des choix urbains se multiplie, en particulier celle sur le bruit en ville.

Le plan proposé avec l'aide de crédits de l'Etat, couplé avec des actions de rénovation thermique, permettra d'agir sur la qualité de vie. Il n'en reste pas moins que ces logements rénovés resteront des logements d'hiver. Et en été, me direz-vous, que faire ? Il faudra déménager à la campagne, encore que là, les coqs chantent aussi, ou consentir à ne pas ouvrir les fenêtres.

Ce plan permettra de vivre mieux sur les secteurs retenus, c'est bien. Mais encore faut-il que, d'ores et déjà, les nuisances sonores liées au report du trafic par exemple généré par le déclassement de l'A6-A7 soient prises en compte. Je vous invite à imaginer le quotidien des habitants de notre Métropole dont les logements ne sont pas compris dans les périmètres de points noirs.

Pour ce qui est du périphérique Laurent Bonneval par exemple, la réduction de la vitesse de 90 à 70 kilomètres/heure que nous appelons de nos vœux serait une mesure apte à produire de la qualité de vie en ce qu'elle permettrait, au-delà d'une réduction de la pollution atmosphérique, la réduction de l'émission sonore de la circulation de 3,2 décibels, soit une division par deux du niveau de bruit.

Où l'on voit que les murs anti-bruit des années 1970 semblent insuffisants à proposer une qualité de vie aux habitants en directe proximité avec les voies rapides : l'exposition au bruit au quatrième étage des immeubles qui bordent le périphérique dans le quartier des Buers à Villeurbanne a été mesuré à 64,5 décibels en journée et à 57,8 décibels la nuit, soit une moyenne de 66,8 décibels. Ces valeurs sont inférieures aux valeurs moyennes limites qui caractérisent un point noir bruit mais elles en sont pourtant très proches. L'OMS, elle, recommande un niveau sonore extérieur n'excédant pas 50 décibels pour protéger la majorité des personnes contre une gêne en journée, sachant que l'impact le plus fort est évidemment celui qui affecte le sommeil.

Après l'étude d'impact en santé réalisée sur ce quartier des Buers en 2015, la rénovation de ce quartier a été retenue au titre du programme d'investissement d'avenir "Ville solidaire et durable" mis en place par le commissariat aux investissements. Cela permet de cibler des interventions innovantes, notamment l'étude de nouveaux dispositifs de limitation du bruit et de la pollution générée par le périphérique par micro-écran acoustique végétalisé, système expérimenté ailleurs et qui montre une atténuation nette des bruits de circulation, action qui se doit d'être soutenue par la Métropole.

Ce cas n'est pas un cas isolé sur l'ensemble du territoire de la Métropole et n'en constitue qu'un exemple.

C'est une mesure forte de qualité de vie et de santé publique. Les points noirs sont essentiellement des points créés par la circulation automobile. Il n'est pas possible d'extraire d'un coup de baguette magique cette circulation du milieu urbain. En revanche, l'adoption de modes alternatifs de déplacements, des voies accueillantes avec une circulation apaisée, des aménagements urbains permettant le développement des mobilités actives (marche ou vélo) -et là nous revenons au PDU largement évoqué tout à l'heure- permettront de répondre à cet objectif de réduction du bruit. Cela prendra du temps mais nos concitoyens aspirent à une ville plus humaine, plus "soutenable".

Les inégalités sociales face aux nuisances urbaines sont clairement pointées aujourd'hui. Quelle que soit la taille des agglomérations, les quartiers modestes ont un cadre de vie nettement plus dégradé que les quartiers aisés. Réduire ces inégalités doit être un objectif de l'action de notre Métropole. Il nous faut faire de la santé environnementale une priorité politique partagée.

Le groupe La Métropole autrement votera bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2017-1823 - proximité, environnement et agriculture - Agence locale de l'énergie (ALE) - Programme général et appui à la plateforme d'écovénovation - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1823. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit, dans cette délibération, de l'approbation du programme annuel d'activités de l'Agence locale de l'énergie et de la subvention correspondante qui se décompose en deux parties cette année : une première partie qui correspond au programme classique de l'ALE et qui fait l'objet, comme toutes nos structures, d'une baisse de 6 % et une deuxième partie qui monte en charge, qui est l'appui à la plateforme d'écovénovation pour l'année 2017. Le total s'élève à 511 606 € et a fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, un très beau dossier là encore parce que l'Agence locale de l'énergie est un partenaire indispensable de la Métropole pour la transition énergétique, pour la lutte contre le réchauffement climatique, pour la lutte contre la précarité énergétique et pour favoriser les changements de comportements en matière d'usage de l'énergie.

Le travail mené depuis plusieurs années par cette structure a aidé la Métropole à définir sa politique de rénovation thermique des logements concrétisée par le dispositif Ecoréno'v mis en place en 2015. L'ALE, qui en est l'animateur, informe, conseille, accompagne les ménages propriétaires occupants, ou bailleurs, ou copropriétaires. Elle les oriente vers des projets ambitieux conduisant à une réduction de 35 % de consommation d'énergie ou vers le niveau bâtiment basse consommation, dit BBC, avec des subventions de la Métropole.

Ainsi, l'ALE accompagne plus de 150 copropriétés et, grâce à son action et avec l'appui de Soliha pour les propriétaires modestes qui bénéficient d'aides de l'ANAH, la Métropole a déjà contribué à financer plus de 1 200 logements sociaux et plus de 400 logements en 2015-2016. La montée en charge est claire et va se poursuivre -et c'est tant mieux- tant du côté des demandes des copropriétés que des maisons individuelles ou encore -et ce n'est pas moindre- du parc social.

Nous soutenons le renforcement des moyens de l'ALE bien sûr, qui sont nécessaires à la fois pour la plateforme Ecoréno'v mais aussi pour d'autres actions à développer, tels les bureaux à énergie positive, les défis des classes-énergie qui ont beaucoup de succès dans les écoles et les collèges. Tout cela prend encore plus de force dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur de l'énergie. Cette démarche, présentée le 9 février dernier à de nombreux partenaires, montre que les enjeux sont énormes en termes d'énergie mais aussi de volonté d'agir ensemble pour la transition énergétique.

Nous voterons bien évidemment favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président BARRAL : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération me permet de rappeler le rôle clé de l'ALE dans l'accompagnement de la transition énergétique territoriale sur laquelle nous sommes engagés.

C'est une porte d'entrée pour les particuliers sur les questions d'énergie et une interface affirmée aux professionnels via leur implication dans les réseaux techniques. Mais c'est aussi un relais des acteurs institutionnels du territoire, comme l'illustre la convention avec l'Université, dans le cadre de leur engagement en faveur de la transition énergétique, engagement qui répond à notre schéma directeur des énergies en cours d'élaboration, dont nous avons présenté la phase diagnostic tout récemment.

Il y a lieu de se féliciter du maintien du niveau global du budget de l'ALE grâce à l'engagement de la Métropole, qui s'explique par la hausse de la convention plateforme pour l'éco-rénovation et l'ajout d'une convention sur le remplacement des inserts bois dans le cadre du plan Oxygène et de l'amélioration de la qualité de l'air, sujet souvent évoqué dans cette assemblée. Les actions de notre collectivité sont donc bien transversales et complémentaires pour cet objectif. Tout ceci étant réalisé malgré la baisse prononcée de la subvention de la Région (- 30 % depuis 2014).

Nous devons aussi être attentifs au fait qu'il ne faudrait pas trop éroder le programme de base, essence même de l'ALE, car il y aurait un risque de perte de compétences techniques qui autorisent et facilitent aujourd'hui les conventions additionnelles, telles que décrites dans la présente délibération.

Il y a bien entendu un lien direct au schéma directeur de l'énergie sur l'aspect "logement résidentiel", illustré par l'importance de la hausse des moyens en direction de la plateforme éco-rénovation, en cohérence directe avec les éléments issus du diagnostic du SDE pour la maîtrise des consommations.

Rappelons quelques chiffres significatifs : 29 % de la consommation du territoire est due au résidentiel sur l'ensemble de la consommation principale ; la cible prioritaire de la plateforme Ecoréno'v est confirmée par la part importante des bâtiments construits entre 1949 et 1974 qui représentent 41 % des consommations.

L'ALE est ainsi la mieux placée pour accompagner le déploiement du dispositif d'aide de la Métropole via la plateforme Ecoréno'v aussi bien pour le collectif que pour l'individuel et donc il faut maintenir notre appui sur la durée et dans la cohérence de nos actions.

A travers ces dernières sont concernés le plan climat, la sobriété énergétique globale, la lutte contre la précarité énergétique pour citer quelques exemples.

Cette délibération va dans ce sens et nous la voterons avec grand plaisir.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller BLACHIER : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, notre Métropole s'apprête par son vote à soutenir l'Agence locale de l'énergie et notre groupe s'en félicite.

L'Agence locale de l'énergie est un organisme qui, sur le territoire de la Métropole, assure auprès des particuliers comme des entreprises et des collectivités la promotion et le développement des énergies renouvelables ainsi que l'optimisation des usages énergétiques par l'information et l'aide aux démarches d'isolation thermique de l'habitat. L'ALE, quelque part, remplit ce qui est le présent, le passé et l'avenir de notre Métropole en termes d'identité.

Notre Métropole, en effet, est à la fois consommatrice bien sûr mais aussi productrice d'énergie renouvelable, à travers notamment la centrale hydroélectrique de Cusset ou le barrage de Pierre Bénite. C'est aussi un vaste territoire d'expérimentation autour des énergies nouvelles, qui s'inscrit dans le dispositif Lyon Ville intelligente avec par exemple Lyon Smart Electric ou encore la démarche en matière d'innovation portée par l'institut de transition énergétique Supergrid qui pense les réseaux électriques de demain.

Ce que l'Europe a raté dans le numérique, laissant aux géants United States "la part du lion" avec la maîtrise des plateformes d'information, de partage et de commerce, nous pensons qu'il est possible, à travers les métropoles européennes et leurs chercheurs, de le réussir dans les énergies renouvelables et les réseaux intelligents.

Depuis Edison qui souhaitait trouver le moyen de rendre l'électricité si facile d'accès que seuls les riches auraient encore besoin et le goût de l'usage des bougies, la recherche énergétique est un enjeu de tous les jours pour notre quotidien.

Et cela passe notamment par la sensibilisation du grand public à ces domaines et à la sobriété énergétique. C'est la mission que se donne, à juste titre, l'ALE : préparer notre avenir à tous afin de garantir les conditions de vie de chacun dans le respect de notre environnement.

C'est une noble mission qui nous a été confiée par les habitants de notre Métropole et pour laquelle nous travaillons ardemment en tant qu'élus métropolitains.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, je mets aux voix le dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mmes Hélène GEOFFROY (pouvoir Mme LECERF), Murielle LAURENT, M. Bernard MORETTON, Mme Béatrice VESSILLER, M. Jérôme MOROGE, Mmes REVEYRAND Anne, Sandrine RUNEL, MM. Eric DESBOS, Pierre CURTELIN, Romain BLACHIER, Christophe GEOURJON, Michel HAVARD, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2017-1824 - proximité, environnement et agriculture - Saint Priest - Potager du parc technologique - Convention avec le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) et la société de l'Hôtel du Lac - Année 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1823. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'approuver une convention entre la Métropole de Lyon, le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) et la société de l'Hôtel du Lac pour la mise en place d'un potager au sein du parc technologique de Saint Priest, près de l'hôtel Golden Tulip, un potager qui a la particularité de variétés anciennes que nous avons perdues, qui ont été créées à Lyon et que nous remettons en culture. Il y a déjà deux autres exemples de potagers de variétés anciennes que nous avons mis en place : l'un au parc de Lacroix-Laval et que je vous invite à visiter puisqu'il fait un hectare, l'autre au sein de l'entreprise SEB.

Ce travail fait l'objet d'un partenariat avec l'institut Vavilov de Saint Petersburg -dont j'imagine que notre collègue Pierre-Alain Millet va parler- qui est la plus grande banque mondiale de graines libres au monde. Notons que c'était sans doute une des plus belles aventures scientifiques du XX^{ème} siècle qui était peu connue mais que son fondateur, pour l'anecdote, a subi le destin tragique du XX^{ème} siècle puisque l'homme qui a voulu conserver toutes les variétés anciennes de légumes et qui a créé le plus grand centre mondial de conservation est mort de faim au goulag.

Ce dossier a bien sûr fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Oui, merci, monsieur le Président...Cher collègue Bruno, la prochaine fois, je ne te dirai pas mon intervention avant ! (*Rires dans la salle*).

Donc cette délibération concerne le potager du parc technologique à Saint Priest, hébergé à l'hôtel du Lac, dans le cadre d'une convention avec la Métropole et le Centre de ressources de botanique appliquée, le CRBA . Nous soutenons bien entendu ce projet qui vise à la culture d'espèces locales anciennes presque disparues ou en voie d'extinction.

Le CRBA fournit les graines et aide à leur culture. Les récoltes ont pour vocation la production de graines dont la moitié reviendra au CRBA et l'autre moitié à la Métropole. Première remarque, au-delà de ce que je vais dire après, nous demandons que la Métropole lance un appel à projets auprès des Communes pour utiliser une partie de ces graines dans des expériences de diffusion auprès des jardiniers et notamment des jardins associatifs et jardins partagés.

Mais nous ne pouvons évoquer le travail du CRBA de conservation et de préservation d'espèces anciennes sans évoquer la convention passée entre le CRBA et l'institut Vavilov qui a conduit à la création du jardin Vavilov à Ecully qui -j'en suis sûr- alimentera en graines le jardin de Saint Priest.

Ce jardin Vavilov est constitué entre autres de variétés créées en région Rhône-Alpes entre le XIX^{ème} et le XX^{ème} siècle mais perdues depuis. Parmi les légumes ressuscités, on retrouve le haricot lyonnais à longue cosse, la laitue batavia de Pierre Bénite -je le dis pour le Maire de Pierre Bénite-, le blé barbu du Haut-Beaujolais -c'est hors Métropole mais tout de même-, le navet noir de Caluire et Cuire -je le dis mais il ne m'écoute pas- et la courge blanche de Lyon. (*Rumeurs dans la salle*)

Mais sans doute tout le monde ne connaît pas -même si Bruno m'a volé l'annonce- ce grand botaniste Vavilov, un botaniste soviétique précurseur... (*rumeurs dans l'assemblée*) qui parcourut le monde pour créer la première banque de préservation de la biodiversité et qu'un célèbre agrobiologiste actuel présente comme -je cite- "l'un des premiers scientifiques à comprendre l'importance essentielle de la diversité biologique pour assurer la sécurité alimentaire de l'humanité". Et vous imaginez que la sécurité alimentaire de la Russie soviétique en 1930, c'est un vrai sujet. Et c'est dans ce jardin de ce qui s'appelait alors Leningrad que nous avons retrouvé nos anciens légumes lyonnais...

Vous le voyez, le socialisme soviétique, c'était aussi l'innovation au service de la biodiversité (*applaudissements dans l'assemblée*). En termes d'image politique, ça décoiffe ! Et s'il est lui-même illustratif d'une histoire mouvementée puisqu'il meurt de faim au goulag en 1943 -la précision n'est pas complètement anodine parce que beaucoup de gens sont morts de froid et de faim en 1943, un peu partout sur terre-, il est honoré en 1965 par la création du prix Vavilov qui existe toujours. En 1991, quand les oligarques russes et occidentaux se sont partagé les dépouilles de l'URSS, ils ont évidemment fermé cet institut et ce sont les botanistes, techniciens et jardiniers soviétiques qui ont fait vivre cette incroyable banque mondiale de la biodiversité sans être payés pendant presque dix ans.

En ce centième anniversaire de ces cent jours qui ébranlèrent le monde, il faut constater que le socialisme réel a laissé des traces jusque dans nos jardins. Avis à tous ceux qui l'ont enterré, ça repousse !

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT : Monsieur Millet, c'est dommage que vous ayez des vieux restes comme cela parce que, sur la forme, c'est pas mal et, sur le constat, vous savez qu'il est terrible. Puisque vous parliez de graines, souvenez-vous, le goulag mais Lyssenko, quand l'idéologie prend le pas sur la science et la réalité...

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

M. le Conseiller MILLET : Je vous invite à contacter les idéologistes modernes, ils s'aperçoivent qu'aujourd'hui, contrairement à ce qu'il nous a dit, tout n'est pas dans le sol, tout n'est pas dans le gène et des caractéristiques se transmettent, c'est-à-dire que pour certains aspects -et pas les aspects politiques- Lyssenko avait peut-être vu juste.

M. LE PRESIDENT : En tous cas, il avait vu faux pendant très longtemps ! Donc peut-être que pour l'avenir...

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2017-1830 - proximité, environnement et agriculture - Saint Fons - Etude globale et rénovation de la station d'épuration - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1830. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, c'est difficile d'intervenir derrière Pierre-Alain. Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier numéro 2017-1830 concerne une étude sur la rénovation de la station d'épuration de Saint Fons, essentiellement sur les ouvrages de prétraitement, dessablage et dégraissage, une étude d'un montant de 500 000 € financée à 50 % par l'Agence de l'eau. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Oui, monsieur le Président, plus brièvement et sans effet d'histoire.

Nous décidons, par cette délibération, d'une nouvelle étude sur la STEP (station d'épuration) de Saint Fons. Elle ne concerne pas la valorisation des boues de cette station d'épuration et nous continuerons à chauffer les oiseaux. On sait qu'il y a là de l'ordre de 5 MW de chaleur fatale. Je ne connais pas l'impact environnemental de cette STEP en termes d'énergie ni de poussières mais je sais que nous aurions vraiment intérêt à agir.

Comme vous le savez, nous avons découvert en septembre, dans une délibération sur le marché d'exploitation, que vous aviez décidé de privilégier la valorisation gaz dans cette STEP. Cela nous conduit, pour cette séance, à deux questions :

- d'abord, sur la comparaison de la valorisation entre gaz et chaleur pour les STEP, nous demandons qu'une étude soit présentée pour expliquer votre choix en objectivant la comparaison des enjeux économiques et environnementaux de ces deux modes de valorisation ;

- ensuite, sur l'engagement de cette valorisation gaz, qui n'était pas dans le marché délibéré en septembre et qui n'est pas non plus dans cette étude, avez-vous un agenda pour la valorisation des boues de cette STEP ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Nous reparlerons de la STEP by STEP. *(Rires dans la salle).*

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2017-1839 - proximité, environnement et agriculture - Lyon 8° - Dispositif de propreté globale - Quartiers Mermoz et Langlet-Santy - Convention avec la Ville de Lyon et les propriétaires privés 2017-2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2017-1840 - proximité, environnement et agriculture - Lyon 9° - Dispositif de propreté globale - Quartier de la Duchère - Conventions avec la Ville de Lyon et propriétaires privés 2017-2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1839 et 2017-1840. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Monsieur le Président et chers confrères, il s'agit là de deux délibérations qui vous sont soumises concernant un dispositif de propreté globale, la première pour les quartiers Mermoz et Langlet-Santy et la seconde pour le quartier de la Duchère. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Ces deux conventions propreté s'appuient sur une expérience accumulée : la gestion par un seul acteur d'un espace global favorise une meilleure qualité perçue du travail de propreté et une maîtrise des coûts.

Mais ces deux conventions nous interrogent sur une diversité de modes de gestion de la propreté dans les relations entre Métropole et Communes car nous avons des conventions qualité propreté, conventions non financières reposant sur des échanges de surfaces à gérer, des conventions financières comme celles de cette délibération et nous avons aussi les compétences articulées du pacte de cohérence métropolitain, dont personne ne parle plus vraiment et qui étaient censé transmettre aux Communes qui le souhaitent la propreté des espaces de proximité et à la Métropole les espaces dits "complexes".

Je suppose que la Duchère et Mermoz ne sont ni des espaces de proximité ni des espaces complexes. A vrai dire, si ce sont des espaces complexes -ce qui m'a été dit en commission-, ces espaces devraient être, dans la logique du pacte, de compétence métropolitaine, ce qui soulèverait d'autres problèmes, notamment d'équité territoriale.

Il sera utile de faire un bilan de cette diversité des modes de gestion articulée entre Commune et Métropole sur ces enjeux de la propreté.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. On va essayer d'articuler tout cela.

Donc je mets ces dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote des dossiers n° 2017-1839 et 2017-1840, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2017-1795 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Mise en oeuvre des transferts de compétences à la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de transports scolaires et de planification de la prévention et gestion des déchets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1795. Monsieur Brumm, vous avez la parole, pour un dossier intéressant.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Tout à fait, monsieur le Président. Il s'agit d'un rapport qui a trait à la mise en oeuvre des transferts de compétences à la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de transports scolaires et de planification de la prévention et gestion des déchets. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission. Je voudrais simplement apporter quelques précisions et explications.

Concernant la fixation des charges transférées, elle résulte d'un arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2016 qui, conformément aux évaluations produites par la CLERCT (commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées), a fixé de la façon suivante à un total de 1 126 643 M€ par an pour la prise en charge des lignes de transports scolaires interdépartementales susvisées et à un total de 60 000 € par an pour la prise en charge de l'élaboration du plan de prévention et de gestion des déchets. Ces montants pourront être actualisés par la CLERCT en vue du compte administratif 2016 de la Métropole de Lyon.

Quelques mots également concernant les conditions de compensation des charges transférées. L'article 89 de la loi du 29 décembre 2015 portant loi de finances pour 2016 et tel que modifié par la loi de finances pour 2017 détermine les conditions de compensation des charges transférées des Départements aux Régions. Cet article a en effet prévu dès l'adoption de la loi de finances de 2016 le transfert de 25 points du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises perçue par le Département au profit de la Région afin de compenser les charges transférées, en application de l'article 15 de la loi NOTRe dans le seul domaine des transports.

La Métropole de Lyon n'était pas directement concernée par ces transferts de compétences et n'avait d'ailleurs pas vocation à l'être. Toutefois, suite à l'adoption à l'Assemblée Nationale le 14 décembre 2016 d'un amendement de monsieur Gilles Carrez, Président de la commission des finances, la Métropole reste soumise malheureusement au droit commun des Départements en matière de compensation des charges transférées à la Région, ce qui n'est pas sans conséquence pour notre Métropole. En effet, cela lui est gravement préjudiciable au regard de la disproportion entre les ressources transférées, d'une part, qui approchent 130 M€ et les charges transférées, d'autre part, de l'ordre d'un million d'euros. Si une attribution de compensation viendra bien équilibrer le principal de la différence entre ces deux mouvements, il faut souligner que la Métropole de Lyon perdra dès 2017 la dynamique de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) sur l'assiette transférée à la Région, soit environ 7 M€, la Région couvrant ainsi, dès cette première année, près de huit fois la charge transférée. Il fallait le savoir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour ceux qui n'auraient pas exactement compris -mais je pense que tout le monde a compris-, grosso modo on a fait passer un amendement nuitamment fin décembre pour essayer de nous "piquer" à peu près 7 M€ par an. Donc c'est dans le cadre des bonnes relations entre collectivités territoriales.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-1806 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Systèmes d'information - Projet d'acquisition d'un outil de pilotage des projets de la Métropole - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-1806. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Le rapport suivant concerne les systèmes d'information avec un projet d'acquisition d'un outil de pilotage des projets de la Métropole, avec une individualisation totale d'autorisation de programme. Avis favorable de la commission bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller ODO : Monsieur le Président, chers collègues, très honnêtement, faut-il investir 500 000 € dans un outil de gestion ou pas, la question ce n'est pas ce qui est prioritaire aujourd'hui ; si cela permet de faire avancer les projets de la PPI (programmation pluriannuelle des investissements), cela nous paraît important pour l'ensemble des Villes mais si, en plus, cela permet de rattraper le retard des années précédentes, cela nous paraît évidemment prioritaire.

Soyons totalement objectifs, je ne suis pas sûr que cela soit le seul problème pour la mise en place de la PPI. Quand je prends une Ville comme Grigny, par exemple, sur la PPI précédente -où je n'étais pas Maire-, à peine 20 % ont été mis en œuvre lors du précédent mandat. Est-ce un outil de suivi qui manque pour faire avancer la PPI ? Je crois davantage que c'est un problème de gouvernance. Vous avez réussi à mettre en place la gouvernance de l'entonnoir. Au départ, nous avions des rencontres avec les services puis avec le Cabinet, ce n'est pas toujours simple mais nous y arrivions ; puis au bout d'un an ou un an et demi, il faut trouver du temps pour rencontrer un Vice-Président, c'est un peu plus long ; au bout d'un an et demi, on y arrive ; mais à la fin, on nous dit qu'on ne pourra pas prendre de décision parce qu'il faut rencontrer le Président et là je ne sais pas si vous, mes collègues Maires, vous y êtes arrivés, mais moi au bout de trois ans je n'y suis toujours pas arrivé. A mon avis, monsieur le Président, le premier investissement est d'ouvrir un Google agenda, c'est simple, c'est gratuit et vous pourrez ainsi rencontrer tous les Maires de la Métropole dans de bonnes conditions.

Aujourd'hui, je suis inquiet parce que le Grand Lyon est une collectivité d'investissement au départ, porteuse de projets d'avenir et aujourd'hui, par votre volonté, monsieur le Président, la Métropole est une collectivité de gestion et les investissements sont bloqués, en particulier pour les petites Villes.

Dans ces conditions, comment construire une Métropole dynamique, une Métropole européenne ? Comment garantir la solidarité et la cohésion entre les territoires ? A ce jour, vous n'apportez pas de vraies réponses ; ou alors la seule réponse que je pourrais percevoir c'est que la Métropole est une collectivité au service de la Ville centre et cela n'est pas acceptable. Only Lyon n'est qu'un slogan pour une communication extérieure pas pour une gestion interne.

Aujourd'hui, comment pouvons-nous travailler avec vous pour la PPI de Grigny, par exemple, une ville de 10 000 habitants, 34 % de logements sociaux, qui a rejoint la Métropole il y a dix ans ? Pour moi, aujourd'hui, il n'y a rien, rien qui prépare l'avenir. La seule certitude, ce sont des travaux de remise en conformité d'une station de relevage, une obligation réglementaire ; et là encore ce projet était déjà dans la PPI précédente. Car soyons clairs : pour la Métropole, la PPI, c'est de l'affichage. Alors, quand on me dit : "Si, si, mais bien sûr, il y a des études sur le quartier de la gare", je veux bien le croire mais les études ne sont pas lancées et il n'y a toujours pas de chef de projet.

Monsieur le Président, vous allez réussir à me faire regretter une période pas si lointaine où la Métropole n'existait pas, une époque où Grigny touchait en moyenne 200 000 € par an de la part du Département pour des projets d'avenir. Concrètement, aujourd'hui, ne serait-ce que pour le lancement d'une étude de 10 000 €, c'est le parcours du combattant. On pourrait se débrouiller tout seul, me diriez-vous. Mais en fait c'est ce que nous avons fait. Un seul exemple : pour une réhabilitation d'un quartier 100 % de logement social, nous avons trouvé des partenaires, financé les études et la Métropole nous l'a reproché. Le Préfet est obligé d'intervenir pour faire avancer un dossier qui lui paraît comme prioritaire et modèle. Ainsi, un an et demi après avoir rencontré un premier Vice-Président, après des annulations, après deux rendez-vous creux, nous arrivons à obtenir un rendez-vous avec un Vice-Président qui nous autorise et qui autorise les services à travailler sur un dossier mais sans chef de projet.

Aujourd'hui, je me pose la question : comment construire une vraie PPI avec la Métropole ? Moi je ne suis pas politicien, juste un petit Maire d'une petite Commune depuis trois ans. Mes seules priorités sont ma ville, ses habitants et la Métropole.

Depuis des années, je dis que l'affrontement gauche/droite n'a pas de sens au niveau local et que ce sont les habitants qui sont perdants. Si je ne me trompe pas, c'est ce que vous avez déclaré hier au Grand jury RTL aussi. Mais pourquoi n'arrivez-vous pas à mettre cela en œuvre ici ? Je ne suis pas dans l'obstruction, je ne suis pas dans l'opposition permanente, je l'ai dit, je l'ai écrit à plusieurs reprises, je suis pour un dialogue, pour un compromis. Mais, pour cela, il faut avoir un interlocuteur. Comment faire pour travailler, échanger, débattre et construire avec la Métropole ? Métropole à laquelle je crois. Sur tous les projets, sur tous les dossiers, je me heurte à un mur et je ne suis pas le seul : rendez-vous annulés, comme le disent mes collègues, courriers sans réponse, comme le disent d'autres, obstruction de certains cadres -et j'en passe !-.

En tant que Maire, je trouve des partenaires, je trouve des financeurs, je contribue à développer la Métropole, je contribue à la rendre plus solidaire, je contribue à agir pour les 12 % de Grignerots au chômage, à agir pour ceux qui habitent un quartier classé politique de la ville, dégradé mais rien n'avance avec la Métropole à côté de cela. Pourtant, nous avons bien des intérêts communs. Nous sommes tous des Grands lyonnais mais nous ne sommes pas tous pris en considération. Une chose est sûre -comme le dit Marc Grivel-, nous sommes tous des Grands lyonnais mais certains sont certainement de seconde zone.

Même sur des dossiers de sécurité routière, nous avons le plus grand mal à travailler ensemble, Ville et Métropole. Là non plus ce n'est pas acceptable : il a fallu attendre deux ans et demi et un mort pour qu'enfin notre demande de sécurisation de l'avenue Jean Moulin soit considérée et qu'une étude soit lancée ; nous l'aurons, je l'espère, dans six mois mais, là encore, la Préfecture a dû faire pression.

Enfin, aujourd'hui, Grigny a aussi une menace au-dessus de la tête. Pourquoi ? Parce qu'en 2006, mon prédécesseur et vous avez signé un accord politique aux dépens des Grignerots. Cet accord conduirait aujourd'hui la Ville à payer 1,2 M€ pour financer les aménagements d'une ZAC économique. Qui a la compétence de développement économique, monsieur le Président ? Ce n'est pas la Ville, c'est bien la Métropole. Nous n'avons pas à payer une ardoise qui était à votre charge au départ, surtout que nous n'en avons même pas les moyens ! Conscient de cette difficulté, depuis 2014, monsieur le Président, j'ai pris mon bâton de pèlerin, je me suis mis en marche et je vous ai sollicité à de nombreuses reprises pour en discuter, pour trouver une solution. Je n'ai eu aucune réponse, que des portes fermées et au moins quinze demandes de rendez-vous avec vous, par tous les biais !

Je vous l'ai dit, monsieur le Président, la gouvernance de l'entonnoir ne fonctionne pas et le logiciel de suivi n'y changera rien. Le problème est que tout passe par vous. Monsieur le Président, vous êtes fort occupé, notamment dans ce sprint final. Vous êtes en marche vers Matignon mais que faisons-nous, ici, dans notre petit duché métropolitain si vous n'avez plus le temps ? On attend que vous ayez fini votre marche pour pouvoir lancer nos marchés de PPI ? Chacun ses ambitions. Nous, nous nous contentons de simples voiries, de simples stations de relevage et je vous le dis, monsieur le Président, si c'est le seul projet qui se fait à Grigny entre 2007 et 2020, je me ferais un plaisir de l'inaugurer au nom de Gérard Collomb.

De cette histoire, j'en conclus que vous ne souhaitez pas dialoguer avec les petites Communes, que vous ne souhaitez pas trouver un petit compromis. Je ne peux pas croire que votre objectif est de mettre en difficulté une commune de la Métropole, monsieur le Président. Discutons, discutons franchement et directement. Je pense qu'en trois ans, on aurait pu trouver au moins quinze minutes pour se rencontrer. Je l'ai déjà dit, nombre de mes collègues rencontrent les mêmes difficultés : une Métropole fermée et une gouvernance d'entonnoir. La Métropole, ses services, son territoire, ses forces vives sont une richesse, j'y crois. Nous avons de la chance d'être des Grands Lyonnais mais aujourd'hui cette chance est un fardeau pour tous ceux qui ne sont pas parmi vos amis.

Vous comprendrez aisément qu'au vu de la PPI de Grigny et au vu de la prise en compte des intérêts de Grigny, je suis sceptique par rapport à cette délibération de 500 000 €. Toutefois, mes collègues m'ont dit qu'un logiciel à 500 000 € ce sera tout de même efficace mais je vous invite tout de même à investir dans un Google agenda, c'est gratuit, pratique et cela permet de prendre des rendez-vous facilement et de dialoguer, concerter et de trouver des compromis.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Le Faou.

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques précisions suite à l'intervention de notre collègue, Maire de Grigny.

Tout d'abord, l'objet de cette délibération est bien l'acquisition de ce logiciel qui nous permettra d'avoir un pilotage plus fin des projets. Je rappellerai juste que la PPI en cours, ce sont quasiment près de 1 200 projets qu'il faut gérer avec 500 chefs de projet ou de personnes ressources qui interviennent sur ces dossiers. Le logiciel dont nous avons la disposition datait de 2002 et vous comprenez bien qu'un certain nombre d'applicatifs ont pu évoluer depuis ce temps-là. En tout cas, tous ceux qui sont en contact avec le monde de l'informatique comprendront bien qu'en quinze ans, le matériel a évolué et nous devons donc nous mettre au goût du jour en la matière.

Ensuite, sur l'ensemble du pilotage de la PPI et les différentes réunions que nous avons pu avoir avec l'ensemble des Maires de l'agglomération de la Métropole, je vais juste faire un rappel de quelques dates. Nous avons voté ici, en Conseil de la Métropole, le 6 juillet 2015, notre programmation pluriannuelle des investissements pour 1 175 projets. L'hiver 2015-2016 a été consacré à une rencontre avec tous les Maires pour lancer les nouveaux projets sur la PPI territorialisée ; cela nous a aussi permis de faire le point sur les projets du précédent mandat et qui restaient en cours sur le début de ce mandat. Le 8 février 2016 s'est tenu le premier comité de suivi politique de la PPI avec sa mise en place, comité co-présidé par moi-même, David Kimelfeld et Richard Brumm, avec un représentant de chaque groupe politique qui siège dans ce comité de suivi politique de la PPI. Le 13 juin 2016 a eu lieu une première revue de projets de PPI pour la CTM Centre. Nous avons eu, le 9 novembre 2016, un deuxième comité de suivi politique de la PPI qui nous a permis de faire un point d'avancement sur le déroulé de la PPI. Nous avons eu ensuite un certain nombre de réunions avec des Maires, avec notamment, la tenue de la Conférence territoriale des Maires du plateau nord, fin 2016, en décembre. La fin de l'année 2016 et le début de l'année 2017 ont été consacrés à des points d'avancement de la PPI avec chaque Maire et une vérification des projets de la phase 2 à engager avec les Maires. A ce jour, au 6 mars 2017, il reste encore 16 Maires à rencontrer, dont le Maire de Lyon qui n'a pas été rencontré sur ce sujet. Donc vous ne pouvez pas dire que c'est only Lyon et que la Ville de Lyon, la Ville centre est servie avant les autres. La preuve, les projets de la première phase de la PPI sont mis en réalisation mais, pour ce qui concerne la phase 2, un certain nombre de Maires n'ont pas été rencontrés, dont le Maire de Lyon...

(Brouhaha dans la salle).

M. le Conseiller PETIT : Arrêtez, ce n'est pas sérieux !

M. le Vice-Président LE FAOU : Et enfin, au mois de mai 2017 se tiendra le troisième comité de suivi politique de la PPI, ce qui nous permettra de faire un point d'avancement au niveau politique en lien avec l'ensemble des groupes politiques qui siègent ici, au sein du Conseil de la Métropole. Bien évidemment, des revues de projets sont possibles en Conférences territoriales des Maires, à la demande de leur Président. C'est ce qui a déjà été fait pour certaines d'entre elles et donc, vous le voyez, il n'y a pas de raison ce que ce sujet puisse faire l'objet de débat entre nous.

Enfin, pour ce qui concerne la Commune de Grigny, je vous ai reçu il y a peu de temps, monsieur le Maire de Grigny, pour faire le point sur le dossier du Vallon et voir ce qui permettra à ce dossier d'avancer.

M. le Conseiller PETIT : On vous laisse refaire le monde entre vous parce que vous avez beaucoup de certitudes !

M. LE PRESIDENT : Merci. Chers collègues, je salue les élus républicains qui peut-être sont un peu soucieux pour l'avenir. Je tiens à préciser qu'ici, aucun choix n'est fait de manière politicienne. Nous l'avons vu tout à l'heure avec madame Fautra sur Décines Charpieu. Je crois que le Maire de Rillieux la Pape pourrait témoigner de l'engagement sur sa Ville. Je donnerai Commune par Commune l'engagement de la Métropole de Lyon et on ne peut pas à la fois dans sa Ville dire "Regardez comment les choses avancent !" auprès de ses concitoyens parce que c'est la Métropole qui paye et, de l'autre côté, venir faire ici le cinéma.

(Applaudissements).

M. le Conseiller ODO : Aucun cinéma de ma part !

M. LE PRESIDENT : Non mais attendez, monsieur Le Faou vous a dit que les dossiers avancent, ils avancent comme ils doivent avancer. Je vous signale qu'un certain nombre de grands dossiers, auxquels le Maire de Lyon tient, ne sont pas aujourd'hui lancés parce qu'effectivement, lancer des dossiers nouveaux, cela demande un peu de temps.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

(Le groupe Les Républicains et apparentés quitte la salle du Conseil, à l'exception de MM. Patrick Huguet et Christophe Quiniou).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2017-1739 - Société d'économie mixte Lyon parc auto - Prise de participation dans la société à responsabilité limitée (SARL) Coopérative France-Autopartage - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2017-1739. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président pour ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2017-1742 - Marcy l'Etoile - Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle - Convention de partenariat 2017-2020 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame la Vice-Présidente Frih comme rapporteur du dossier numéro 2017-1742. Madame Frih, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur : Avis favorable pour ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

N° 2017-1744 - Villeurbanne - Projet national de recherche MUltiRecyclage et Enrobés tièdes (MURE) - Attribution d'une subvention à l'association Institut pour la recherche appliquée et l'expérimentation en génie civil (IREX) pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-1745 - Lyon 4° - Lyon 9° - Requalification des voiries du quai Gillet et du quai Gare d'eau - Mise en place et financement de travaux de protections acoustiques - Adoption d'une convention de subvention avec le propriétaire riverain - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-1746 - Couzon au Mont d'Or - Projet de relocalisation de la caserne des sapeurs-pompiers et du parking de la gare - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-1748 - Limonest - Aménagement du chemin de la Sablière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-1749 - Oullins - Requalification du boulevard de l'Yzeron - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-1750 - Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - Réalisation de la VN14 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-1752 - La Tour de Salvagny - Avenue des Monts d'Or - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1744 à 2014-1746, 2017-1748 à 2017-1750 et 2017-1752. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les sept dossiers, monsieur le Président.

Le dossier numéro 2017-1749 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans le dernier paragraphe du dispositif, il convient de lire :

"Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 999 000 € TTC pour le budget principal en dépenses et 16 033 € en recettes."

au lieu de :

"Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 000 000 € TTC pour le budget principal en dépenses et 16 033 € en recettes."

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2017-1751 - Saint Genis Laval - Requalification du chemin de Moly - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur du dossier numéro 2017-1751. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2017-1758 - Pôle entrepreneurial de Givors - Demande de subvention du Fonds européen de développement régional (FEDER) auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-1759 - Attribution d'une subvention à l'association Espace numérique entreprises (ENE) pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-1761 - Attribution de subventions au profit des associations Espace Carco, Pépinière Cap Nord, Association San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), Techlid ainsi qu'à la Commune de Villeurbanne pour leurs programmes d'animation économique territoriale pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-1762 - Attribution d'une subvention à l'association Lyon Design pour l'organisation de l'événement Lyon City Demain du 15 au 18 juin 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-1765 - Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty pour l'organisation de la 7^e édition de la plateforme European Lab 2017, à Lyon du 24 au 26 mai 2017 dans le cadre du festival Nuits sonores aux Subsistances - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-1767 - Attribution d'une subvention à la Fondation Léa et Napoléon Bullukian - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-1779 - Groupement de commande AMPLIVIA 2016 : Avenant n° 1 au marché de services de communications électroniques pour la fourniture et mise en œuvre et administration du réseau régional haut débit et très haut débit AMPLIVIA - Lot n° 1 : Volet ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel - Autorisation de signer l'avenant - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1758, 2017-1759, 2017-1761, 2017-1762, 2017-1765, 2017-1767 et 2017-1779. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2017-1759 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Pour générer des recettes privées, etc." de la section "III - **Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2016 et bilan**" il convient de lire :

"Cette activité a, notamment, généré plus de 100 000 € de revenus en 2016 auprès de plusieurs CCI entre autres." au lieu de :

"Cette activité a, notamment, généré plus de 100 € de revenus en 2016 auprès de plusieurs CCI entre autres."

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Karine DOGNIN-SAUZE, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Espace numérique entreprises (ENE) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-1759 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2017-1760 - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Réalisation de la 10^e enquête sur les comportements d'achat des ménages - Convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint Etienne Roanne 2016-2017 - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Calvel comme rapporteur du dossier numéro 2017-1760. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué CALVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué CALVEL.

N° 2017-1763 - Attribution d'une subvention à l'association Université populaire de Lyon (UNIPOP) pour l'organisation de sa saison 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-1773 - Organisation du prix du jeune chercheur et chercheuse - Edition 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-1775 - Fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en œuvre des manifestations scientifiques en 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-1776 - Vie étudiante - Attribution de subventions à des associations étudiantes et-ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-1777 - Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération SEDAQUA - Réhabilitation d'un bâtiment et acquisition d'équipements dans le cadre du projet SEDAQUA - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-1778 - Schéma de développement universitaire - Opération d'aménagement et d'acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Maison des étudiants - Individualisation d'autorisation de programme - Participation financière - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1763, 2017-1773 et 2017-1775 à 2017-1778.

Avis favorable de la commission.

Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de M. le Vice-Président BRET, absent momentanément.

N° 2017-1766 - Organisation du Forum de l'international - 9° édition - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint Etienne Roanne - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Galliano comme rapporteur du dossier numéro 2017-1766. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

N° 2017-1768 - Association Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-1769 - Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-1770 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 1^{ère} phase 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1768 à 2017-1770. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pris part ni aux débats ni au vote (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*) :

- du dossier n° 2017-1768 : MM. Gérard COLLOMB, Alain GALLIANO, David KIMELFELD, Richard BRUMM, Mme Myriam PICOT, MM. Hubert GUIMET, Marc GRIVEL, Mmes Fouziya BOUZERDA, Chantal CRESPIY, MM. Emmanuel HAMELIN, Thomas RUDIGOZ, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme du Grand Lyon ;

- du dossier n° 2017-1769 : MM. Gérard COLLOMB, David KIMELFELD, Alain GALLIANO, Mme Karine DOGNIN-SAUZE, MM. Jean-Luc DA PASSANO, Pascal BLACHE, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2017-1780 - Fonds départemental-métropolitain de compensation du handicap (FDMCH) - Versement de la dotation pour l'exercice 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

N° 2017-1781 - Création de la carte mobilité inclusion (CMI) - Convention locale avec l'Imprimerie nationale et la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère déléguée Rabatel comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1780 et 2017-1781. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur : Avis favorable pour les deux dossiers.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

N° 2017-1782 - Convention de reconnaissance mutuelle des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) tarifés entre la Métropole de Lyon et le Département du Rhône pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Le Franc comme rapporteur du dossier numéro 2017-1782. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

N° 2017-1784 - Saint Priest - Potager du parc technologique - Attribution d'une subvention en nature à l'association l'EPI San Priot pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Conseiller Gomez comme rapporteur du dossier numéro 2017-1784.

Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme Doriane CORSALE n'ayant pas pris part au vote à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de M. le Conseiller GOMEZ, absent momentanément.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2017-1786 - Syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'Ecole nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Versement de participations et signature de protocoles financiers pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-1788 - Attribution d'une subvention à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBA Lyon) pour l'organisation d'une résonance à la Biennale internationale du design 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-1789 - Bron - Attribution d'une subvention à l'association Lire à Bron pour l'organisation de l'édition 2017 de la Fête du livre - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1786, 2017-1788 et 2017-1789. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2017-1790 - Collèges publics - Attribution de subventions d'investissement pour permettre l'acquisition d'équipements de cuisine - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

N° 2017-1791 - Collèges publics - Dotations pour le transport des élèves vers les demi-pensions extérieures - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1790 et 2017-1791. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2017-1792 - Collèges publics - Aide aux projets d'actions éducatives - Attribution de subventions - Année scolaire 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Berthilier comme rapporteur du dossier numéro 2017-1792. Monsieur Berthilier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué BERTHILIER, absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS, en remplacement de M. le Conseiller délégué BERTHILIER, absent momentanément.

N° 2017-1793 - Lyon 9° - Réhabilitation du gymnase de la Duchère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller Devinaz comme rapporteur du dossier numéro 2017-1793. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2017-1794 - Rapport annuel 2016 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2017-1797 - Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Attribution de la participation 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-1802 - Cotisations et adhésions aux associations - Nouvelles demandes 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-1803 - Projet de dématérialisation de la chaîne comptable - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1794, 2017-1797, 2017-1802 et 2017-1803. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les quatre dossiers.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-1796 - Financement des investissements - Agence France locale (AFL) - Octroi de la garantie à certains créanciers de l'AFL - Année 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Eymard comme rapporteur du dossier numéro 2017-1796. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce seul dossier.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme Karine DOGNIN-SAUZE, M. Max VINCENT, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'Agence France locale (AFL) - Société territoriale, de même que M. Richard BRUMM, Président du conseil de surveillance de l'AFL, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

N° 2017-1798 - Association Comité social du personnel - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-1799 - Association la Gourguillonnaise - Attribution d'une subvention et convention 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-1800 - Association Lyon sport Métropole (LSM) - Attribution d'une subvention et convention 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-1801 - Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole (ARLYMET) - Attribution d'une subvention et convention 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-1809 - Conventonnement entre la Métropole de Lyon et le Fonds pour l'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2017-1814 - Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire - Prolongation du dispositif pour les années 2016 à 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2017-1815 - Ressources humaines - Tableau des effectifs - Création d'une activité accessoire - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1798 à 2017-1801, 2017-1809, 2017-1814 et 2017-1815. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'ensemble des dossiers qui concernent d'ailleurs en grande partie le personnel.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2017-1804 - Acquisition de micro ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° 2017-1805 - Acquisition de matériel informatique, de logiciels associés et réalisation de prestations d'intégration, et d'expertise pour ces équipements - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commandes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° 2017-1807 - Convention avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour la mise à disposition d'un dossier de marché subséquent issu d'un accord-cadre relatif à la fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes et autorisation de signer le marché subséquent - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° 2017-1808 - Acheminement et fourniture d'électricité et de services associés - Convention constitutive de groupement de commandes avec les Etablissements publics locaux d'enseignement - Lancement d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1804, 2017-1805, 2017-1807 et 2017-1808. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur en remplacement de Mme la Vice-Présidente LAURENT, absente momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH, en remplacement de Mme la Vice-Présidente LAURENT, absente momentanément.

N° 2017-1810 - Mise à disposition de personnel auprès du Syndicat mixte de transport pour l'aire métropolitaine lyonnaise (SMT AML) - Convention 2017-2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2017-1811 - Mise à disposition de personnel auprès de l'Association pour le dépistage organisé des cancers dans le Rhône (ADEMAS-69) - Convention 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2017-1812 - Mise à disposition de personnel auprès du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Convention 2017-2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2017-1813 - Mise à disposition de personnel auprès du Groupement d'intérêt public Maison départementale-métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) - Convention 2015-2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Rousseau comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1810 à 2017-1813. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, rapporteur : Avis favorable pour ces quatre dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué ROUSSEAU.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2017-1817 - Coopération décentralisée - Programme de 4 ans avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar - Année 2 - Attribution de subventions - Convention de mécénat avec la société Ecostation - Convention de partenariat avec l'ENGEES et l'ISST de Fianarantsoa - Convention avec l'association Trans-Mad'Développement pour le renouvellement de la présence d'un représentant permanent de la Métropole à Madagascar - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-1818 - Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 5 projets de solidarité internationale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-1827 - La Tour de Salvagny - Avenue du Casino - Création d'un réseau d'eaux usées - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-1828 - Vaulx en Velin - Rue Saint-Exupéry - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-1829 - Mions - Assainissement des quartiers des Meurières et des Etachères - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-1832 - Agglomération - Patrimoine réseau - Sécurisation renouvellement réseau - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-1833 - Actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, l'eau potable et l'assainissement - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-1835 - Dispositif de surveillance DSM Flux sur les rejets d'effluents urbains par temps de pluie - Avenant n° 1 à la convention partenariale avec INSAVALOR pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-1836 - Fleurieu sur Saône - Curis au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or - Captage de Tourneyrand à Fleurieu sur Saône et captage de Charnaise à Curis au Mont d'Or - Demande de révision des déclarations d'utilité publique en vue de la modification des conditions d'exploitation et des périmètres de protection - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1817, 2017-1818, 2017-1827 à 2017-1829, 2017-1832, 2017-1833, 2017-1835 et 2017-1836. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2017-1820 - Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2017-1821 - Agro-écologie - PAEC de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2017 et clôture du programme 2016 - Avenant à la convention partenariale 2016 - Convention avec les partenaires au titre de l'année 2017 - Demande de participations auprès de l'Europe (FEADER), l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, les Communautés de communes de l'est lyonnais et du Pays de l'Ozon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2017-1822 - Association Maison de l'environnement - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Frih comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1820 à 2017-1822. Madame Frih, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Le dossier numéro 2017-1820 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans le paragraphe commençant par "Le montant global de la subvention de la Métropole baisse, etc." de la section **"III - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel"** de l'exposé des motifs, il convient de supprimer la phrase :

"La masse salariale diminue, témoin du resserrement de l'activité de l'association (fin des projets européens notamment)."

et de lire :

"La mise en œuvre du projet européen MONICA augmente les produits et charges salariales de l'association pour 2017."

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pas pris part aux débats ni au vote (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*) :

- du dossier n° 2017-1820 : M. Thierry PHILIP, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Acoucité, de même que Mme Anne REVEYRAND, déléguée de la Ville de Villeurbanne au sein du conseil d'administration de l'association Acoucité ;

- du dossier n° 2017-1821 : M. Bruno CHARLES, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes ;

- du dossier n° 2017-1822 : MM. Thierry PHILIP, Bruno CHARLES, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Maison de l'environnement.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

N° 2017-1825 - Organisation du salon professionnel Planète appro - Attribution d'une subvention à la Chambre d'agriculture du Rhône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2017-1826 - Dardilly - La Tour de Salvagny - Limonest - Lissieu - Aménagement foncier, agricole et forestier - Participation financière de la société des Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR) - Conventions entre la Métropole de Lyon et la société APRR - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1825 et 2017-1826. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces deux dossiers.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2017-1831 - Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) - Modification des statuts - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-1834 - Attribution d'une subvention au Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1831 et 2017-1834. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Jean Paul COLIN, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'orientation du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-1834 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2017-1837 - Réalisation de décors floraux pour la Préfecture du Rhône - Convention pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2017-1838 - Location et maintenance de balayeuses aspiratrices thermiques sans conducteur pour assurer des prestations de nettoyage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 3 - Location full service de balayeuses mid-size sur châssis - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2017-1841 - Stratégie et planification des déchets - Système d'information des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes (SINDRA) - Convention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1837, 2017-1838 et 2017-1841. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2017-1849 - Lyon 2° - Hôtel-Dieu - Aménagement des espaces publics attenants - Place de l'Hôpital - Réalisation de sondages archéologiques - Convention avec la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2017-1850 - Lyon 8° - Site Patay - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Lyon-Les Moteurs filiale de la société COGV - Programme des équipements publics (PEP) - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2017-1851 - Saint Fons - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Aménagement terrain Foncière Logement (Arsenal) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1849 à 2017-1851. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'ensemble des dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-1852 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) des Minguettes Max Barel - Aménagement des espaces extérieurs de la copropriété Montelier 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Peytavin comme rapporteur du dossier numéro 2017-1852. Madame Peytavin, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PEYTAVIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère PEYTAVIN.

N° 2017-1854 - Financement des dépenses du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône-Métropole - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-1855 - Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2017-1854 et 2017-1855. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable pour les deux dossiers.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pas pris part aux débats ni au vote (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*) :

- du dossier n° 2017-1854 : MM. Richard LLUNG, Michel LE FAOU, Pascal CHARMOT, Mme Anne REVEYRAND, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône-Métropole ;

- du dossier n° 2017-1855 : MM. Michel LE FAOU, Marc GRIVEL, Xavier ODO, Mme Brigitte JANNOT, M. Richard LLUNG, Mme Karine DOGNIN-SAUZE, délégués de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, nous en avons terminé.

(*La séance est levée à 20 heures 45*).

Annexe (1/13)

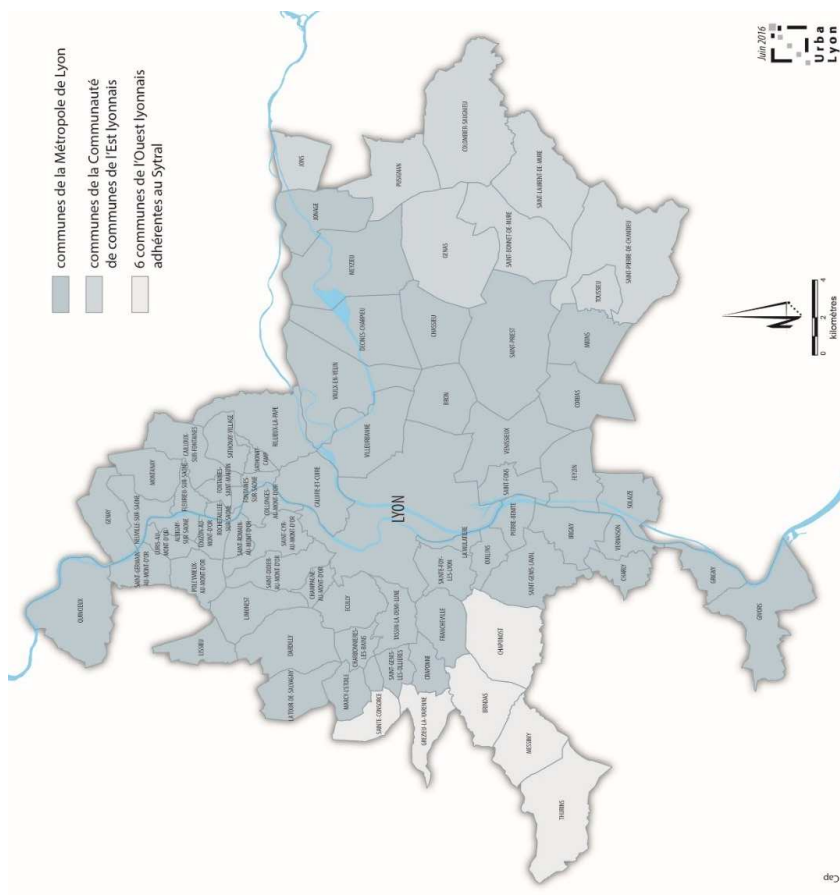
Plan des déplacements urbains (PDU) révisé

(Dossier n° 2017-1738)

Documents projetés lors la présentation par madame la Vice-Présidente Guillemot et monsieur le Vice-Président Passi

Le périmètre du PDU de l'agglomération lyonnaise

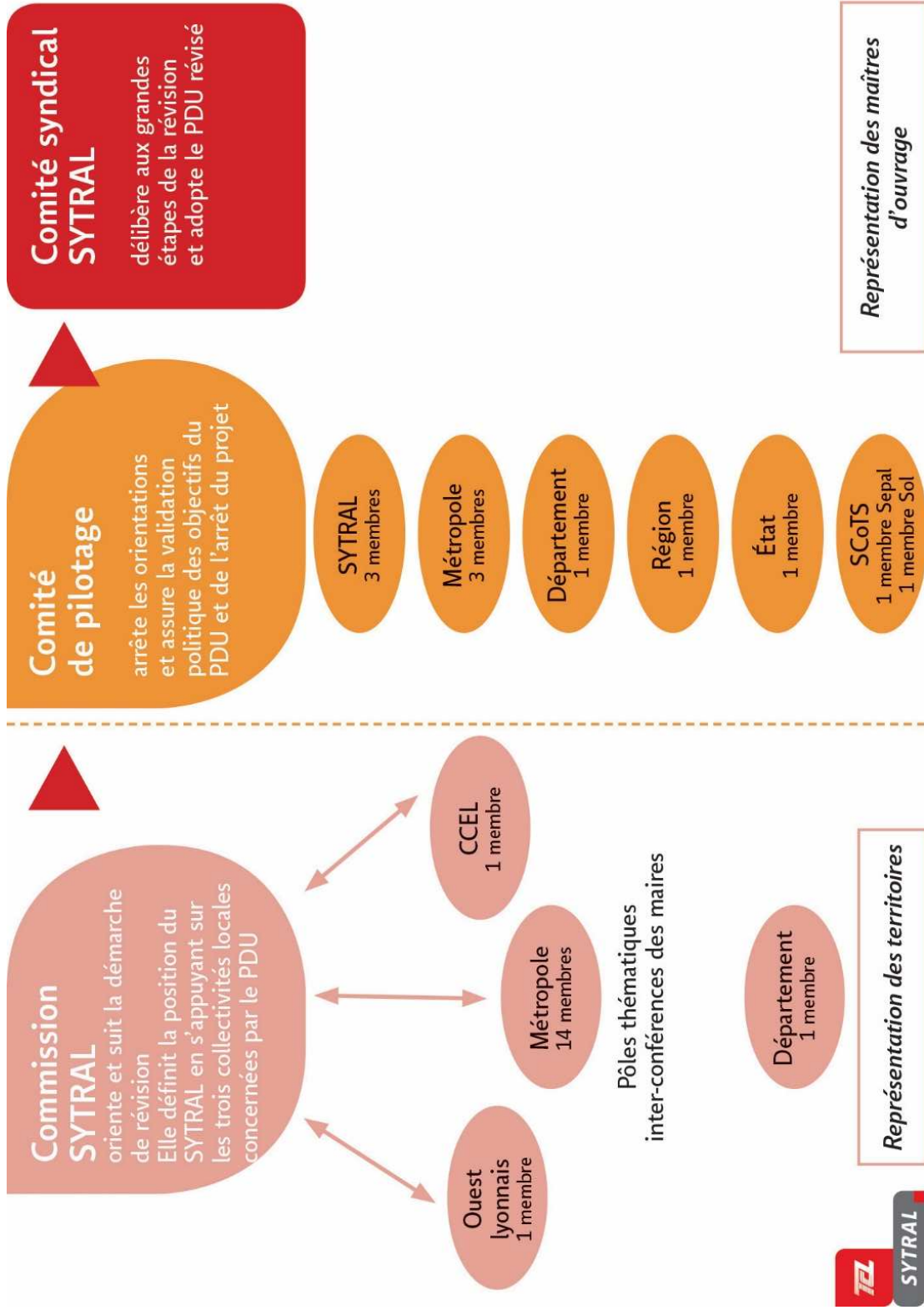
- 73 communes
- 1 375 000 habitants,
- 710 000 emplois,
- 4,5 millions déplacements/jour



GRAND LYON
la métropole

Annexe (2/13)

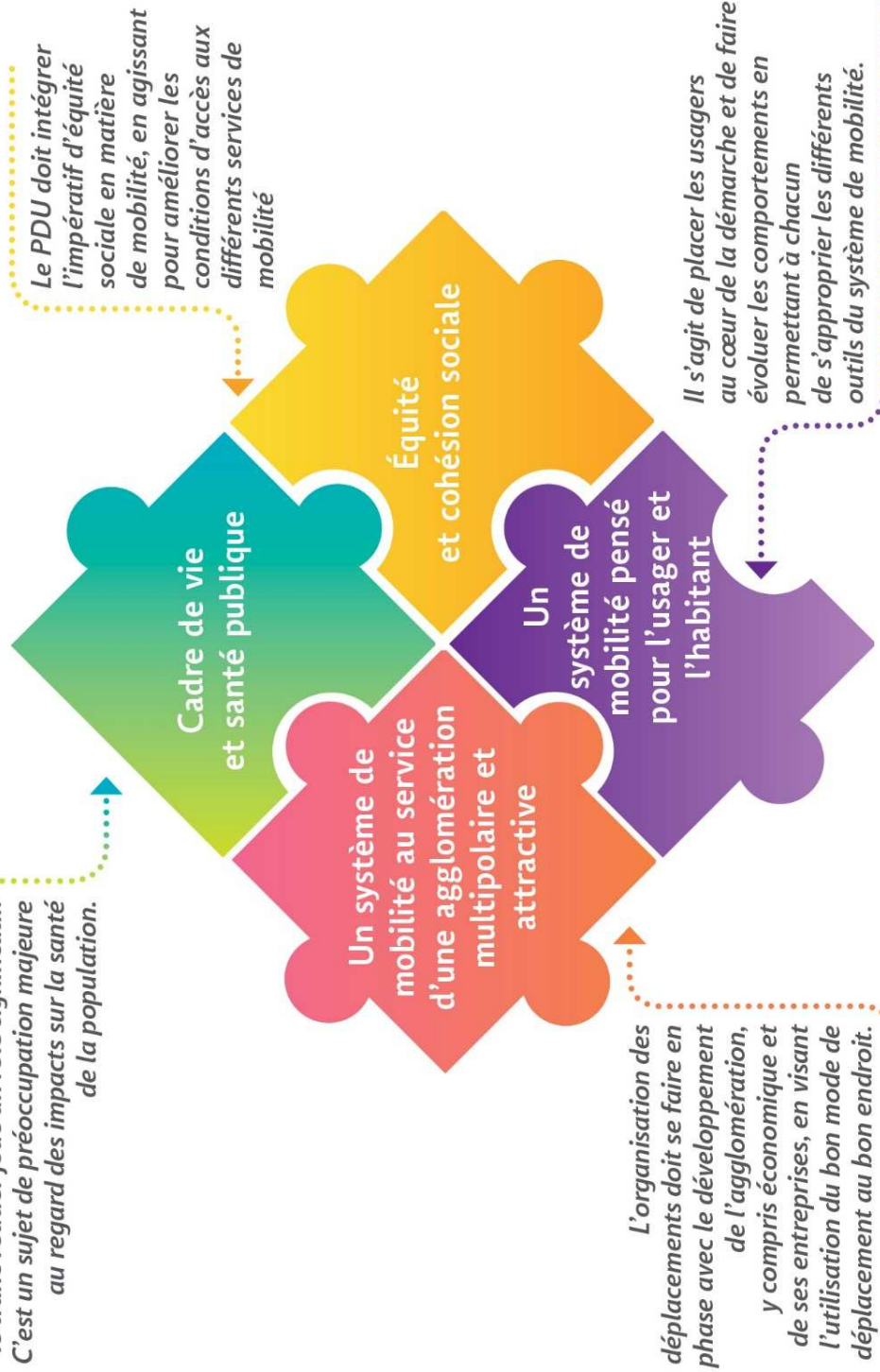
Un processus partenarial



Annexe (3/13)

Les 4 enjeux majeurs pour le PDU

Le PDU doit contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, pour laquelle le trafic routier joue un rôle significatif. C'est un sujet de préoccupation majeure au regard des impacts sur la santé de la population.



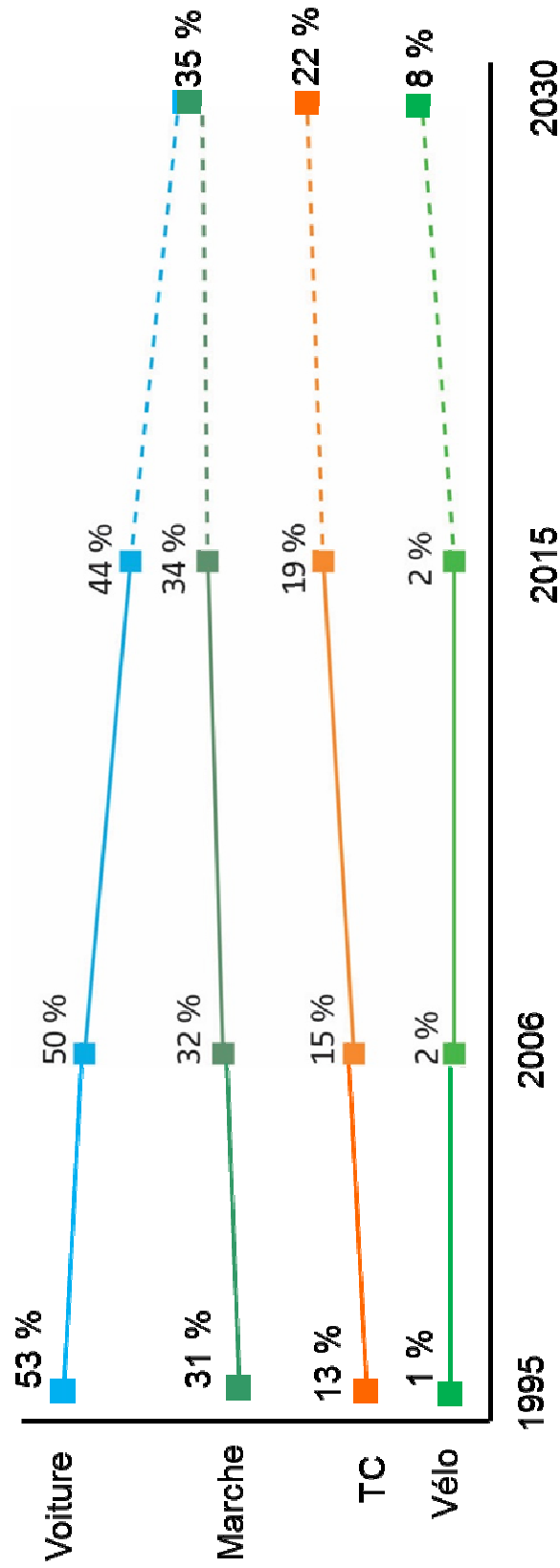
Annexe (4/13)

Les objectifs du PDU

Un objectif ambitieux de répartition modale

Objectif: atteindre en 2030 pour les déplacements réalisés sur le périmètre d'application du PDU

- 35 % de déplacements en voiture et deux-roues motorisés;
- 35 % de déplacements à pied (y compris ses auxiliaires);
- 22 % de déplacements en transports collectifs (urbains et non urbains);
- 8 % de déplacements en vélo.



Les objectifs du PDU

- Réduire d'au moins 5% les véhicules x km en 2030 par rapport à 2015
- Réduire de plus de 85% les émissions de NO_x et de plus de 60% celles des PM_{10} liées au transport à 2030 par rapport à 2007 et de plus de 35% les GES par rapport à 2005
- inciter à l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle pour permettre aux habitants de l'agglomération de réaliser les objectifs d'activité physique recommandées par l'OMS ;
- réduire de moitié le nombre de tués et de blessés graves liés aux accidents de la circulation sur le territoire du PDU d'ici 2030, en particulier parmi les usagers des modes actifs

Liés aux enjeux de cadre de vie et santé publique

Annexe (6/13)

Les objectifs du PDU

- Améliorer les **conditions effectives d'accès** à l'ensemble des services de mobilité ;
- **Accompagner les publics les plus vulnérables** dans leurs parcours de mobilité, notamment pour favoriser l'accès à l'emploi
- Offrir des services de mobilité adaptés aux besoins des habitants des **quartiers prioritaires de la politique de la ville** ;
- **Assurer une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite** de l'ensemble de la chaîne de déplacements.
- Susciter et accompagner les changements de comportements et **simplification du vécu des habitants**
- Coordonner et intégrer les interventions publiques et **renforcer les complémentarités avec les acteurs privés**

Liés aux
**enjeux
d'équité
et de
cohésion
sociale**

En lien
avec un
**système
de
mobilité
pensé
pour
l'utilisateur
et
l'habitant**

Annexe (7/13)

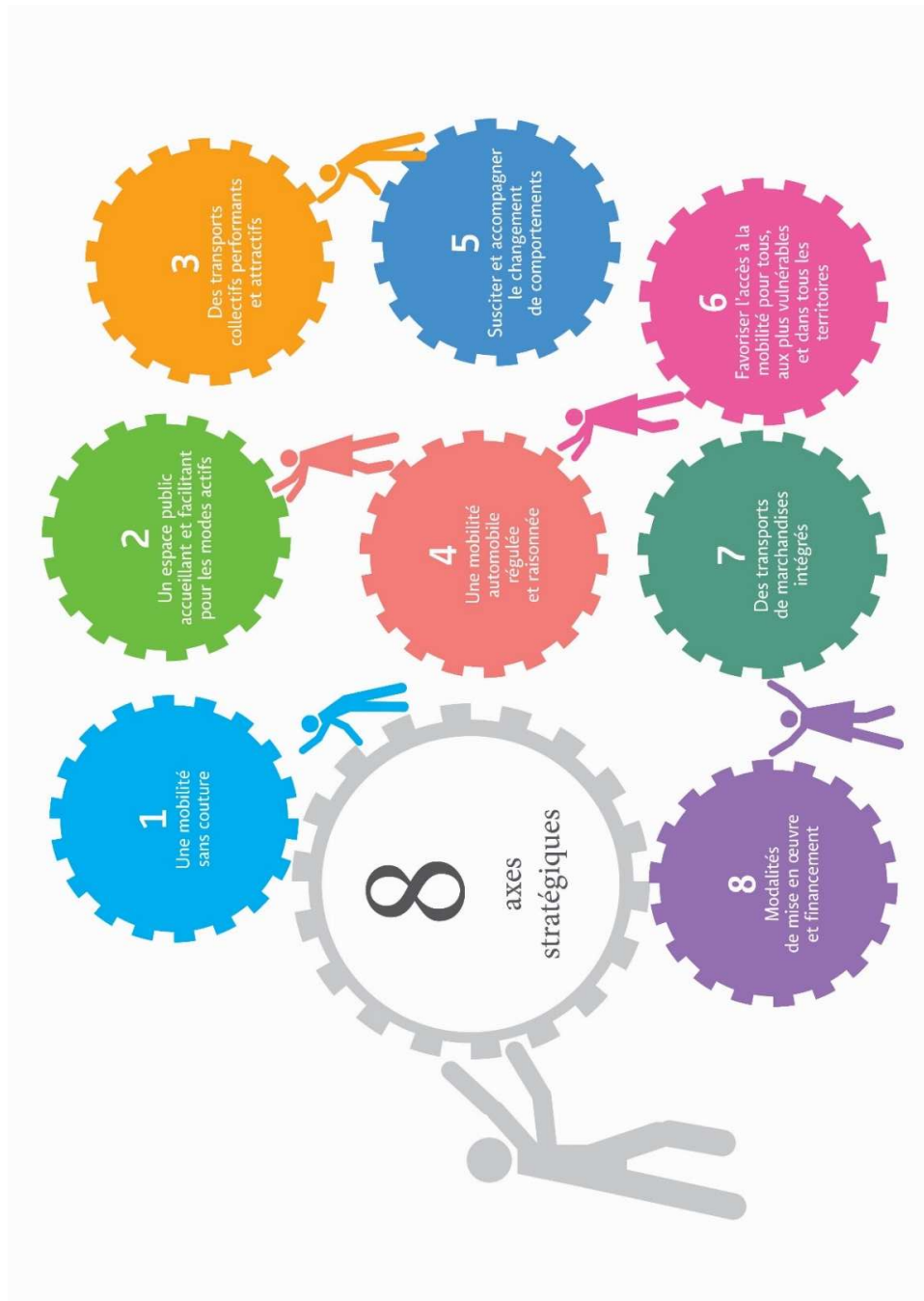
Les objectifs du PDU

- **Organiser la multimodalité en lien avec les spécificités des territoires**, en offrant un bouquet de services articulant en bonne cohérence les systèmes traditionnels et les nouveaux services à la mobilité
- **Renforcer les réseaux de transports collectifs** pour répondre aux enjeux de développement de l'agglomération tout en garantissant leur viabilité financière
- Accompagner le dynamisme économique de l'agglomération en **intégrant le transport de marchandises dans le système de mobilité aux différentes échelles** de territoire en lien avec leurs politiques d'aménagement
- **Concevoir un espace public à échelle humaine**, contribuant à la lutte contre la sédentarité et à la diminution de la place occupée par la voiture individuelle en circulation et en stationnement

En lien avec un **système de mobilité au service d'une agglomération multipolaire et attractive**

Annexe (8/13)

122 actions regroupées selon 8 axes stratégiques pour leur mise en œuvre



Un PDU qui conforte les stratégies d'actions de la Métropole

Des stratégies déjà en œuvre pour améliorer le cadre de vie, renforcer l'attractivité, conforter les politiques de solidarité et d'inclusion :

- Plan oxygène
- Plan d'actions pour les mobilités actives
- Délibération-cadre logistique urbaine
- Programme de développement économique 2016-2021
- Contrat de ville
- Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi
- Schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

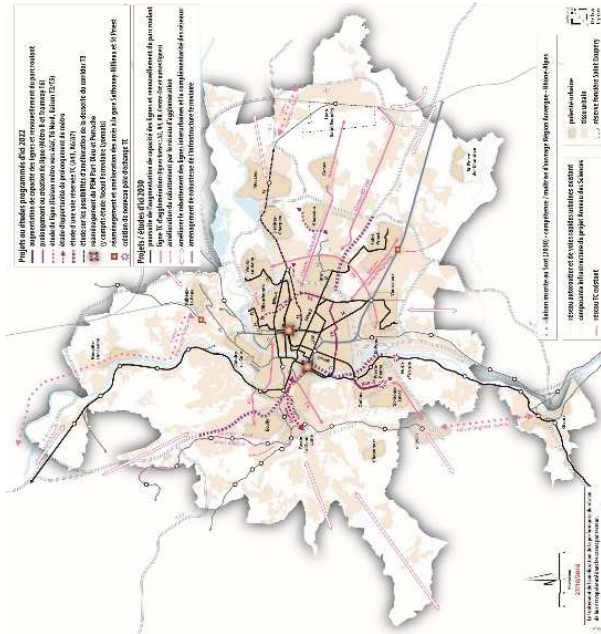
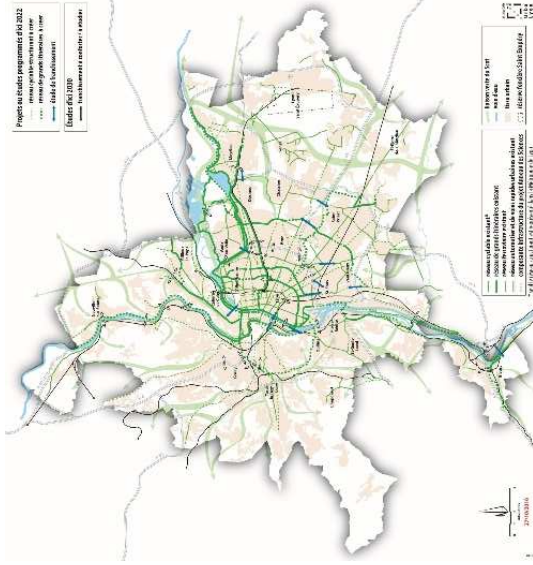
→ Part modale de la voiture en baisse de 6% sur la métropole (en baisse de 9% à Lyon-Villeurbanne et de 3% en 1^{ère} et 2^{ème} couronnes) entre 2006 et 2015

Annexe (10/13)

Un PDU qui garantit le projet de développement porté par le SCOT

PRINCIPES D'ORGANISATION DU SYSTÈME MULTIMODAL DES DÉPLACEMENTS

- **Priorité aux modes actifs** (marche, vélo) pour les déplacements de proximité



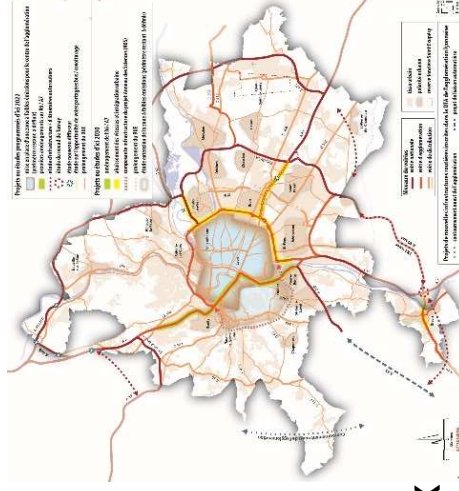
- **Priorité aux TC** pour les déplacements de plus longue portée (vers le centre, entre polarités de l'agglomération, depuis les territoires voisins)

Annexe (11/13)

Un PDU qui garantit le projet de développement porté par le SCOT

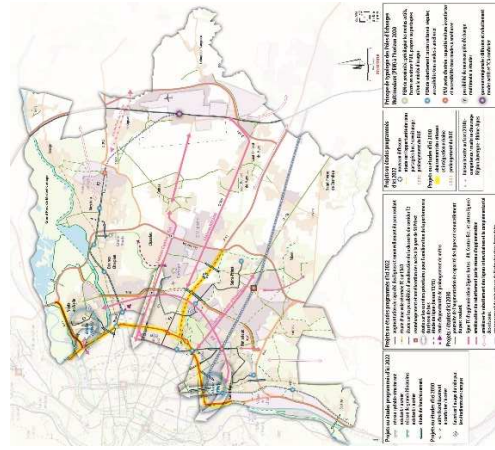
PRINCIPES D'ORGANISATION DU SYSTÈME MULTIMODAL DES DÉPLACEMENTS

- **Éloigner le trafic de transit** du cœur d'agglomération et mieux distribuer les trafics locaux
- **Réguler la circulation** pour améliorer la fiabilité des temps de transports
- Inciter au **covoiturage** et à l'**autopartage** en alternative à l'autosolisme et en complémentarité aux TC et aux modes actifs
- Définir une **politique de stationnement** cohérente et favorisant la multimodalité
- Poursuivre le **développement des TC** : nouvelles lignes fortes ; 8 corridors prioritaires pour la performance du réseau bus



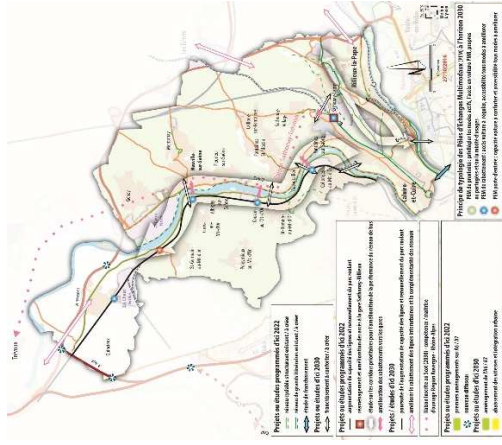
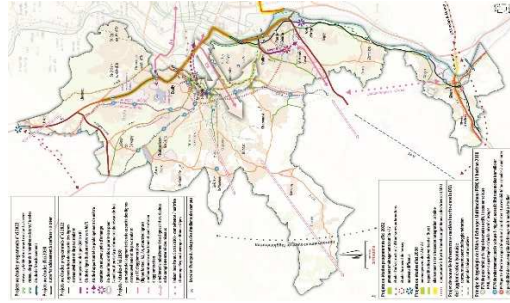
Un PDU qui tient compte des spécificités territoriales

➤ **Quatre focus** pour décrire les actions par grands territoires



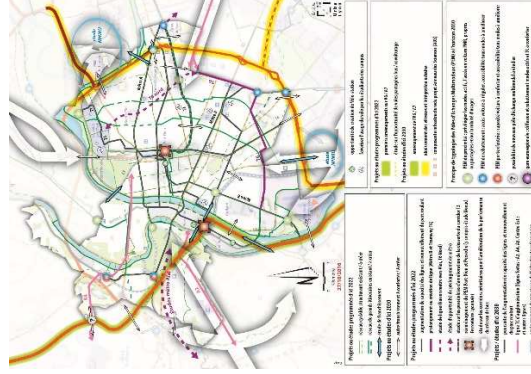
Est

Nord



Ouest

Centre



➤ **Demain : les plans locaux de mobilité (déclinaison territoriale du PDU) et la révision générale du PLU-H (lien urbanisme et déplacements)**

Annexe (13/13)

Il est proposé que la Métropole émette **un avis favorable** au projet de révision du plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise arrêté par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) en comité syndical du 9 décembre 2016.

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 22 mai 2017.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb.

Elsa Michonneau
